

M. Dugas suggère à la Commission Laurendeau-Dunton:

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'ÉDUCATION

(Par Nicole Blouin-Capt)

Puisque la Commission Laurendeau-Dunton se sent l'autorité de toucher à tout, de proposer même des amendements à la constitution, pourquoi, dans les circonstances, ne demanderions-nous pas à la dite Commission d'étudier la possibilité de créer non pas un mais deux ministères fédéraux de l'Éducation, l'un français, l'autre anglais.

Telle est la suggestion émise samedi matin par M. Gaston Dugas, directeur de l'information à la C.E.C.M., alors qu'il s'adressait aux délégués des associations d'éducation qui assistaient à une rencontre avec les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Dans son exposé M. Dugas se demande à quoi serviront de belles et longues considérations sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, si à la base, il n'y a pas d'écoles pour favoriser l'éclosion de la culture française.

M. Dugas a mis en doute au cours de son allocution ce que les Canadiens français du Québec avaient pu faire pour les Canadiens français d'outre-frontière.

Personnellement dit-il, il pense qu'il faut aujourd'hui prendre une option. Ou bien les Canadiens français du Québec vont laisser disparaître le Canada français d'outre-frontière (car dans l'état actuel des choses, je suis très pessimiste quant à sa survie) ou bien nous allons prendre des risques, de grands risques même, nous du Québec, pour aider nos frères.

Avant d'abandonner le Canada français d'outre-frontière, nous avons le devoir, selon M. Dugas, de faire un effort, et cet effort doit commencer à l'école, qui elle-même doit être la source d'un renouveau social, économique et politique.

M. Dugas ne croit pas qu'en amendant la Constitution de façon à mieux définir les droits de l'école française dans les provinces à majorité anglophone, nous atteignons notre objectif si nous laissons encore à ces provinces une autorité complète en matière d'éducation.

Les Canadiens français, dit-il, demeureront l'infime minorité et les réalités politiques empêcheront l'application de leurs droits.

Est-il impossible de penser qu'en amendant la Constitution pour permettre la création d'un ministère fédéral français de l'Éducation, est-il impossible de penser dit M. Dugas, que les Canadiens français, alors, ne constitueraient plus dans chaque province une infime minorité luttant pour arracher quelques heures de français dans les écoles dissidentes mais que, au contraire, ils constitueraient une force nationale et obtiendraient sur leurs écoles française partout au pays un contrôle absolu ou presque.

Dans le ministère fédéral français de l'Éducation ajoute M. Dugas nous serions non seulement la majorité mais la totalité.

Il s'agit précise-t-il, d'un risque pour la province de Québec, un risque qui à mon sens, vaut la peine d'être tenté.

En terminant M. Gaston Dugas affirme: "Si le Canada a moyen d'avoir deux ministères de l'Agriculture, peut-être a-t-il les moyens d'avoir également deux ministères de la culture".



De gauche à droite : MM. Gagnon et Marchand; Mgr Vachon; M. Laurendeau et Mgr Lussier. (Photo Marcel Laforce)

Réduction du budget militaire soviétique

MOSCOW (Reuter - T.A.) — Une diminution de 600,000,000 de roubles dans le budget militaire soviétique pour 1964 a été annoncée aujourd'hui au Soviet Suprême.

La réduction, qui se chiffre par 866,000,000 au taux officiel d'échange, avait été promise par le premier ministre Khrouchchev dans un discours prononcé la semaine dernière devant le Comité central du parti communiste.

Le premier ministre était présent à la séance inaugurale du Soviet Suprême ce matin, pour entendre l'exposé du budget. Il a été lu par le ministre des Finances, M. Vassily Garbuzov.

Les crédits affectés à la défense s'élèveraient à 13,300,000,000 de roubles — \$14,700,000,000 — soit 11,6 pour cent du budget total qui est de 91,300,000,000 de roubles.

\$101,340,000,000 — au lieu de 16,1 pour cent communi-

Le ministre des Finances a dit que "ces crédits permettront à l'Union soviétique de maintenir l'organisation de sa défense à un niveau suffisant pour que soit assurée la sécurité du pays et celle de l'ensemble du camp socialiste".

LA PRODUCTION — Selon l'agence Tass, le budget 1964-1965 doit permettre une rapide augmentation de la production, la priorité étant donnée à l'industrie chimique.

D'importantes sommes sont prévues pour le développement de l'agriculture, et en particulier pour l'augmentation de la production d'engrais minéraux.

Un budget record est réservé à la construction de logements, à l'éducation et aux recherches

scientifiques, à l'activité culturelle et aux œuvres sociales, ainsi qu'à la production de biens de consommation. Des augmentations de salaires sont prévues pour certaines professions.

Le budget se présente comme suit : — Pour 1964 : 91,300,000,000 de roubles de recettes et 91,300,000,000 de roubles de dépenses.

— Pour 1965 : 101,200,000,000 de roubles de recettes et 100,400,000,000 de roubles de dépenses. Le budget prévoit un excédent de recettes de 300,000,000 de roubles en 1964 et 800,000,000 de roubles en 1965.

Selon les premières estimations, le budget de 1963 laissera un excédent de crédit de 1,500,000,000 de roubles, avec 88,600,000,000 de roubles de recettes et 88,800,000,000 de roubles de dépenses.

Les écoles de St-Tite-des-Caps, St-Féréol et des Escoumains fermeront probablement leurs portes, demain matin, si les commissions scolaires ne sont pas en mesure de payer le personnel enseignant.

Rupture d'un barrage à Los Angeles

6 morts — 200 maisons emportées

LOS ANGELES (Reuter) — Un barrage s'est rompu vendredi soir sur les pentes des collines de Baldwin, près de Los Angeles et des tonnes d'eau se sont déversées sur un quartier résidentiel situé au pied des collines, emportant tout sur leur passage.

Selon certains témoins, 200 maisons ont été emportées par les eaux et des centaines de voitures ont également été renversées et balayées par les torrents de boue et d'eau.

Le bilan de la catastrophe s'élève à six morts, estime la police de Los Angeles.

Trois cadavres ont été découverts. Une personne est portée disparue. Trois des personnes qui avaient été portées disparues samedi, ont fait savoir hier qu'elles étaient en parfaite santé.

UNE FISSURE — Une fissure était apparue dans le mur du barrage au début de la journée et la police avait déjà fait évacuer des centaines de maisons lorsque la catastrophe s'est produite. C'est alors que les ingénieurs s'activaient à vider le réservoir que le mur s'est tout à coup effondré.

La police a précisé que 6,000 personnes vivaient dans le quartier des collines de Baldwin.

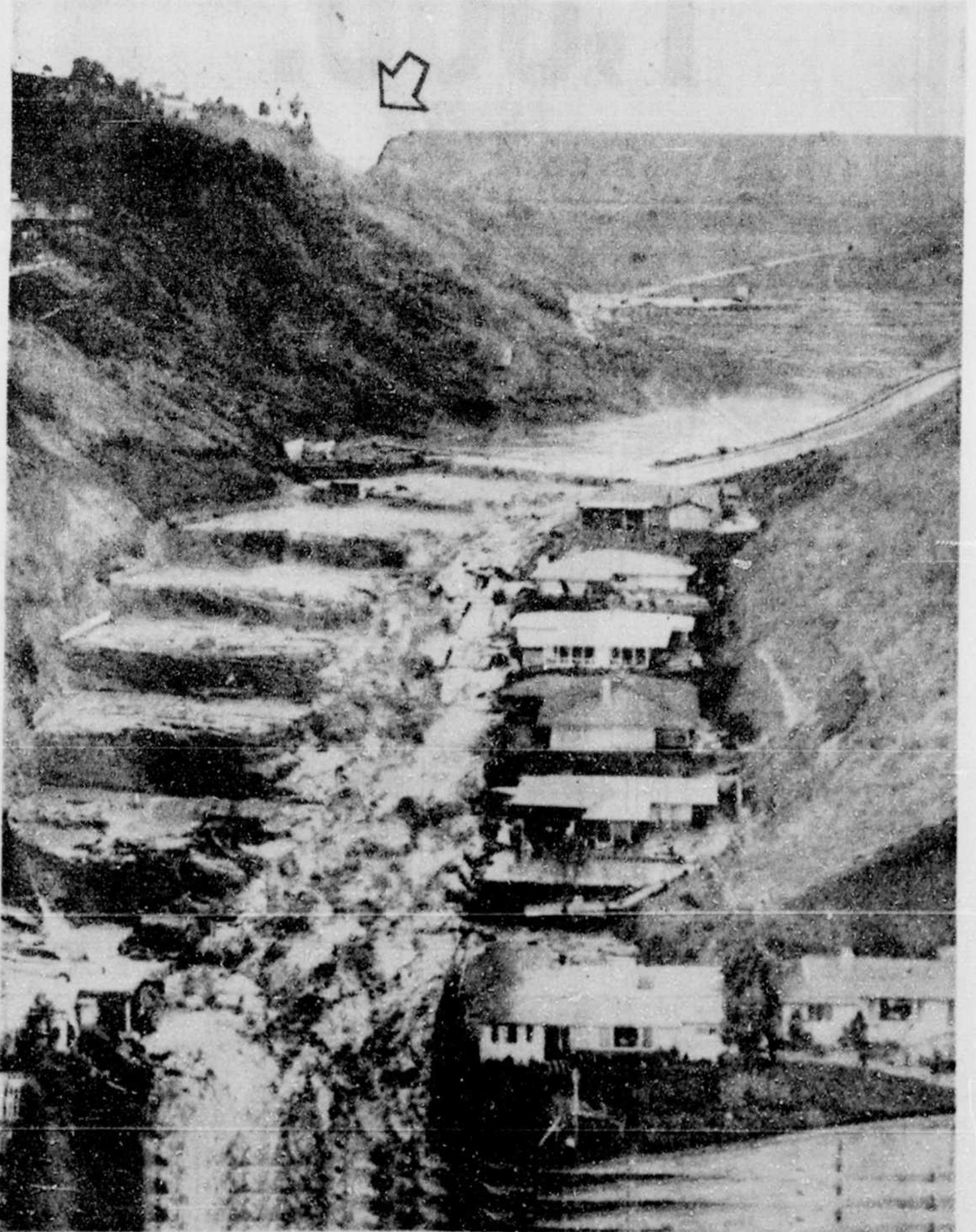
Le maire de Los Angeles a déclaré le quartier zone sinistrée et demandé l'aide des autorités fédérales.

Des scènes dramatiques se sont déroulées sur les lieux de la catastrophe tandis que les rescapés tentaient de retrouver parents ou amis.

Des centaines de personnes se sont réfugiées sur les toits et la police, les pompiers et des équipes de gardes-côtes ainsi que des hélicoptères sont arrivés en grand nombre sur les lieux du drame pour participer aux opérations de sauvetage.

À la suite de la rupture du barrage, plus d'un million de tonnes d'eau se sont déversées sur le quartier résidentiel.

Seize mille cinq cents personnes en tout, dans 9,000 habitations ont été éprouvées par la catastrophe. Par endroits la hauteur de l'eau qui s'est déversée a atteint une trentaine de pieds. L'eau a dévalé la pente des collines balayant sur son passage des arbres et des voitures, arrachant des maisons. En certains endroits l'eau atteignit la faite des maisons dont les habitants réfugiés sur les toits furent recueillis par des hélicoptères.



DES TONNES D'EAU... Les maisons, du côté droit de la rue, n'ont été que légèrement atteintes. Il n'en est pas de même du côté gauche où tout a été ravagé. La flèche indique la brèche par où l'eau a dévalé la pente. (Téléphoto UPI)

M. Robert Cauchon va demander :

Exclusivité de la taxe foncière aux corporations municipales du Québec

MONTREAL (P.C.) — M. Robert Cauchon, maire de Valleyfield et président de l'Union des Municipalités du Québec, a annoncé samedi soir que l'Union demandera au gouvernement provincial d'accorder aux corporations municipales l'exclusivité de la taxe foncière, "quitte", a précisé M. Cauchon, à permettre aux commissions scolaires d'adopter un autre mode de taxation".

M. Cauchon a dit, samedi soir, à l'issue d'une assemblée de son conseil d'administration, qu'il avait personnellement rencontré des représentants de la Fédération des Commissions scolaires

du Québec et que ceux-ci lui avaient signalé que la taxe foncière équivaut à 21 pour cent à peine des revenus dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec. "Le gouvernement du Québec, a ajouté M. Cauchon, saurait sûrement assurer aux commissions scolaires un revenu qui dépasserait 21 pour cent de l'impôt foncier."

M. Cauchon a par ailleurs signalé que le prochain congrès annuel de l'Union des Municipalités portera sur l'"aménagement régional". Le congrès de 1964 aura lieu en septembre à Québec.

Le député Rodrigue Thibeault tué dans un accident de la route

FORESTVILLE, Qué. — (P.C.) — Le député libéral de Saguenay à l'Assemblée législative, M. Rodrigue Thibeault, a été tué samedi dans un accident de la circulation survenu près de Forestville, Qué., à 175 milles au nord-est de la capitale provinciale. Il était âgé de 46 ans.

M. Thibeault, homme d'affaires de Baie-Comeau, a été élu à l'Assemblée législative, pour la première fois au cours des élections générales de 1962.

La voiture que conduisait la victime, a révélé la police, a donné contre un camion. La mort du député Thibeault crée une troisième vacance à l'Assemblée législative de 95 sièges. Les libéraux y détiennent 61 sièges, l'Union nationale 30 et il y a un député indépendant.

La victime laisse dans le deuil sa femme et trois enfants.



Autres nouvelles
en page 11

DANS NOS PAGES

Page sociale	6
Sports	12-13
Financo	14
Cinéma	17
Programmes TV	17
Nouv. étrangères	18

Trois personnes perdent la vie sur les routes de la région de Québec

(Par Remy d'Anjou)

Trois personnes ont connu une fin tragique sur les routes de la région en fin de semaine. Les victimes qui ont péri dans trois accidents différents ont été identifiées comme étant M. Charles Rousseau, de Beauport, M. Sidney Cox, 35 ans, de Dundas, Ont. et Alain Gagnon de St-Pamphile de l'Islet.

M. ROUSSEAU

Une collision entre une au-

tomobile et un camion-remorque de Sept-Îles Express, survenu aux petites heures samedi matin, sur le boulevard Ste-Anne, dans la municipalité de Giffard, a coûté la vie à M. Charles Rousseau, 25 ans, de Beauport.

L'automobile et le lourd véhicule se sont tamponnés de front, et sous la violence du choc, le corps de M. Rousseau a été projeté en dehors de l'automobile. Les ambulanciers de la maison J. Bouchard et

Fils ont effectué le transport de la victime à l'hôpital où les médecins n'ont pu que constater la mort. Une enquête du coroner sera ouverte.

ALAIN GAGNON

Le jeune Alain Gagnon, sept ans, de St-Pamphile de l'Islet a succombé samedi aux blessures qu'il avait reçues vendredi dernier après avoir été heurté par une camionnette à St-Pamphile. La tragédie est survenue alors que le jeune garçon se rendait à l'école. Il a

été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à la suite de l'accident, et il succombait samedi soir.

MME COX

Une collision survenue dans le parc National des Laurentides, sur la route reliant Québec à Chicoutimi a causé la mort de Mme Sidney Cox, épouse d'un aviateur, demeurant à Dundas, Ont.

La tragédie s'est produite samedi matin près de la Mare du Saulx alors que les époux Cox et leurs trois enfants voyageaient dans leur automobile en direction de Chicoutimi. La collision s'est produite pendant un dépassement, et elle serait attribuable à la visibilité presque nulle qui régnait dans le parc à ce moment. Mme Cox a succombé pendant son transport à l'hôpital.

AU 117

Le constable Dion rapportait ce matin que 12 personnes avaient séjourné au local 117 en fin de semaine. De ce nombre, six sont des amants de la live bouteille qui ont commencé un peu tôt à fêter Noël.

Trois personnes étaient également détenues comme témoins importants à la suite du meurtre survenu samedi matin dans la rue Ste-Hélène.

Deux individus ont été arrêtés pour désordre et le menu est complété par une personne arrêtée pour avoir conduit un véhicule-moteur sans être muni du permis exigé par la loi.

Le succès des grèves dépend de l'argent

GRAND'MÈRE, Québec. (P.C.). — Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à l'issue de la 12e conférence de l'étiquette syndicale, M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a déclaré que les "unions ouvrières nationales et internationales, restent, pour l'ouvrier, les meilleurs moyens de défendre ses droits car le succès des grèves dépend de la capacité financière des unions".

et la RÉGION



● LA SAISON DU HOCKEY EST COMMENCÉE AU PATRO DE LEVIS. — Dimanche, ce fut l'ouverture officielle de la saison de hockey de la Ligue du Patro de Lévis. Quatre équipes régulières, commanditées respectivement par American Packers, Boulangerie Mercier Enr., H. Cantin, confiserie et Mastai Nadeau, épicerie-boucher, font partie de cette ligue, plus une équipe d'anciens. Ces derniers ont également une équipe qui fait partie de la Ligue Intermédiaire régionale. Les rencontres de la Ligue du Patro sont célébrées chaque soir de la semaine. Nous assistons à la mise au jeu par le R. Père Paul-Emile Brochu, supérieur du Patro, entre les capitaines Émile Vézina et Jean-Claude Carrier en présence d'un groupe de joueurs, de directeurs de la ligue et du R. Frère Fernand Gélis.

Les électeurs-proprétaires de St-Romuald ont boudé le référendum

Comme il est déjà arrivé à deux ou trois occasions dans le passé, les électeurs-proprétaires de St-Romuald ont boudé en fin de semaine, le référendum décrété aux fins de faire approuver un emprunt par obligations, série 20 ans, d'une somme de \$160,000, nécessaire au refinancement d'une dette de \$150,000, contractée à l'occasion de travaux municipaux effectués sans règlement de financement correspondant. Sur une possibilité de plus de 1,200 électeurs-proprétaires, seulement 236 votants ont usé de leur droit de vote durant les deux jours désignés, dont 82 durant la journée de vendredi. Des 236 qui se sont prononcés, 4 votants ont manifesté leur opposition au règlement concerné.

Devant cet état de chose, le maire Bissin, en vertu des pouvoirs que lui reconnaît le code municipal, a ordonné que le référendum se continue encore une journée, soit lundi, alors que le bureau de vote à l'hôtel de ville, sera ouvert jusqu'à 6 heures p.m.

On se souvient que lors de la séance du conseil au début du mois, M. le maire a déclaré qu'à moins que le règlement soit accepté par la population, il deviendrait nécessaire de doubler le taux de la taxe foncière afin de faire face durant la prochaine année, aux échéances. Malgré cet avertissement, le nombre de votes enregistrés ne représente le minimum exigé afin que le règlement soit adopté, soit 435. On se demande si, au cours de la journée supplémentaire on pourra atteindre ce nombre.

De toute façon, le résultat

La SSJB vendra ses calendriers patriotiques

Les membres de la SSJB de Bienville, Lauzon, Lévis et Ste-Bernadette auront le plaisir de visiter les demeures, cette semaine, pour offrir leurs calendriers patriotiques présentés en collaboration avec les marchands locaux.

Ces calendriers sont distribués gratuitement. On acceptera cependant votre offrande qui sera versée aux œuvres de la société.

La Poste

Levée des boîtes le 22

Le maître de poste de Lévis M. L. P. Sirols informe le public de la levée des boîtes par exception levée des boîtes aux lettres le dimanche 22 décembre, commençant à 9 h. a.m.) dans Lauzon-Lévis, St-David et St-Romuald. Les usagers de la poste pourront par conséquent poster leur courrier, samedi soir, et dimanche, à bonne heure et ceci accélère l'expédition tant locale qu'extérieure.

Unité Sanitaire

Mardi 17 décembre
A.M. Lévis: Hôtel-Dieu, clinique de BCG.
P.M. Charny: Salle de l'Hôtel de Ville, clinique de 2 à 3 heures, clinique de puériculture et d'immunisations.
Charny: Ecole Maternelle, examen médical.

Mercredi 18 décembre
Lauzon: Ecole, clinique dentaire.
P.M. St-Nicolas: Salle de l'école Marguerite D'Youville, de 2 à 3 heures, clinique de puériculture et d'immunisations.

Jeudi 19 décembre
Lévis: Aux bureaux de l'Unité Sanitaire, de 2 à 3-1/2 heures, clinique de puériculture et d'immunisations.

Lauzon et Sorost: Ecoles examen médical.
Vendredi 20 décembre
Lévis: Hôtel-Dieu, clinique de BCG.
Lévis: Bureaux de l'Unité Sanitaire, cliniques dentaires.

M. Joseph Haince, décédé à 75 ans

M. Joseph Haince, époux de dame Blanche Simpson, demeurant au no 176, de la rue St-Antoine à Lévis, est décédé le 15 décembre à St-Michel de Bellechasse à l'âge de 75 ans et 2 mois.

Outre son épouse il laisse dans le deuil, ses enfants, M. et Mme Rosaire Haince (Rose-Alma Chamberland) de Lévis, sa belle-sœur, Mme Wilfrid Simpson, de Lévis.

Les funérailles auront lieu, mercredi, en l'église du Christ-Roi et l'inhumation se fera au cimetière Mont-Marie.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire de Claude Marcoux Enr., 6, rue Perreault à Lévis.

Journaliste montréalais condamné à payer \$100

MONTREAL (P.C.). — Le journaliste André Lecompte et les éditeurs de l'hebdomadaire "Nouvelles Illustrées" ont été condamnés à payer \$800 d'amende pour avoir publié, durant les élections municipales de Montréal de 1960, un article diffamatoire concernant M. Pierre Desmarais.

Le taux de la taxe sera peut-être fixé

Lundi soir, 16 décembre, à 8h, aura lieu, en la salle de l'école St-François-Xavier, rue St-Gabriel, l'assemblée régulière de la commission scolaire de Lévis sous la présidence de M. V. F. Chagnon.

Des questions intéressantes seront étudiées et il est probable que le taux de la taxe foncière sera alors fixé.

Le taux de la taxe est actuellement de 90 cents pour \$100 d'évaluation mais le ministère de la Jeunesse propose que le taux soit porté d'ici trois ans à \$1.62, avec augmentation annuelle, en partant d'une imposition de \$1.22 pour l'année en cours. On croit cependant qu'à la suite de négociations et d'une révision du budget, il sera possible de fixer un taux moindre que celui suggéré.

Marguilliers nommés à Lauzon, Christ-Roi, Bienville

M. Jean-Baptiste Blouin a été le choix des franc-tenanciers de Lauzon comme nouveau marguillier en remplacement de M. Louis Godbout sortant de charge. Le banc sera donc composé comme suit: MM. L.-I. Couture, marguillier en charge, J.-Charles Gauthier et J.-Robert Ruel.

A Christ-Roi, le nouveau marguillier est M. Paul-Henri Lecours qui remplace M. Hervé Baribeau. Le nouveau marguillier en charge est M. Léopold Auclair, qui sera assisté de MM. Marc Côté et Paul-Henri Lecours.

A Bienville, le choix des

sur M. J.-B. Fournier, qui remplace M. Camille Lapointe. Les autres membres du banc seront: M. Maurice Huot en charge, MM. Fernand Kirouac et Raymond Couture.

ABONNEZ-VOUS A L'ACTION I

BULLETIN D'ABONNEMENT

Vous trouverez ci-inclus \$ pour mois d'abonnement à l'édition quotidienne. (Par bon de poste ou par chèque).

Nom _____

Adresse _____

Comité _____

Endroits desservis par porteurs

	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
	\$1.35	\$4.00	\$7.00	\$13.00

Abonnement à la semaine par porteurs

	Québec, Lévis et Mont-Louis	Partout ailleurs
	.30 cts par semaine	.25 cts par semaine

LIVRAISON PAR LA POSTE

3 mois \$3.00 — 6 mois \$5.25 — 12 mois \$10.00

L'abonnement est payable d'avance

AUX ÉTATS-UNIS 12 mois — \$22.00

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

Abonnement, partout au Canada (Journal du profit sans supplément) 95 cts par année

C'EST L'HEURE DE L'ACTION I



● INAUGURATION CHEZ "AUTOBUS FOURNIER LITEE". — Le président et les officiers de l'Association des propriétaires d'autobus, M. l'abbé Arthur Robert, curé de N.-D. de Pitte, qui a procédé à la bénédiction des lieux, S. H. le maire de Ste-Foy, M. Noël Carter, M. Jacques Verreault, sous-ministre des Transports et Communications, et M. Arthur Fournier, président des Autobus Fournier Ltée. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce).

NOLLET
TAPIS — TUILES ENR.
2097 de la Canardière — Tél.: 661-7144
(face à Steinberg)

Posage — Estimés gratuits
GAGNEZ un appareil stéréophonique d'une valeur de \$400.00. Demandez vos coupons de participation avec chaque achat de \$10.00.

Le brigadier Triquet fêté par le 22e

Le brigadier Paul Triquet était l'invité d'honneur hier au dîner régimentaire donné par les officiers du Royal 22e régiment en vue de marquer le 20e anniversaire des exploits qui lui ont valu la Croix Victoria.

CONCOURS DE NOËL

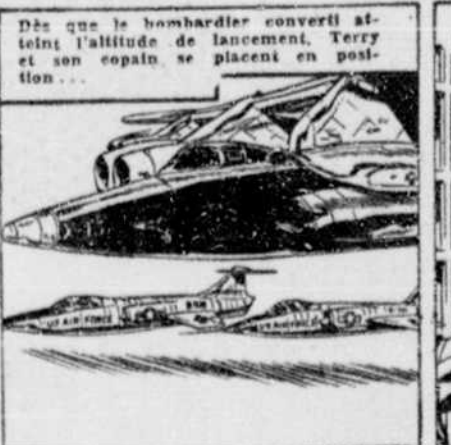
CAISSES POPULAIRES

\$1,000.00

EN PRIX

INSCRIVEZ-VOUS A VOTRE CAISSE

TERRY ET LES PIRATES



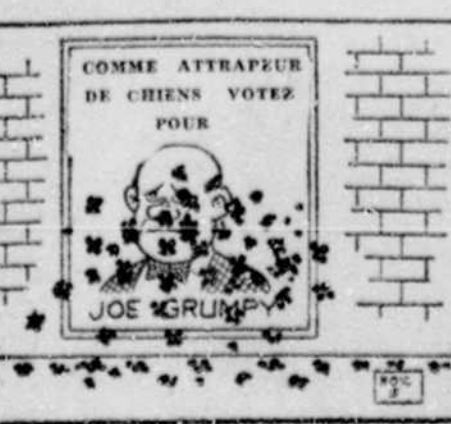
par George Wunder

LA SOURIS MIQUETTE



par Walt Disney

PHILOMÈNE



par Ernie Bushmiller



du haut
des
remparts

Par Jacques REVELIN

Les tabagies de Québec vendent un livre qui va secouer des consciences

Comme les Anglais se sont rués dernièrement sur le bouquin traitant de l'affaire "Profumo", les Québécois se précipitent actuellement sur un livre de 176 pages dont le contenu secouera bien des consciences et fait déjà couler beaucoup d'encre.

Manifestement convaincu de l'innocence du prospecteur Wilbert Coffin, condamné à mort à Percé et pendu en février 1956 à Montréal, Jacques Hébert accuse dans ce livre un certain nombre de vivants bien connus du public d'avoir trafiqué la vérité pour glisser le cou d'un faux coupable dans le noeud coulant de la Justice.

Qu'il soit fondé ou non, le contenu de ce livre est terrifiant. Si tous les faits dévoilés et les déductions qu'ils entraînent sont fondés, jamais scandale ne fut aussi grand. Si, par contre, l'auteur sème le doute sans raison en noircissant pour toujours des réputations, jamais un homme n'avait fait preuve d'une aussi vile audace.

Quoi qu'il en soit, cette plaidoirie d'un individu étranger au Droit fera réfléchir des milliers de personnes éloignées des cours de justice. Les lecteurs de ce livre transformés malgré eux en jurés par un écrivain jouant le rôle d'un avocat vont-ils réclamer la révision du procès Coffin? C'est la question que l'on se pose après avoir lu ce bouquin explosif qui se vend comme des petits pains...

Le carnaval 64 sera périllant mais sans grandes nouveautés

Si le programme du prochain carnaval publié samedi dernier contient une liste d'événements nombreux et variés, il faut néanmoins admettre qu'il ressemble beaucoup à celui des années passées.

Rares seront les nouveautés auxquelles on était en droit de s'attendre pour le dixième anniversaire de cette festivité. Encore une fois, et c'est heureux, les attractions sportives (X ou Z) "meublent" le carnaval qui serait affreusement vide sans elles.

Ce programme est néanmoins convenable. Ce n'est

pas de son contenu que dépend le succès mais du public qui animera les événements. Or, les Québécois et ceux qui les visitent sont maintenant "vendus" au carnaval de la vieille capitale. On peut donc être assuré que celui de 1964 sera périllant...

Souhaitons toutefois que le froid modère quelque peu ses élans car, s'il ne nous lâche pas d'ici la fin du mois, les printemps risquent d'être plus précoce. Le réchauffement prématuré de l'atmosphère serait alors une catastrophe pour un carnaval d'hiver voué à l'échec s'il ne se déroule pas en saison "fret"...

La joie du carnaval s'étend vers l'ouest de la capitale

En consultant bien le programme du futur carnaval on remarque la présence de plusieurs événements qui se dérouleront à trente milles de Québec, plus précisément à Donnacona. Il est étonnant et réjouissant en même temps de constater ce grand intérêt manifesté par la population de cette ville qui entre ainsi dans la ronde joyeuse des Québécois.

Ces mouvements signalés à l'ouest de la vieille capitale compenseront ainsi l'immobilisme déploré à l'est, plus particulièrement sur la Côte de Beaupré où les gens sont pourtant si gais et habituellement si animés. Ils ne semblent pas voir la vaste étendue gelée en face de chez eux où l'on pourrait construire un pittoresque pont de glace sur lequel il ferait bon se promener, danser et chanter comme jadis, sur le pont d'Avignon.

L'idée n'est pas neuve mais on attend toujours sa réalisation...

à l'ombre des remparts

Déménagement

M. Julien Foucault, un ancien de Laval très connu et très actif dans le monde des affaires, a la Faculté de Commerce et à l'Académie vient d'être nommé gérant de la succursale de "National Cash" pour Trois-Rivières et les Cantons de l'Est. C'est de Sherbrooke qu'il dirigera ses futures opérations.

Encore un autre!

On nous signale aussi le départ prochain d'un autre Québécois dont les services sont réclamés par la gourmande métropole. Il s'agit de M. Gilbert Rhéaume, officier de la Banque de Montréal pour la région de Québec qui vient d'être nommé directeur de l'Est du Canada de la même institution bancaire. Il paraît que c'est la présente vague de bilinguisme qui le soulève ainsi à ce haut poste directiorial...

Tiré à part

De nombreux événements enregistrés à la dernière minute ont causé certains tracés à M. Marcel Rochette à qui revenait la tâche de préparer le programme du carnaval. Le dépliant présentant ce programme, étant déjà sous presse, on a décidé d'y ajouter un feuillet volant que les gens feront bien de ne pas égarer s'ils ne veulent rien manquer...

Lundi, 16 décembre 1963

l'Action
QUOTIDIEN CATHOLIQUE

L'Action, Québec — 3

Un ministère de l'éducation, oui, mais dans un Etat démocratique — l'abbé J.-M. Hamelin

(Par Maurice GIROUX)

L'abbé Jean-Marie Hamelin, professeur à la faculté des Arts de l'université Laval et à l'Académie de Québec, a déclaré samedi soir qu'il acceptait avec enthousiasme le futur ministère de l'Éducation à condition que l'Etat se comporte d'une façon démocratique et qu'il écoute l'opinion publique et les corps intermédiaires, les enseignants, par exemple.

"Je ne veux pas d'un Etat omnipotent qui entraîne la masse, je ne veux pas me voir dicter des programmes par des fonctionnaires, même extraordinairement compétents, qui sont coupés du réel", a dit l'abbé Hamelin, qui parlait lors d'un colloque organisé dans le cadre de l'inauguration officielle de l'Académie de Québec.

Après un exposé de base de l'abbé Hamelin, une table-ronde

composée de M. André Laurendeau, de Mlle Simone Voyer, du Révérend Frère Roland Lachance, de M. Jean-Marie Joly et de l'abbé Louis O'Neill, a poursuivi le débat.

Droit d'imposer

Au sujet du rôle des corps intermédiaires et de l'opinion publique, auxquels M. Hamelin a attaché beaucoup d'importance, M. Jean-Marie Joly, directeur du département de pédagogie à l'é-

cole de Pédagogie de Laval, a exprimé l'opinion que l'Etat avait le droit d'imposer des objectifs, et au besoin d'indiquer les moyens à suivre.

"Les programmes dictés d'en haut et les examens fournis d'en haut sont autant de votes de non-confiance à l'endroit des instituteurs. On met en doute leur capacité, leur formation, leur maturité. Cette non-confiance est-elle justifiée? Si oui, il faut lever les barrières. Car l'autonomie locale signifie la possibilité de progresser comme la possibilité de régresser".

Petits dilettantes

L'abbé Louis O'Neill, à l'endroit de l'abbé Hamelin, a tout d'abord affirmé qu'on pouvait rencontrer beaucoup de petits dilettantes au sein des corps intermédiaires. Puis en réponse à M. Joly, il a déclaré qu'il existait un danger de transmettre aux nouveaux fonctionnaires du ministère de l'éducation et aux corps intermédiaires le même virus qui ronge les autorités actuelles.

"Il faut essayer d'avoir confiance dans les instituteurs, sinon ces derniers se sentiront dominés et nous assisteront par la suite "aux revanches de la nature".

Le Frère Alphonse Caron, président de l'Académie de Québec, a ajouté qu'en demandant la décentralisation du ministère de l'éducation, les administrateurs locaux pouvaient faire les mêmes erreurs que les hauts fonctionnaires.

Signe de santé

Pour sa part, M. André Laurendeau a dit que maintenant, contrairement au passé, l'opinion publique pouvait s'en prendre au ministre de l'éducation. C'est un signe de santé. Autrefois, tous ces sujets étaient tabous parce que l'on craignait d'attaquer l'épiscopat.

Le directeur du "Devoir" a souligné par ailleurs qu'il existait déjà une bureaucratie au Québec, le plus souvent routinier et autoritaire. Mais dans certains secteurs elle est pleine de vitalité. C'est dire que bureaucratie ne signifie pas automati-

quement routine et contrôles tatillons. Ce qu'il faut, ce sont des formes de décentralisation. Car on s'aperçoit que les hauts-fonctionnaires de la grande entreprise privée sont semblables à leurs confrères du secteur gouvernemental.

Caractère démentiel

Au cours de sa conférence, l'abbé Hamelin a tour à tour fait des remarques sur cinq sujets principaux: les enfants, les parents, les maîtres, les administrateurs, l'Etat. Voici quelques-uns des points qu'il a soulevés: — l'enfant, très tôt, subit avec malice et dédain le caractère souvent démentiel des programmes trop lourds et trop changeants;

— ce qui blesse les étudiants, c'est le manque de confiance qu'on semble entretenir à leur égard;

— le dégoût que devant la difficulté de leur tâche, trop de parents s'en remettent presque totalement à l'école. L'école ne peut jamais remplacer les parents surtout lorsqu'il s'agit de l'éducation religieuse première; — parce que la religion était devenue matière scolaire, parce que nos écoles étaient officiellement confessionnelles, l'on a cru que tout était sauvé;

— nos professeurs ont fourni un immense effort dans des conditions très onéreuses et sans soutien moral et financier suffisant;

— pour mieux assurer une vérité objective souvent présentée comme un bloc de granite auquel rien n'était à ajouter, on a minimisé l'importance de la recherche et de la dialectique;

— le professeur conscient des exigences nouvelles connaît la nature, la portée, la place des matières ou de la discipline qu'il enseigne et leur importance relative par rapport à l'ensemble;

— le professeur doit jouir d'une grande liberté d'esprit et d'action à l'intérieur des programmes réduits et souples, dans des classes peu nombreuses. Bénéfice du jour où les professeurs, en tant que professeurs, pourront faire entendre leur voix aux niveaux supérieurs.

Une quinzaine de grands collèges à la place des petits séminaires

Une intervention de M. Jean-Marie Martin, directeur des Services de l'Enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse, a suscité de vifs commentaires, vendredi soir, à l'Académie de Québec. Intervenant sur le problème de savoir s'il fallait séparer complètement l'enseignement collégial de l'enseignement secondaire classique, M. Martin a déclaré que, selon lui, la population du Québec ne pouvait se payer le luxe d'avoir 150 collèges classiques et qu'il faudrait en venir à la formule suivante:

— une quinzaine de grands collèges groupant de 1,000 à 2,000 étudiants;

— les "petits séminaires diocésains" se bornant à dispenser le cours secondaire privé;

— ces "grands collèges" seraient situés dans les régions peuplées de la province; — ils seraient mis sur pieds à même les institutions privées existant déjà, parce que plusieurs évêques songent dès maintenant à remettre leurs séminaires entre les mains de corporations laïques ou même entre les mains de l'Etat.

Et l'atmosphère?

Une religieuse s'est alors levée dans l'assistance pour protester d'une voix énergique contre pareil projet. Elle a demandé à M. Martin si ces grands collèges pouvaient réellement dispenser une "éducation" et non

pas simplement une "instruction". Dans beaucoup de nos institutions actuelles, a-t-elle dit, il y a une atmosphère, un climat qui sont nécessaires à l'étudiant ou à l'étudiante.

M. Martin a alors vivement répondu: "Cette sorte d'éduca-

tion étouffe l'étudiant. Le problème n'en est pas un de localisation des collèges mais de potentiel humain. Si le nombre des professeurs est suffisant, alors les étudiants auront vraiment une formation pré-universitaire".

Et la faculté des Arts? L'abbé Jean-Marie Hamelin, professeur à la faculté des Arts de l'Université Laval, s'est également opposé à la solution de M. Martin. D'abord, a-t-il dit, il est impossible, au niveau secondaire, d'enseigner à plus de 1,500 étudiants dans une même institution. Il a alors donné l'exemple des étudiants de la Sorbonne, à Paris, qui suivent les cours entassés les uns sur les autres.

Ensuite, la faculté des Arts va certainement s'opposer.

M. Martin a répondu à cela que la faculté des Arts n'avait aucun caractère universitaire, qu'elle est en réalité la réunion des collèges traditionnels.

Il a répété que les collèges classiques ne sont plus capables de survivre, que les 150 ne peuvent pas être soutenus par le public, qu'ils manquent de professeurs, que le gouvernement ne peut englober des fonds dans des institutions qui ne répondent plus aux besoins.

Les petits séminaires trouveront d'ailleurs dans cette solution leur formule de salut, a soutenu M. Martin.

Est-ce une allusion?

Faisant de toute évidence allusion à M. Jean-Marie Martin, l'abbé Louis O'Neill a commenté samedi soir la déclaration faite vendredi soir par le directeur des Services de l'Enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse:

"Avec un ministère de l'Éducation, serons-nous immunisés contre l'autoritarisme des hauts fonctionnaires? L'un d'entre eux nous a donné hier soir un exemple. Très sûr de lui, il a tranché catégoriquement un problème, celui du cours collégial, avec lequel il n'est pas familier, alors que l'auditoire qu'il affrontait était collé au problème."

Un homme est poignardé et mutilé

(Par Rémy d'ANJOU)

Un homme a été tué à coups de couteau au cours d'une rixe survenue aux petites heures samedi matin, dans une maison de la rue Ste-Hélène.

La victime a été identifiée comme étant René, alias Rémi, Lafond, 36 ans, du 8 rue Collin à Québec.

La tragédie est survenue pendant une partie de cartes à laquelle participaient quatre hommes, soit la victime, Olivier St-Laurent, locataire de la maison sise au 494 Ste-Hélène, lieu du drame, Benoît Lapierre et Gilles Lortie. La femme de la victime était présente au moment du drame.

On croit que l'arme du crime peut être un petit coupe-papier japonais en forme de sabre.

La victime a été affreusement mutilée. Lafond a été atteint d'une dizaine de coups de couteau. Il a subi de larges blessures à la tête, à la figure et à l'abdomen. La blessure qui s'est avérée mortelle a transpercé la poitrine gauche de la victime, provoquant une hémorragie interne qui a entraîné la mort. Lafond a succombé moins de deux heures après son arrivée à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Les trois hommes qui ont été trouvés sur les lieux ont été arrêtés et sont détenus comme témoins importants à la suite de la

mort de Lafond. Ils ont été conduits au local 117 en attendant l'enquête du coroner qui doit avoir lieu mercredi à la morgue provinciale.

L'affaire

Il semble que le couple Lafond ait rencontré les trois individus que la police détient dans un établissement de la rue St-Joseph, et que tout le monde aurait consommé de la bière. Après, tout le monde s'est dirigé vers le 494 Ste-Hélène en vue de jouer "une petite partie".

Pendant la partie de cartes, une vive discussion s'est élevée au sujet de la tricherie. De la discussion, on est ensuite passé aux coups, et c'est à ce moment qu'un des individus aurait poignardé la victime.

Pendant qu'il portait ses coups, l'assassin aurait dit: "Vous allez me respecter".

Lafond s'est écroulé au plancher, mortellement blessé. Il a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où les médecins ont vainement tenté de lui sauver la vie.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue provinciale où une autopsie a été pratiquée par le Dr Gustave Desrochers, médecin-légiste.

Le capitaine Georges Buteau et le sergent-détective Fernand Roy ont été chargés d'enquêter sur ce meurtre et ils ont longuement interrogé des témoins.

Un des hommes qui est détenu comme

témoins importants à la suite de cette affaire a déjà été impliqué indirectement dans une autre affaire de meurtre du même genre. Il était présent quand Marcel Lefrançois descendit Réginald Lapointe dans un débit clandestin de la rue Lacroix en 1961.



Le collège fait une oeuvre plus humaine et plus durable (frère Caron)

Le frère Alphonse Caron, président de l'Académie de Québec, a déclaré vendredi soir que le collège, institution nouvelle et indispensable, pouvait faire une oeuvre plus intelligente, plus humaine et plus durable que l'actuel cours secondaire public.

Au cours d'un colloque organisé dans le cadre de l'inauguration officielle de l'Académie de Québec, le conférencier a tenté de définir la place que devait occuper le collège dans le système académique québécois.

Une table-ronde a suivi cet exposé. Les participants étaient outre le frère Caron, M. Jean-Marie Martin, directeur des Services de l'Enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse, la révérende sœur St-Hubert, directrice des études à l'Institut du Bon-Pasteur, l'abbé Gérard Dion, professeur, M. Jean Marchand, président de la CSN. Le frère Clément Lockwell, directeur du département d'études françaises de l'Université de Laval agissait comme président du carrefour.

Une impasse

Le frère Caron fit d'abord la critique de l'école secondaire publique, "dont les résultats ne rencontrent ni les anticipations ni les besoins". Les principales déficiences de ce cours sont, en premier lieu le caractère vague et flou des connaissances élémentaires, l'incapacité à fournir aux étudiants des mé-

thodes d'analyse, et enfin la thèse d'incapacité de leur apprendre des formes adéquates de synthèse.

Il faudrait un meilleur équilibre dans les matières au programme, réduire le nombre de ces matières, et surtout doubler et même tripler le temps et les efforts accordés à l'enseignement de la langue maternelle. Ceci est une priorité indiscutable, de dire le frère Caron, car c'est un minimum essentiel que de dire exactement ce que l'on pense.

Et parce que le cours secondaire public aboutit présentement à une impasse, il ne suffit pas de forcer les portes de l'université, de faire baisser les standards, de créer une 12e ou une 13e année, pour croire que ce cours deviendra ainsi pré-universitaire.

Un procès

Les remarques du frère Caron sur le cours secondaire public eurent pour conséquence de déclencher un véritable procès. Des membres de l'auditoire, de même que les autres participants de la table-ronde, devaient en effet, par la suite, apporter d'autres jugements de valeur sur l'échec de l'école secondaire publique.

"On a promis la lune aux étudiants", a affirmé le frère Gustave Fortier. "Quatre promotions courent au désastre", a déclaré quelqu'un d'autre. M. Jean Marchand a dit qu'on assistait à une véritable perte de

"vies humaines".

Dans la deuxième partie de son exposé le frère Caron a cependant plaidé en faveur du maintien d'une institution collégiale en tant que telle, dans l'intérêt du collégien lui-même que dans celui de l'enseignement universitaire.

Du point de vue du collégien, il faut en effet assurer une période de transition entre la communauté familiale et la société universitaire. C'est au collège que l'on pourra faire naître

des intellectuels, des hommes libres et responsables.

Par ailleurs, l'université elle-même a besoin d'étudiants qui ont réfléchi et qui ont des études sur la philosophie des sciences. La technique seule, la vulgarisation seule, rendent toutes deux l'étudiant dupe. Pour pouvoir assimiler les sciences, il faut au préalable avoir une méthode de pensée, ce que le collège peut fournir à l'étudiant, a dit en terminant le frère Caron.

Une législation pour protéger le peuple des sociétés de financement

SHERBROOKE (P.C.) — Le R. P. Emile Bouvier, professeur d'économie à l'Université de Sherbrooke, a déclaré samedi que la législation actuelle est insuffisante pour protéger les consommateurs contre certaines sociétés de financement.

Il a affirmé que dans certaines formes de ventes à tempérament, les consommateurs payent jusqu'à 104 pour cent d'intérêt par année sur la valeur des achats qu'ils font.

Le Père Bouvier a fait observer qu'il ne s'oppose pas au

crédit, celui-ci favorisant l'embellissement. "Si en abolissant le crédit par exemple dans l'industrie de l'auto, a-t-il dit, 30 pour cent des emplois que une autre industrie offre présentement seraient éliminés."

Mais il a critiqué les méthodes de certaines sociétés de financements, "qui n'ont, a-t-il dit, aucun sens de la morale et qui exploitent l'ignorance du public. On dit aux consommateurs les versements, hebdomadaires ou mensuels, qu'ils doivent faire mais on leur cache les vrais chiffres de l'intérêt qu'ils doivent payer".

Les
à-côtés
de la
3

Importants travaux à l'église de Giffard

La fabrique de Giffard vient d'accorder à François Jobin Inc. un important contrat de parachèvement et de restauration de son église paroissiale. Les travaux commenceront incessamment pour se prolonger jusqu'en juin ou juillet.

Il y aura d'abord prolongement et réaménagement de la sacristie, puis finition intérieure de toute l'église, revêtement des murs et des colonnes, organisation d'un baptistère.

Sept entrepreneurs généraux avaient accepté de considérer les plans et devis de l'architecte Henri-E. Talbot. Cependant, trois d'entre eux préfèrent offrir d'exécuter le travail à forfait. Les quatre autres avaient soumis des prix fermes. La fabrique a accepté la soumission la plus basse, celle de François Jobin Inc.

Au prône dominical d'hier, M. le curé Gariépy a annoncé ces travaux. Il a réclame l'appui de ses paroissiens qui désirent cette réfection depuis quelques années. Jusqu'ici les marguilliers anciens et nouveaux ont fait preuve d'une unanimité complète. M. le Curé espère que cet esprit de coopération s'étendra à tous ses paroissiens et se manifestera pour une générosité encore plus grande.

800 militaires reviennent à Valcartier

SAINTE-THERÈSE-DE-BLAINVILLE, Québec. — (P.C.). — Quelque 800 militaires sont retournés à leurs camps à Valcartier et à Montréal, samedi, après deux semaines de travail sur les lieux de l'écrasement d'un DC-8F d'Air-Canada survenu le 29 novembre dernier et dans lequel 118 personnes ont perdu la vie.

Un porte-parole de l'Armée canadienne a déclaré toutefois qu'un détachement de 24 hommes resterait sur les lieux de l'écrasement pour assurer les services d'hygiène.

L'inspecteur-en-chef Gérard Houle, de la police provinciale du Québec, qui dirige l'enquête sur l'écrasement du DC-8F, a déclaré vendredi que toutes les victimes de l'accident, sauf quatre, avaient été identifiées. Il a ajouté que l'enquête continue mais que les efforts porteront maintenant à recueillir des pièces matérielles pouvant contribuer à déterminer la cause de l'écrasement.

Faits divers

Les sports d'hiver ont commencé à faire des victimes dans la Vieille Capitale au cours de la dernière fin de semaine. Mlle Fernand Bourassa, 35 ans, du 462 St-Cyrille, s'est fracturée la jambe gauche alors qu'elle a fait une chute à la patinoire de l'Esplanade, samedi après-midi. Elle a été transportée à l'hôpital dans une voiture de radio-pole.

Les sports d'hiver ont commencé à faire des victimes dans la Vieille Capitale au cours de la dernière fin de semaine. Mlle Fernand Bourassa, 35 ans, du 462 St-Cyrille, s'est fracturée la jambe gauche alors qu'elle a fait une chute à la patinoire de l'Esplanade, samedi après-midi. Elle a été transportée à l'hôpital dans une voiture de radio-pole.

Deux automobiles ont subi de légers dommages samedi après-midi quand une autre voiture conduite par M. Paul Isabelle de Lauzon est allée heurter, sur la rue Raymond-Casegrain. Il semblerait que M. Isabelle ait succombé à une attaque cardiaque, ce qui a provoqué l'accident. Les constables Jobin et Desjardins de la police municipale ont effectué les constatations d'usage.



INAUGURATION. — M. Jean-Marie Martin, directeur des Services de l'Enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse, a coupé hier après-midi le traditionnel ruban pour marquer l'inauguration officielle de l'Académie de Québec. On le voit ici en compagnie du frère Alphonse Caron, président de l'Académie. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, a procédé à la bénédiction liturgique des lieux. Après les allocutions de circonstances et un vin d'honneur, un buffet a été servi. Dans la soirée, un concert a été donné par M. Richard Verreault, artiste québécois de réputation internationale.

l'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

Le crédit: facteur de progrès ou danger social

Le crédit à la consommation est une arme à double tranchant qui peut être fort utile à certains moments et fort dangereuse à d'autres. Voilà ce qui ressort d'un récent colloque organisé par les Chantiers de Montréal et qui groupait trois autorités en matière de finances familiales.

L'existence de ce danger dans le crédit est reconnue, non seulement par les sociologues et divers organismes sociaux tels les syndicats ouvriers, mais même par les sociétés de prêts, qu'elles soient coopératives ou à but purement lucratif. C'est ainsi que la plus importante de ces entreprises de financement mène, depuis de nombreuses années, un programme élaboré d'éducation tant auprès de sa clientèle que du public en général, en faveur d'une meilleure compréhension du crédit, de sa fin et de son utilisation.

Mais c'est une éducation difficile à faire car les gens qui ont le plus recours au crédit à tort et à travers sont précisément ceux qui se soucient le moins de sortir du marasme économique et de l'insécurité sociale dans lesquels les plongent leurs mauvaises habitudes.

Certaines compagnies de prêts ont voulu voir, dans la campagne entreprise par la Confédération des Syndicats Nationaux en faveur de l'assainissement du crédit, une lutte ouverte contre leurs entreprises. Peut-être n'avaient-elles pas la conscience tranquille. En effet, il y a place dans notre société pour un certain crédit mais celui-ci doit être sain, mesuré selon la capacité réelle du consommateur, pour qu'il lui soit une aide et non un fardeau.

Un travailleur social bien au courant du problème, le professeur Nicholas Zay, de l'université de Montréal, soulignait à l'occasion de ce colloque comment le crédit à la consommation peut provoquer un accroissement de l'insécurité des gens qui y ont recours. C'est ainsi qu'il admet le crédit pour se procurer des biens dits durables, par exemple: des appareils ménagers, du meuble, une automobile, une maison; mais pas pour des biens de consommation immédiate: nourriture et vêtement. Le crédit à cette fin produit un déséquilibre économique en plaçant la consommation avant la production.

Dans notre société moderne, l'abolition complète du crédit est une impossibilité. Ce

ne serait même pas une bonne chose car elle entraînerait des maux économiques encore pires que ceux qu'elle voudrait corriger. Mais il y a lieu d'envisager une réglementation plus efficace du crédit. On fait souvent appel au gouvernement dans ce sens, mais les lois ne sont pas suffisantes pour assurer le succès d'une telle réglementation.

Les sociétés de prêts doivent, pour leur part, se montrer plus sévères en examinant les demandes de crédit. Les marchands doivent éviter de vendre à crédit sous pression en faisant miroiter aux yeux de l'acheteur des "conditions faciles de paiements" qui peuvent, si cela se répète chez plusieurs marchands, devenir des conditions difficiles de remboursement. Mais c'est surtout par l'éducation populaire qu'on parviendra à assainir le crédit, en démontrant aux gens que si le crédit peut avoir du bon, il faut savoir s'en servir avec discernement et ne pas en abuser.

Là où le gouvernement peut intervenir, c'est dans la publicité souvent trompeuse qu'on accorde à certaines conditions de crédit. Le crédit qui ne coûte rien à l'acheteur n'existe pas.

Les gens sont généralement honnêtes. C'est sur cette honnêteté que comptent les marchands et prêteurs quand ils font du crédit. Mais c'est également cette honnêteté qui cause tant de maux de tête et de troubles de conscience à ceux qui se sont laissés prendre par un crédit trop facile. Et honnêtes, nos gens se rendent compte, quand il est trop tard, qu'ils ont des obligations supérieures à leurs moyens. Cela leur rend la vie difficile, cela ouvre la porte à des troubles de ménages, à une insécurité nocive.

Il ne faut pas abuser de l'honnêteté des gens mais il faut aussi leur enseigner de saines pratiques de gestion de l'économie familiale. Cela doit commencer à l'école, cela doit se continuer par l'oeuvre d'organismes sociaux. Les caisses populaires, le mouvement coopératif et depuis quelque temps la centrale ouvrière des Canadiens français, la CSN, font du beau travail dans ce domaine. A la fin, tous ne peuvent qu'en bénéficier, les marchands comme les consommateurs, et l'économie générale de la nation n'en sera que meilleure.

Jean HUBERT

L'A.I.E.S.E.C. EN MARCHÉ

Avant la seconde guerre mondiale, des groupements d'étudiants en sciences commerciales et économiques d'Europe avaient pris l'habitude de se rencontrer en comité. Par ce moyen, ces étudiants pouvaient discuter des problèmes tant nationaux qu'internationaux. Plusieurs pouvaient ainsi émettre certaines idées originales qui sont toujours utiles et nécessaires pour améliorer la situation étudiante. De plus en plus ces réunions se concrétisèrent bientôt en une association générale. Plus tard, on appela ce groupement d'étudiants, l'AIESEC, c'est-à-dire l'Association générale des étudiants en sciences économiques et commerciales.

Déjà en 1945, les pays scandinaves mirent fin à la guerre et rétablirent les contacts internationaux. Les étudiants de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède, malgré les difficultés de l'heure, finirent par se réunir tous à Stockholm.

1948 fut la première année d'existence de l'AIESEC telle que nous la connaissons aujourd'hui.

A partir de 1950, l'AIESEC se développa très rapidement et c'est ainsi qu'elle fit son entrée en Amérique. M. Lionel Simons, membre actif de l'AIESEC-GRAT-BRITAIN vint au Canada et organisa l'AIESEC-CANADA avec la coopération de Claude Germain des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. Dès le printemps de 1959, le Canada devint membre permanent de l'AIESEC au congrès de Barcelone. Peu de temps après, le comité National du Canada s'établit à la Faculté de Commerce de l'Université Laval pour être transféré ensuite à l'Université McGill où il est depuis. Durant l'année 1962, l'AIESEC-CANADA étendit ses ramifications jusqu'à Vancouver, et aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'elle présume un avenir des plus prometteurs. Dans les cadres de son programme d'expansion, le comité Laval de l'AIESEC est en pourparlers avec les Hautes Ecoles de Commerce de Chicoutimi. Un travail énorme reste à faire mais les perspectives d'avenir nous encouragent à fortifier et intensifier nos activités immédiates. De plus, notre comité local dispose maintenant d'un sous-comité à la Faculté des Sciences Sociales. Ainsi, les étudiants de cette faculté sont également invités à participer aux échanges internationaux. Notre encouragement est plus ou moins justifiable et l'avenir de l'AIESEC repose sur l'entreprise canadienne. Les compagnies et les industries doivent donc découvrir le potentiel inédit d'une telle organisation en appuyant le programme d'expansion d'AIESEC-CANADA, et choisir d'investir dans le futur économique du Canada.

Beaucoup d'étudiants sont devenus membres actifs de cette association, plusieurs réformes ont été apportées. L'AIESEC est une organisation indépendante, politique, internationale qui a pour but d'établir et de promouvoir entre ses membres des relations étroites et amicales sans considération de religion ni de race.

L'AIESEC s'offre par l'entremise de votre comité local de vous rendre service à l'échelon international. En décidant de faire un stage à l'étranger, vous adhérez à cette fraternité d'étudiants qui croient que la coopération internationale est l'affaire de chacun. Bien sûr, en plus d'une expérience nouvelle, vous aurez des amis dans de nombreux pays, avec qui, plus tard, vous pourrez entretenir des relations d'affaires. C'est une association comptant 40 pays du monde, dont le but est d'organiser des voyages d'études pratiques et surtout de faire fonctionner un programme d'échanges qui, l'an dernier, profita à plus de 4.550 étudiants. Tous les élèves inscrits régulièrement à la Faculté de Commerce ou à la Faculté des Sciences Sociales sont éligibles.

Aujourd'hui, tout est international, il est donc nécessaire que les étudiants prennent conscience qu'il existe une étroite coopération entre les pays, les races, les nations du monde. Certains phénomènes économiques sont communément les résultats des méthodes commerciales et les techniques employées dans les divers pays. L'AIESEC existe pour aider les étudiants à comparer, à analyser avec profit les diverses théories et différents systèmes commerciaux et économiques utiles pour le fonctionnement d'un tel ou tel pays.

LE FONCTIONNEMENT DE L'AIESEC

Dans chaque pays, il existe un comité national qui étend ses responsabilités à des comités locaux situés dans les villes les plus importantes. Au Canada, le Comité national est à Québec. Le Comité local le plus important est situé à Montréal. Notre comité, dont M. Jean-Marc Veilleux (Commerce II) est le président, se charge de trouver les emplois dans des compagnies qui favorisent des échanges transcontinentaux. Le même travail est effectué par les comités locaux de l'Europe afin que les étudiants en sciences économiques et commerciales puissent bénéficier d'un emploi d'expérience dans une compagnie importante. Chaque année, le Comité national envoie certains étudiants assister au Congrès international. Cette année, le congrès aura lieu à Rome au mois de mars. C'est à ce moment-là que la plupart des présidents de l'AIESEC

LAVOIX DES JEUNES

André Turgeon
vice-président de l'AIESEC
Faculté de Commerce

mondiale pourront se connaître et faire les échanges nécessaires à la satisfaction de la demande. Beaucoup de problèmes internationaux existent, chaque comité doit apporter une coopération adéquate au bon fonctionnement de l'association.

Le but principal de notre association est de procurer aux étudiants qui en font la demande, un emploi à l'étranger en vue d'une expérience pratique en sciences économiques et commerciales. Ces étudiants font un minimum de travail direct et, souvent, les autorités de la plupart des compagnies les transfèrent d'un département à l'autre au cours de leur emploi. A la fin de son stage dans l'entreprise, tout en possédant des connaissances des pays de l'étranger, l'étudiant pourra voyager dans l'ensemble de l'Europe, en montrant quelque peu de bonne volonté, l'étudiant a donc toutes les chances d'acquiescer un complément inusité de formation.

Les membres de l'AIESEC sont des facultés, écoles et instituts d'économie et de commerce qui s'étendent dans 40 pays et groupent globalement 70.000 étudiants. Dans les 250 maisons d'enseignement membres, 4.550 étudiants furent échangés en 1962. Depuis 1949, 23.000 étudiants ont été échangés grâce à la planification et au contrôle de l'AIESEC.

L'ENTREPRISE CANADIENNE DOIT COLLABORER

Aujourd'hui, nous sommes très proches des autres continents et une coopération commerciale et économique est la base de succès et de l'avenir d'un pays. L'entreprise canadienne doit échanger ses produits mais en plus favoriser les échanges d'étudiants. Des ententes commerciales de différents pays comme le Marché Commun, le plan Schuman, les pays du Commonwealth ouvrent devant nous des promesses d'avenir vers une plus étroite collaboration dans l'économie et la politique internationale. Le plus grand problème de l'entreprise est celui de préparer un personnel apte à remplir les fonctions adéquates à un plus grand développement, à négocier les idées et les matériaux en plus d'être expérimentés dans le commerce international. L'AIESEC est donc là pour servir de point d'appui et ainsi coopérer à cette marche incessante vers un avenir meilleur économiquement parlant.

Un certain groupe d'industriels répondant à l'invitation des comités de l'AIESEC. Grâce à sa formule et à ses cadres, notre association compte intéresser les entreprises canadiennes en leur fournissant des hommes particulièrement qualifiés et suffisamment expérimentés dans le commerce international. Le fillet de l'AIESEC formé par ses comités locaux est toujours à la disposition de l'entreprise intéressée à répondre au programme de recrutement administratif et pour les relevés du marketing. L'entreprise collabore donc avec l'AIESEC en procurant à l'étudiant un stage rémunéré.

Chaque étudiant allant dans un pays étranger reçoit un dédommement proportionnel au coût de la vie du pays où il travaille. Les transactions en dollars canadiens n'ont aucune signification, le coût de la vie n'étant pas le même. D'après les statistiques recueillies par l'association et selon l'expérience de l'an dernier, le salaire annuel permet aux stagiaires de se loger et de se nourrir convenablement. Habituellement, le stagiaire doit payer ses frais de transport. Au Canada, nous avons fait plus que prévu pour subventionner l'étudiant faisant un stage à l'étranger. Cette subvention donne, en plus, des dons reçus au cours de l'année à la fois des compagnies qui ont pris un stagiaire ou qui n'ont pu le faire. De plus, l'an dernier, nous avons reçu une aide gouvernementale très généreuse et nous espérons bien que cette année, il en sera de même.

Une des principales tâches du comité local est de coordonner le travail de tous les intéressés afin de procurer le plus de stages possibles aux étudiants étrangers. Plus nous réussissons dans cette tâche, plus nous sommes en mesure de procurer aux étudiants canadiens la possibilité d'un stage au cours de prochaines vacances académiques. Au Congrès International de Rome, le cadé d'une compagnie canadienne sera échangé pour un stage d'une compagnie étrangère.

Le succès de l'association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales en a fait une organisation des plus renommées. Elle est incluse dans la liste du "Bureau International des Travailleurs". En mai 1962, l'AIESEC se méritait un statut consultatif de l'UNESCO, ce qui montrait son importance dans le domaine éducatif. Depuis ce temps, la "Lord Foundation" contribue financièrement au programme de l'organisation. Ainsi, l'AIESEC fait le recrutement, la sélection, la préparation éducative pratique, l'orientation vers un pays étranger des étudiants désireux de faire un stage. De plus, elle prépare les activités de réception. Cette expérience inoubliable apporte une foule de nouvelles connaissances, de nouveaux concepts de vie, et ce qui est plus important, un élargissement de la pensée. En appuyant l'AIESEC, nous aidons les étudiants, la nation et les entreprises.

point de vue | Pierre LAPOINTE

Incompréhensible! LA PRESSE, qui s'affiche comme "une institution irrévocablement vouée aux intérêts canadiens-français et catholiques"! Pourtant nous avons bien lu dans ses éditions du 11 et 15 novembre 1963, cinq grands articles illustrés, où son rédacteur GILLES PRATTE fait un plaidoyer en faveur de la Franc-Maçonnerie, que Pie IX et Léon XIII appelaient la Synagoge du Satan... Et le directeur de LA PRESSE, M. Gérard Pelletier, qui passe pour être un bon catholique (quoiqu'il patronne l'anti-cléricale revue CITE LIBRE) couvre cette maçonnerie de son autorité!

Occuménisme ou faux irénisme

Sans doute, les Frères... et leurs Compères veulent-ils profiter du prestige du Concile Vatican II et du climat créé par l'Occuménisme, pour tendre la main à l'Eglise catholique... Il y en a d'autres qui s'y lancent tête baissée, sans prudence, cédant à la doctrine de l'Eglise et bravant ses lois... Faux irénisme déjà condamné par Pie XII et Jean XXIII, ce faux irénisme (ou maçon) sous prétexte de convertir les hérétiques (ou les francs-maçons). Dans leur zèle intempestif, ces transfuges ne voient pas le scandale qu'ils donnent; dans le cas des pro-maçons, ils invitent les catholiques à s'excommunier en adhérant à cette prétendue société de bienfaisance (pas maline pour un sou!). Naïveté impardonnable, lorsque l'Eglise a parlé tant de fois et si clairement pour condamner la Franc-Maçonnerie.

"Ce bloc enferrmé ne me dit rien qui vaille!" dirait le Bonhomme Lafontaine, ici, nous allons secouer ce bloc, afin d'éclairer nos catholiques sur sa menace existentielle... Demandez si souvent, la F.M. se présente encore, dans LA PRESSE, avec son masque d'honnêteté et de civisme inoffensif. S'il est en proie à M. Pratte, elle deviendrait presque l'ami, la protectrice de la sainte Eglise! Il faut donc arracher ce masque et réfuter les erreurs, les affirmations gratuites, que M. Pratte a accumulées dans ses 5 articles, afin de mettre en garde nos co-religionnaires et défendre l'Eglise du Québec, qui est actuellement la cible des pires attaques de l'Adversaire

re (Satan), appliqué à organiser son ANTI-CONCILE... M. Pratte coiffe ainsi ses articles: "La Franc-Maçonnerie, société démoniaque? club social? — Je réponds: 1° oui, démoniaque dans une grande partie de ses activités passées; 2° club social; sous-entendu hypocrite, pour tromper les naïfs; 3° chapelle (?) mystique; ésotérique, autour d'un vague déisme (F.M. anglaise) ou d'un athéisme virulent (F.M. française)..."

Nota bene. Il est entendu qu'il y a des hommes bons, nullement ennemis de l'Eglise, parmi les francs-maçons, surtout parmi ceux qui n'ont pas monté en grade. Dans notre article, nous voulons suivre les directives de l'Eglise, qui considère la Secte maçonnique comme telle, sans considérations personnelles.

Société puissante même au Québec?

M. Pratte affirme: "Dans la province de Québec, il y avait en 1879, 60 loges avec 2.753 membres; en 1963, il y a 106 loges avec 18.100 membres". — Il ne dit pas combien il y a de loges canadiennes-françaises, ni combien de Canadiens français sont francs-maçons; il lance, à l'aventure: "20.000 Québécois sont francs-maçons!" — Or, d'après les statistiques fédérales de 1951, dans notre Province, on compte 318.320 protestants, 62.639 membres d'autres religions orthodoxes, musulmans, bouddhistes, etc.). 83.701 juifs, 3.968 sans religion (agnostiques ou athées). On sait que, dans les milieux anglo-protestants, la Franc-maçonnerie est bien cotée; des pasteurs protestants vont même présider des réunions de loges, y lire la Bible. Mais la F.M. est plus virulente et anti-catholique dans les pays latins et français. Cependant, dans nos provinces anglaises, les sectes orangistes (maçonnes) nous détestent royalement...

M. Pratte affirme encore: "Des esprits attardés (?) voient dans le projet d'un Ministère de l'Éducation une manœuvre de la Franc-Maçonnerie; dénonciation qui revient chaque fois qu'il s'agit d'une réforme du système d'enseignement, par ex., lorsque la Ligue d'Enseignement de Godfrey Langlois réclamait la laïcisation, au début du siècle". — Quel aveu! Nous savons que G.

Langlois faisait partie de la Loge l'Émancipation, qui, en janvier 1910, mettait à son programme un Ministère de l'Instruction publique. Il fut donc un précurseur de notre Mouvement laïcisateur de langue française qui eut si fort, pour obtenir un Ministère de l'Éducation et des écoles neutres... comme en

contre l'Eglise, théories dissolvantes qui ruinent l'idée religieuse, l'idée de devoir, l'idée de famille, l'idée de patrie...

3° Petite fait grand état de la présence, dans certains loges de France, de prières que Voltaire lançait son mot d'ordre: "Écrasons

"LA PRESSE" au service de la Franc — Maçonnerie

France, où la Ligue de l'Enseignement (mère de celle de G. Langlois) est ouvertement maçonnique. — Alors, sommes-nous des esprits attardés... ou clairvoyants? Dans notre Province, nous savons qu'il existe, outre les Loges anglaises trite écossaises, trois Loges peuplées de Canadiens français renégats: Loge Émancipation, Loge Coeurs Unis... C'est assez maigre... mais ces maçons sont actifs... et bien masqués...

Historique

M. Pratte nous donne une histoire de la Franc-Maçonnerie en raccourci... fantaisiste. Il s'inspire évidemment de l'ouvrage d'ALEX MELLOR Nos frères séparés les Francs-Maçons (1961), ouvrage très partial, qui essaie de démontrer que les condamnations de la F.M. par le pape Clément XII (1738) étaient basées sur des motifs politiques, avec comme motif apparent: le secret maçonnique et son corollaire le serment... Mais il laisse de côté les dernières paroles de la Bulle du Pape: "et d'autres motifs justes et raisonnables de Nous connus". Procédé déloyal! Cependant, il y a plus: Mellor et Pratte ignorent à dessiner la grande encyclopédie de Léon XIII Humanae genus (1884) qui condamne la F.M. pour des raisons doctrinales: philosophie matérialiste et égalitariste, déisme vague, indifférentisme religieux, naturalisme, menées subversives

l'infâme (l'Eglise)! Nous savons qu'à l'époque de la Révolution Française, il y eut des membres du clergé qui fréquentaient les Loges maçonniques. Qu'est-ce que cela prouve? Que ces prêtres étaient plus ou moins dévoyés, puisqu'ils approuveraient les folies sanguinaires et diaboliques de la Révolution, plusieurs défrôleront (comme l'évêque apostat Talleyrand) ou prêteront le serment constitutionnel, qui les rendait schismatiques.

Dans son 2e article, M. Pratte parle de "Contes horribles à classer avec le Bonhomme Sept heures". Mais il se fait prendre, dans sa "chasse aux sorcières", avec l'histoire de Léo Taxil. Nous connaissons cet infâme franc-maçon, qui s'est moqué des catholiques, dans son périodique Le Diable au XIXe siècle: odieuse fumisterie montée par les Loges, pour humilier les catholiques, discrediter la récente encyclopédie de Léon XIII condamnant la F.M. et décourager les apôtres qui défendaient l'Eglise contre les complots de la Secte. Cette basse tromperie doit être mise au compte de la F.M. La flèche lancée par M. Pratte lui revient en boomerang! "Toutes les misères qu'on fait à la F.M.", dit M. Pratte, lui viennent de son secret"... et de sa malice, ajoutons-nous. En effet, la Secte couvre hypocritement les complots qu'elle fait contre l'Eglise et dont l'histoire donne tant de preuves. Alors, elle est mal venue de poser

un martyre... C'est la fable du Loup et de l'Agneau...

Des témoignages douteux

M. Pratte apporte ensuite les témoignages d'Anderson, de Shaftord, de Hanna. Voyons un peu.

"Dès 1723, ANDERSON fixait les principes de la

une fraternité qui les dresse toutes, en un corps hostile, contre l'Eglise catholique et romaine, la seule, à leur avis, qui soit intolérante et bigote". Nous ajoutons: Si des protestants peuvent s'unir dans une telle société à commun dénominateur (qui ferme le divorce, l'école neutre,

au nom de la Franc-Maçonnerie". M. Pratte est bien illusionniste! Il pense que les dénégations de l'abbé (?) Hanna vont nous convaincre. Car nous avons des preuves de tous ces méfaits de la F.M. dans des auteurs plus dignes de foi et mieux documentés que cet obscur Hanna: Mgr Delassus, Mgr Jouin, Léon de Poncein, Copin-Albancelli, Max Dombès, Marquis-Rivière, G. Combes, P. Gruber, RR. PP. Roux et Du Passage, s.j., P. Edouard Hamon, s.j. (Jean d'Erbrée), P. Louis de Léry, s.j., P. Noël Germain, s.j., etc.

L'abbé Hanna peut avoir raison de dissocier les Loges anglaises et américaines (rite écossais) qui sont théistes... des Loges françaises du Grand Orient, qui sont athées et violemment anti-catholiques (nos Loges canadiennes, francs-maçons affiliés au Grand Orient). Et voici des preuves des menées malveillantes dont on accuse la F.M. et que Hanna cherche à ridiculiser:

1° En 1924, paraissait une brochure intitulée La Dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France, qui reproduisait textuellement les résolutions des convents maçonniques du Grand Orient. Nous venons d'examiner nous-mêmes des photographes des Conventes maçonniques du Grand Orient de France tenus en 1944. On y voit l'abbé d'ordre: "Il faut laïciser toutes les écoles, afin qu'elles deviennent athées". En 1947, la F.M. d'Amérique du Nord, après un congrès de 4 jours à l'hôtel New Yorker, décida d'éliminer toute trace de religion dans les écoles publiques des États-Unis (cette odieuse décision a été confirmée par un jugement de la Cour Suprême de Washington).

2° C'est la F.M. qui a préparé (par les maçons Voltaire, D'Alembert, etc.) la Révolution Française de 1789 (massacre des nobles et de la famille royale de Louis XVI, destructions dans les églises, hommages à la Déesse Raison installée sacrilège sur l'autel de Notre-Dame de Paris)...

3° C'est la F.M. qui a organisé la Révolution espagnole (1936-39): milliers de prêtres, de religieux et religieuses torturés et massacrés, églises et couvents détruits.

4° C'est la F.M. qui a fait régner l'anarchie au Portugal, pendant l'arrivée de Salazar. Précédemment, le sinistre marquis Pombal persécuta l'Eglise et surtout les Jésuites; il est mort en 1762.

5° C'est la F.M., qui en 1870, abattit le pouvoir temporel des Papes. Elle arracha au Pontife Pie IX la royauté avec la liberté, et lui fit subir toutes sortes d'affronts. C'est encore la F.M. qui répandit le violent anti-cléricisme (nos Loges canadiennes, francs-maçons affiliés au Grand Orient). Et voici des preuves des menées malveillantes dont on accuse la F.M. et que Hanna cherche à ridiculiser:

1° En 1924, paraissait une brochure intitulée La Dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France, qui reproduisait textuellement les résolutions des convents maçonniques du Grand Orient. Nous venons d'examiner nous-mêmes des photographes des Conventes maçonniques du Grand Orient de France tenus en 1944. On y voit l'abbé d'ordre: "Il faut laïciser toutes les écoles, afin qu'elles deviennent athées". En 1947, la F.M. d'Amérique du Nord, après un congrès de 4 jours à l'hôtel New Yorker, décida d'éliminer toute trace de religion dans les écoles publiques des États-Unis (cette odieuse décision a été confirmée par un jugement de la Cour Suprême de Washington).

2° C'est la F.M. qui a préparé (par les maçons Voltaire, D'Alembert, etc.) la Révolution Française de 1789 (massacre des nobles et de la famille royale de Louis XVI, destructions dans les églises, hommages à la Déesse Raison installée sacrilège sur l'autel de Notre-Dame de Paris)...

3° C'est la F.M. qui a organisé la Révolution espagnole (1936-39): milliers de prêtres, de religieux et religieuses torturés et massacrés, églises et couvents détruits.

4° C'est la F.M. qui a fait régner l'anarchie au Portugal, pendant l'arrivée de Salazar. Précédemment, le sinistre marquis Pombal persécuta l'Eglise et surtout les Jésuites; il est mort en 1762.

5° C'est la F.M., qui en 1870, abattit le pouvoir temporel des Papes. Elle arracha au Pontife Pie IX la royauté avec la liberté, et lui fit subir toutes sortes d'affronts. C'est encore la F.M. qui répandit le violent anti-cléricisme (nos Loges canadiennes, francs-maçons affiliés au Grand Orient). Et voici des preuves des menées malveillantes dont on accuse la F.M. et que Hanna cherche à ridiculiser:

1° En 1924, paraissait une brochure intitulée La Dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France, qui reproduisait textuellement les résolutions des convents maçonniques du Grand Orient. Nous venons d'examiner nous-mêmes des photographes des Conventes maçonniques du Grand Orient de France tenus en 1944. On y voit l'abbé d'ordre: "Il faut laïciser toutes les écoles, afin qu'elles deviennent athées". En 1947, la F.M. d'Amérique du Nord, après un congrès de 4 jours à l'hôtel New Yorker, décida d'éliminer toute trace de religion dans les écoles publiques des États-Unis (cette odieuse décision a été confirmée par un jugement de la Cour Suprême de Washington).

(Prochain et dernier article: "La Franc-Maçonnerie au Canada français")

Les 22 et 23 février, colloque de la FCSCQ sur les "régionales"

Les commissaires d'écoles du Québec sont, pour la plupart, familiers avec leurs pouvoirs et devoirs au niveau de la commission scolaire locale. Ils le sont moins avec ceux qu'ils détiennent au palier de la commission scolaire régionale. A plusieurs reprises, ils ont manifesté le désir de connaître à fond le mécanisme qui sert à router la "régionale". Le Conseil d'Administration de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec les a compris. En conséquence, il a pris la décision d'organiser les 22 et 23 février, à la "régionale" des Mille Îles, à Ste-Rose, un grand Colloque dont le thème sera: "le bon fonctionnement d'une commission scolaire régionale".

Réservé aux commissaires d'écoles des "régionales", à leurs secrétaires - administrateurs, aux membres du Conseil d'Administration de la Fédération, aux secrétaires des Associations diocésaines des commissions scolaires, aux inspecteurs d'écoles régionaux, aux inspecteurs de l'enseignement secondaire et à certains officiers du ministère de la Jeunesse, (en tout, 600 personnes), ce Colloque permettra à ses participants de pénétrer jusqu'au cœur du bon fonctionnement de la "régionale" par trois canaux: celui de la pédagogie, celui de l'administration et celui de la finance.

Pédagogie: six commissions
Six commissions étudieront l'aspect "pédagogique". Ces commissions approfondiront leur pénétration du problème en analysant: a) le rôle des directeurs, b) la constitution du comité consultatif régional, c) la formation des écoles secondaires et de l'enseignement professionnel, d) l'orientation et le travail social, e) le rôle des inspecteurs d'écoles et f) l'évolution de la didactique.

Administration: six commissions
Les commissions formées sous cette tête de chapitre seront celles: a) du rôle des administrateurs régionaux, b) des divers comités des commissions scolaires régionales, c) des aménagements provisoires et définitifs, d) de l'implantation des institutions dans le territoire, e) de la collaboration avec les institutions existantes, f) de la concentration et de la décentralisation des effectifs scolaires.

Finance: six commissions
Encore là, six commissions se livreront à l'étude de facettes particulières. Ces commissions seront celles de: a) l'équilibre de l'évaluation, b) de l'achat et de la location d'écoles, c) du transport des écoliers, d) de l'organisation de la cafétéria, e) de la convention des salaires et f) du coût des services.

Des étudiants
A la fin du Colloque, quatre

étudiants participeront à une discussion coiffée du titre: "Nous les étudiants dans notre école régionale".

En plus, des conférenciers de marque prendront la parole au cours de cette grande "réunion-informative" sur le bon fonctionnement de la "régionale".

Trente "régionales"

Les commissaires d'écoles du Québec, s'ils veulent en savoir davantage sur les différents rouages de la "régionale", n'en ont pas moins compris leur rôle de s'occuper de façon active et précise de l'enseignement secondaire dispensé par une Commission scolaire régionale. Toute la province de Québec bénéficie des "régionales". On en compte trente: Chambly, Laurentides, Le Gardeur, St-Eustache, Duvernay, La Chaudière, Mille-Îles, Vaudreuil, Soulanges, des Îles, Missisquoi, Bois-Francs, Meilleur, Yamaska, Lanaudière, Papineau, Youville, Chauveau, Salaberry, Lac St-Jean, Louis Fréchette, Honoré Mercier, Tardivel, Lapointe, Outaouais, La Vérendrye, Haricana et Carignan.

Centenaire de la Confédération
2 autres provinces
prêtes à "signer"

OTTAWA (P.C.) — On prévoit qu'une, et même deux provinces, signeraient un accord avec le gouvernement fédéral portant sur les frais qu'entraîneront divers projets destinés à célébrer le centenaire de la Confédération. Des entretiens à ce sujet débutent aujourd'hui dans la capitale fédérale.

Des accords ont été signés jusqu'ici par Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et l'Alberta. En vertu de ces accords, le trésor fédéral doit contribuer, à raison d'un dollar par capita, à tout projet de nature permanente, exécuté dans le cadre du programme des fêtes du centenaire. Les provinces et les municipalités concernées, ou d'autres organismes, doivent de leur côté avancer deux dollars, pour chaque dollar versé par Ottawa.

L'Ile-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique sont prêtes à signer les accords, mais on rapporte que la Colombie-Britannique ne prendrait pas de décision avant de connaître la ligne qu'adoptera le Québec.



Comblez vos désirs des fêtes
chez Paquet

Les ensembles
gracieux
pour les fêtes!...

LES CREATIONS
"SPORTEMPOS"
EN MOHAIR BOUCLE

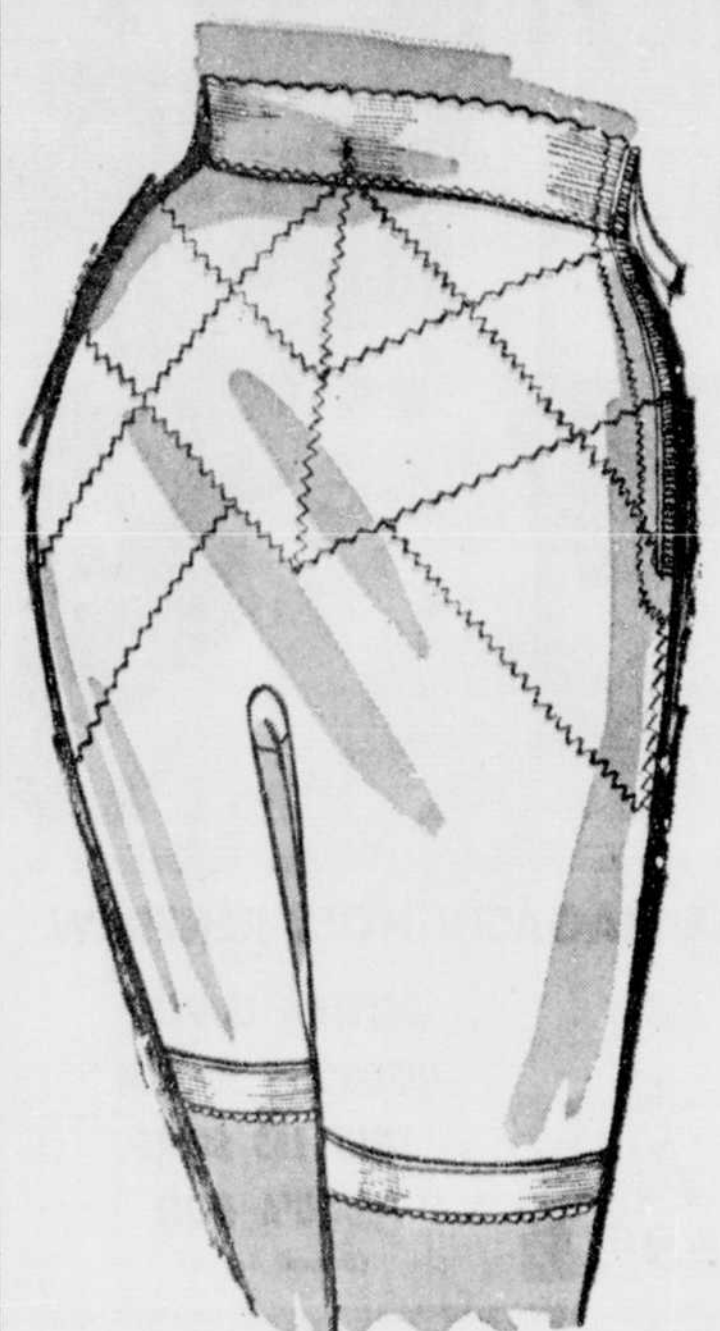
OUVERT
TOUS LES SOIRS
JUSQU'À 9 h. 30
Y COMPRIS
LES SAMEDIS,
JUSQU'AU
23 DECEMBRE
INCLUSIVEMENT.



a—Magnifique trois-pièces à blouse Chanel, petite veste de tricot de laine sans manches et jupe-fourreau entièrement doublée. Jaune canari, rose. 8 à 16 ans. 39⁹⁹

b—Joli deux-pièces en même tissu, à simple jaquette boutonnée et seyante jupe droite entièrement doublée. Bleu ciel, rose, champagne. 8 à 16 ans. 29⁹⁹

Paquet, sport pour dames, 2e étage.
Commandez par téléphone 529.4501.



Pour une silhouette
plus séduisante
FAMEUSE GAINÉ
"GOSSARD"

Une gainé qui vous amenuise vraiment, vous procure un confort sans pareil. Modèles culotte à bande de taille de 2 1/2", solide fermoir-éclair. Bandes intérieures pour effacer l'abdomen, jarretelles dissimulées, populaire style à jambes longues. Entièrement confectionnée de 1750 LYCRA*. Blanc, P M G.

LYCRA* — marque déposée de DU PONT.
Paquet, rayon des corsets, 2e étage.
Commandez par la poste ou par téléphone 529.4501.



RAVISSANTES
TENUES SPORT
À PRIX RÉDUITS

c—Superbe ensemble de ski comprenant une chaude veste confortablement doublée et possédant un capuchon ainsi qu'un pantalon également doublé pour plus de chaleur. Disponible en rouge, bleu, vert, brun, rouille.

2 à 6x ans 11⁸⁸ 7 à 12 ans 13⁸⁸

d—Populaire anorak en nylon piqué, bien doublé, également muni d'un capuchon très emmitouflant, se dissimulant dans le col si désiré, poignets de laine. Rouge seulement. 8 à 14 ans.

Rég. 11.99 8⁸⁸

Paquet, Salons Bambino et Juvenile, 2e étage.
Commandez par la poste ou par téléphone 529.4501.

BRIDGE CONTRAT

Par Louise-F. PARADIS Maître Br.

Lundi, 16 Décembre

OUVERTURES PSYCHIQUES

Un nom qu'on a souvent lu dans les palmarès du bridge est celui de Nicolas Savostin, ce joueur possède surtout l'intelligence et la clairvoyance avec lesquelles il joue les jeux de défense. Il m'a parfois donné l'impression d'avoir, à la première carte, photographié la main de l'adversaire et son jeu subtil fait de lui un merveilleux partenaire. C'est un bridgeur belge de grande classe.

Je ne doute pas que vous lirez avec plaisir son article et que vous en retirerez tous un profit certain.

Les "annonces psychiques" sont condamnées depuis belle lurette et les meilleurs joueurs y ont définitivement renoncé. Ces enchères tournaient tantôt bien, tantôt mal, transformant le bridge en roulette et, ce qui est plus grave, détruisant la bonne entente entre partenaires.

Pourtant les psychies constituent une arme redoutable et, par leur nature même, ce sont des annonces très difficiles. Le but d'un psychie est de tromper beaucoup l'adversaire et peu son partenaire. Le psychie le plus employé était l'ouverture d'1 Pique en troisième main, sans les Piques et sans les points nécessaires à l'ouverture. C'était un psychie mal raconté qui trompait beaucoup de partenaires, était facilement décelé par les adversaires et conduisait à des catastrophes. On s'étonne aujourd'hui que de bons joueurs aient pu l'employer si longtemps. Il faut vraiment une situation désespérée dans un match pour se permettre de l'utiliser.

Il y a cependant des psychies qui bluffent parfaitement l'adversaire et on peut de chances de tourner mal. En voici un exemple:

Supposons que vous ayez passé et votre partenaire ouvre d'1 Cœur. L'adversaire passe et vous avez dans votre main, singleton Pique, 5 petits Cœurs, doubleton Carreau et 5 Trèfles de l'As. Examinez votre situation: vous avez peut-être 17 à 18 points ensemble et vos 5 Cœurs affaiblissent la force défensive de votre partenaire. Avec votre singleton Pique, vos adversaires ont au moins 8 Piques ensemble et peuvent gagner cette manche ou faire une bonne défense contre 4 Cœurs. Vous profitez de ce que l'adversaire a passé et vous annoncez 2 Sans Atout. Maintenant,

l'adversaire de gauche qui a déjà passé, est mis dans l'impossibilité de parler; vous jouerez tranquillement 4 Cœurs contre des adversaires désarmés.

Il se peut que votre partenaire soit très fort et fasse une tentative de chelem; vous pouvez cacher votre As et même si vous arrivez à un chelem, il ne sera pas toujours perdu.

Un autre psychie très efficace est le psychie de barrage. J'ai eu l'occasion d'en faire un dernièrement dans une partie libre: j'étais en première position, personne vulnérable, avec 8 Piques du Roi, singleton Cœur, singleton Carreau et 3 Trèfles de la Dame; j'ai ouvert de 3 Cœurs me disant que, si mon partenaire surenchérissait à 4 Cœurs, j'annoncerai 4 Piques. Il comprendrait facilement que je ne cherchais pas un chelem après une annonce de barrage. Certes, les adversaires se rendront compte que les 3 Cœurs étaient psychiques, mais difficiles de se ratracer.

Voici cette donne
 ♠ D
 ♠ A x x
 ♠ 10 x x x
 ♠ R V x x x
 ♠ V x x
 ♠ V x x
 ♠ A R D x x x
 ♠ A
 ♠ R 10 9 x x x x
 ♠ x
 ♠ x
 ♠ D x x

Mon adversaire de gauche a dit 4 Carreaux, mon partenaire a passé et l'autre adversaire, considérant sa main sans valeur à cause des Cœurs et dans l'espoir que son passe peut-être provoquer 4 Cœurs chez moi, a passé et j'ai passé aussi.

Après le coup, les adversaires ont découvert, comme vous le voyez facilement, qu'ils avaient 6 Cœurs dans les cartes. Ne croyez pas que, sur une ouverture de barrage de 3 Cœurs, ce chelem est très difficile à trouver. Que serait-il arrivé si j'avais ouvert de 4 Piques pour contre à gauche, 4 S.A. à droite et 6 Cœurs à gauche?

Les annonces psychiques ont encore un bon côté: l'adversaire étant prévenu que vous pouvez être psychique en attaque et en défense, se méfie continuellement et vous lui menez ainsi la vie dure.

Louise-F. PARADIS.

SEULEMENT 7 JOURS D'ACHATS AVANT NOEL — ACHETEZ MAINTENANT ET PAYEZ PLUS TARD.

L'Action sociale

Cendrillon endimanchée



Des lunettes à double-foyer aux enfants ?

Ne vous étonnez pas de rencontrer des écoliers porteurs de lunettes "à double-foyer". Il fut un temps où l'on ne prescrivait des lunettes qu'aux gens âgés de 40 ans ou plus. Depuis 25 ans, toutes les sciences, biologiques comme physiques, ont subi une poussée qui a bouleversé plus d'une conception. L'optométrie n'a pas échappé à cet élan scientifique, au contraire. Science jeune encore, puisqu'elle est née des besoins du XXe siècle, l'optométrie est très ouverte à toutes les découvertes permettant de mieux satisfaire aux exigences de la culture moderne.

Une des principales exigences de notre culture, est la lecture. Lecture de symboles dessinés chez les tout-petits, lecture de l'imprimé et des sym-

boles chiffrés plus tard. Il a été établi statistiquement que les yeux qui sont soumis au travail à la distance de lecture, pendant de longues périodes de temps, échappent difficilement à une certaine tension et à une certaine fatigue à moins d'utiliser des moyens bien spécifiques.

Cette tension est si réelle que chez les écoliers, il a été prouvé qu'une forte majorité de ceux qui ne bénéficient d'aucun service visuel préventif, sont affligés, à la fin de leur cours primaire, d'une difficulté visuelle. Ce défaut ne les empêche pas nécessairement de voir clair, mais il est mesurable. L'optométrie possède plusieurs moyens de prévenir ces anomalies.

Le problème est double, la réponse devrait l'être aussi. Si

l'organisme se déforme sous l'effet des tensions du milieu scolaire, cela est dû soit au manque de résistance de l'organisme, soit à l'excès des tensions du milieu, ou aux deux. Le problème doit donc être attaqué sur deux fronts, corriger les déficiences du milieu ambiant et augmenter la résistance du système visuel.

L'optométriste recommande donc l'utilisation d'un éclairage, d'un mobilier, de contrastes, de couleurs et des autres facteurs physiques, conformes aux besoins des écoliers. De plus, lorsqu'il conseille le port de lunettes "à double-foyer", ce n'est pas pour voir plus clair, mais pour diminuer la fatigue du système visuel lors du travail de près. C'est ce qu'on appelle des lunettes pour apprendre.

Horoscope

LE MARDI, 17 DÉCEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) — Pourquoi manquer de tact, quand il est si facile d'en avoir, si l'on veut bien s'y appliquer. Vos familiers attendent beaucoup de vous, aujourd'hui.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Accordez plus de soins à votre santé, vous serez le premier à vous en féliciter. Soyez attentifs aux désirs des enfants, ils vous le rendront.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Des détails retiennent votre attention. Vous ne vous doutez pas de ce que la soirée vous réserve. Ne vous surprenez pas de ce que vous entendrez raconter.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Le mouvement planétaire favorise les activités récréatives. Ne vous croyez pas obligé d'accéder à toutes les demandes qu'on vous fera.

24 juillet au 23 août (Lion) — Laissez-vous guider par vos obligations plutôt que par vos caprices. Votre état de santé vous obligera à des ménagements.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Ne surchargez pas votre système nerveux des problèmes de demain. "À chaque jour suffit sa peine". Relaxez et réécrivez-vous fréquemment.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous partagez les inquiétudes d'un copain. Ne soyez pas trop indulgent pour vos faiblesses. Journée satisfaisante dans l'ensemble.

24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Vous profiterez des bonnes dispositions de vos proches pour aborder un problème épineux. Début d'une période idéale pour les décorateurs et les architectes.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Si la chose est possible, changez de décor et réécrivez-vous. Éliminez les gestes inutiles si vous voulez faire pro-

fiter votre temps au maximum.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous accomplirez vos devoirs religieux avec une ferveur accrue. Ne ménagez pas les encouragements à vos dépendants.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Vous rendrez la journée intéressante en variant le menu de vos occupations. Accordez généreusement le bénéfice du doute.

20 février au 20 mars (Poissons) — Faites votre possible, et ne vous souciez pas des résul-

lats. On vous confie une enquête délicate. Une journée où assure un lendemain heureux.

SI VOUS ÊTES NÉ UN 17 DÉCEMBRE

Vous vous faites le défenseur de la vérité, des faibles et des opprimés. Vous aimez consacrer une bonne partie de vos temps libres. Votre personnalité est un enrichissement pour votre milieu social.

Comment décongeler la dinde ?

De plus en plus, la dinde des Fêtes est achetée congelée. Comment la décongeler avant de la faire et de la mettre au four ? Voici quelques conseils de la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada.

La meilleure méthode est de décongeler au réfrigérateur. Si vous êtes pressée, vous pouvez cependant décongeler partiellement ou entièrement la dinde à l'eau froide ou à la température de la pièce.

Décongélation au réfrigérateur — laissez la volaille dans son emballage. Comptez environ 5 heures par livre, soit environ 2 jours pour une dinde de 10 livres.

À la température de la pièce — fendez l'emballage le long du dos de la volaille, mais ne pas l'enlever. Placez, côté coupé sur un gril afin de permettre l'écoulement du liquide. Comptez environ 1 1/2 heure par livre. Une fois décongelée, la volaille doit être réfrigérée ou cuite immédiatement.

Dans l'eau froide — laissez la volaille emballée et la placer dans un bain d'eau froide. Comptez environ une heure par livre.

Méthode combinée — pratique surtout pour les grosses volailles. Laissez dans l'emballage et décongeler au réfrigérateur toute une journée. Mettez ensuite dans l'eau froide ou fendez l'emballage et terminer la décongélation à température de la pièce.

NOTE : Une fois décongelée, garder la dinde au réfrigérateur et cuire en dedans de 24 heures. À défaut d'un réfrigérateur, cuire la volaille immédiatement. Ne faire la dinde qu'au moment de la cuisson.

Des champignons en habits de fête

Vous recevrez à Noël, et cette fois, vous tenez à offrir un plateau de hors-d'œuvre vraiment différents de ceux qu'on sert partout ailleurs... Eh bien, voyez un peu ces recettes !

Chaussons aux champignons

Pâtisserie
2 c. à table de fromage râpé, 1-4 c. à thé de paprika, pâte suffisante pour 1 tarte à double croûte.

Garniture
1-2 lb (1 chopine) de champignons hachés, 2 ou 3 petits oignons verts, hachés.

2 c. à table de beurre, 1-2 c. à thé de sel, un peu de poivre, 1 jaune d'œuf.

Ajouter le fromage et le paprika au mélange à pâtisserie. Étendre la pâte et découper en carrés, ou en cercles de 3 pouces.

Pour la garniture, cuire dans le beurre pendant 4 à 5 minutes les champignons et les oignons assaisonnés. Retirer du feu et ajouter le jaune d'œuf en brassant. Refroidir.

Déposer environ 1 cuillerée à thé de garniture au centre de chaque morceau de pâte. Hu-

Deux-pièces



9011
SIZES
10-18



Marian Martin

Une jolie jupe droite et une veste ajustée forment un ensemble pratique et élégant.

Le patron 9011 se vend grands : 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés. Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action Catholique", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron	
Mesure désirée	
Nom	
Adresse	

Gâteau au chocolat sucré et à la crème glacée

1/2 paquet (4 carrés) de chocolat sucré
1/2 tasse d'eau bouillante
3/4 tasse de beurre
1 1/2 tasse de sucre
3 jaunes d'œufs
4 cuillerées à thé de vanille
1/4 cuillerée à thé de sel
4 cuillerées à thé de bicarbonate de soude (soda)
2 tasses de farine à gâteau
1/2 tasse de lait de beurre
3 blancs d'œufs, battus ferme

1 pinte de crème glacée à la vanille ou à la menthe poivrée

Glaçage au chocolat

Faire fondre le chocolat dans l'eau bouillante, à feu doux. Laisser refroidir. Battre le beurre et le sucre en crème, jusqu'à ce que le mélange soit bien léger. Ajouter les jaunes d'œufs, un par un, et bien battre après chacun. Ajouter la vanille et le chocolat fondu et mélanger jusqu'à ce que ce soit lisse. Tamiser le sel, le bicarbonate et la farine ensemble. Ajouter les ingrédients secs tamisés au mélange au chocolat en alternant avec le lait de beurre; battre après chaque addition jusqu'à ce que la pâte soit lisse. Incorporer les blancs d'œufs battus ferme. Tapiser de papier le fond de deux moules ronds de 9 pouces. Verser la pâte. Faire cuire à four modéré (350° F.) pendant environ 30 minutes, ou jusqu'à ce que le doigt ne laisse pas d'empreinte quand on presse la surface du gâteau. Laisser refroidir.

Tapiser le fond d'un moule rond de 8 pouces avec du papier paraffiné. Ramollir la crème glacée et la verser par cuillerées dans le moule. Faire congeler jusqu'à ce que la cré-

me glacée soit ferme. Mettre un étage de gâteau sur l'assiette de service. À l'aide d'un couteau bien affilé, détacher la crème glacée des bords du moule et la renverser sur l'étage de gâteau. Couvrir avec le deuxième gâteau. Étendre de glaçage au chocolat sucré sur le gâteau. Garder au congélateur ou dans le compartiment de congélation du réfrigérateur, jusqu'au moment de servir.

Pour faire le glaçage au chocolat : Faire fondre 1/2 paquet (4 carrés) de chocolat sucré et 2 cuillerées à table de beurre dans 4 cuillerées à table d'eau, à feu doux. Mélanger 1 tasse de sucre à glacer et une pincée de sel dans un bol moyen. Ajouter le mélange au chocolat graduellement en mélangeant bien. Ajouter 1/2 cuillerée à thé de vanille. Cette recette donne 3/4 tasse de glaçage.

Ne pas confondre !
Un seul

Wilfrid Lachance
L.T.E.E.
Spécialiste
en fourrures L.

326 est des Commissaires
Tél. : 524-2458

LE MAGASIN HOLT RENFREW

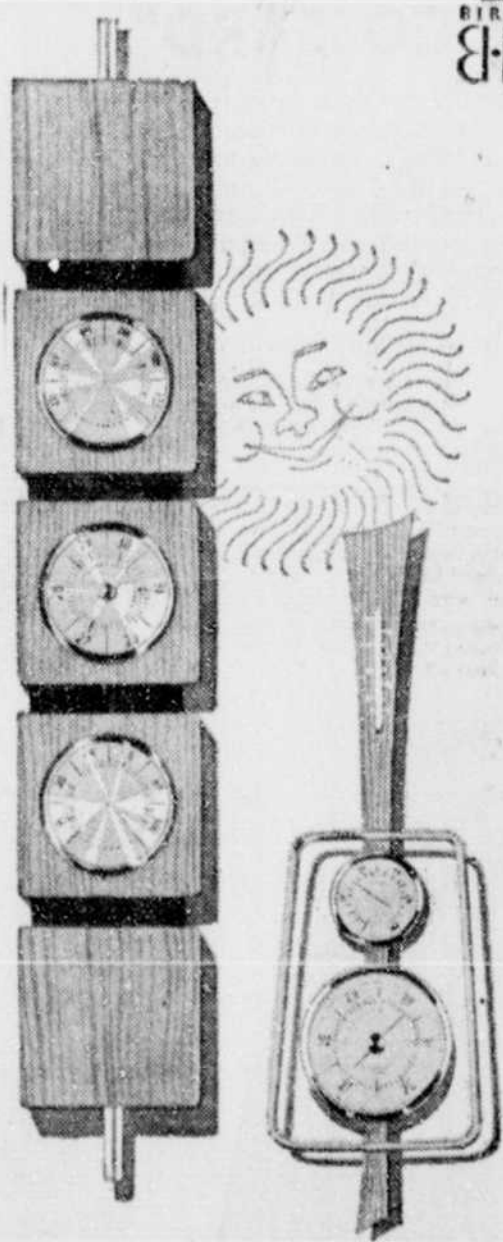
RESTERA OUVERT
JUSQU'À 9.30 P.M.

TOUS LES SOIRS
JUSQU'À NOËL

(Samedi inclus)



de chez BIRKS



BAROMETRES DE STYLE CONTEMPORAIN

Accessoires intéressants pour la pièce familiale, le vestibule ou le cabinet... cadeaux pour la maison tout à la fois différents et pratiques. Notre important assortiment comprend plusieurs modèles à prix variés; seulement deux sont illustrés ici.

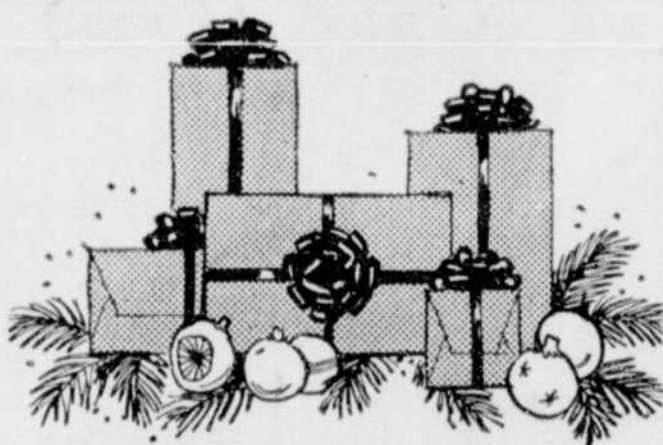
À gauche: Sculpture moderne, finl scandinave: 50.75
À droite: Cuivre et noyer: 36.50

Les deux modèles sont pourvus d'un baromètre, d'un hygromètre et d'un thermomètre.



PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, QUEBEC
PLACE STE-FOY

HR ouvert ce soir jusqu'à 9.30 p.m.



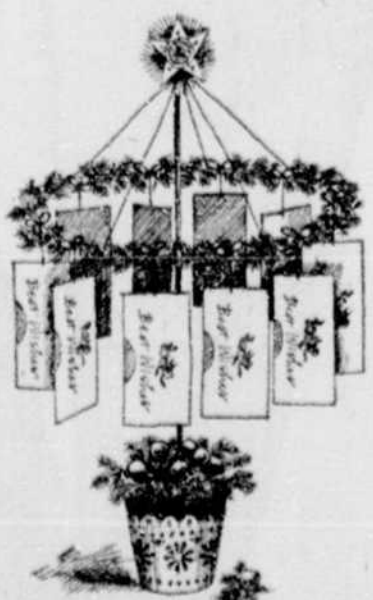
Les plus beaux cadeaux
sont enveloppés d'étincelant
papier H.R. pour Noël
sans frais!

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville

Station, gratuit, 1 h., nouveau garage Frontenac, 47, rue St-Louis

HR ouvert ce soir jusqu'à 9.30 p.m.



LES CERTIFICATS-CADEAUX H.R.

offrent l'avantage du choix personnel. Ils sont insérés dans des cartes de présentation de couleur ou distinctive et sont échangeables à tout magasin H.R. par tout le Canada. Vous pouvez les faire porter à votre compte, si désirez.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville

Station, gratuit, 1 h., nouveau garage Frontenac, 47, St-Louis

Bouchées chaudes de saucisse et champignons

1 boîte (8 oz.) de sauce tomate, 1 t. de vin blanc sec, 1-2 gousse d'ail (ou quelques graines de poudre d'ail), 1-8 c. à thé d'origano, 1-8 c. à thé de sel assaisonné, 8 à 10 saucisses cuites ou en conserve, en tronçons de 1 pouce, 1-2 lb. (1 chopine) de champignons moyens.

Jeter les cinq premiers ingrédients dans une casserole et laisser mijoter 5 minutes à feu lent. Laver les champignons et les ajouter entiers, avec les morceaux de saucisse, à la sauce chaude. Couvrir et laisser mijoter 20 minutes.

Piquer les champignons et les morceaux de saucisse sur de petites brochettes en bois, et offrir chauds accompagnés du bol de sauce.



Le tout nouveau visage de la montre, pour lui, pour elle. Élegance mince, mais solide pour affronter les risques de la vie moderne, 100% étanche, protégée contre les chocs, anti-magnétique, ressort et verre incassables. Se remonte d'elle-même par le mouvement du poignet dès que vous la portez. Les modèles illustrés en plaqué or, \$160.00, ou les deux \$300.00.

Autres modèles Mido à partir de \$85.00 seulement.

Capitol Jewellers INC.
900 RUE ST-JEAN - QUEBEC

POUR VOS CADEAUX DE NOËL

Renaud & Cie
vaisselle
vous offre un choix incomparable
de services à diner
VAISSELLE

SERVICE A DINER en porcelaine, 8 couverts. \$149.95
Prix net à partir de
SERVICE A DINER en semi-porcelaine, 8 couverts. \$34.95
Prix net à partir de
SERVICE A DINER double épaisseur, 8 couverts. \$23.95
Prix net à partir de

VERRERIES
GRAND CHOIX de verreries en cristal et en verre belge taillé à la main. \$59
Prix net à partir de

COUTELLERIES
COUTELLERIES en argent solide, en plaqué argent et en acier inoxydable. 8 couverts. \$9.95
Prix net à partir de

ARGENTERIE
de fabrication canadienne ou d'importation

SET A THE \$29.95
prix à partir de

Assortiment complet
Prix variés

PLUSIEURS PRIX SPECIAUX sur toute la marchandise en magasin que nous ne pouvons énumérer ici faute d'espace.



Renaud & Cie
VAISSELLE
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE ET LA BANLIEUE 82, rue St-Paul, Québec 2
Tél. : 525-4775

Magasin ouvert tous les jours de 8 h. 30 a.m. à 5 h. 30 p.m.
Le vendredi de 8 h. 30 a.m. à 9 h. 30 p.m.

Chez

LIVERNOIS

SUGGESTIONS de CADEAUX

COMMANDES POSTALES

Veuillez ajouter la taxe de vente. Nous payons les frais de transport sur toute commande de \$5.00 et plus au détail.

GUERLAIN

L'HEURE
Bleue



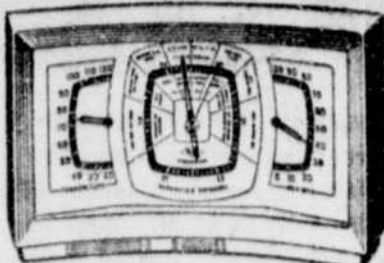
Parfums 5.25 à 16.50
Colognes 4.00 à 10.00

GUERLAIN



Parfums Shalimar
6.25 à 44.00

Baromètres de Table



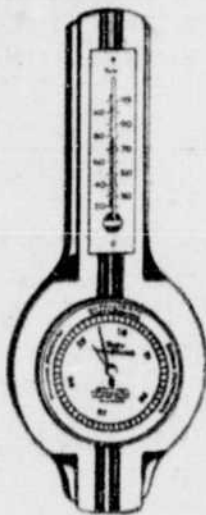
13.00 à 27.50

Baromètres Muraux

12.00

à

35.00



PLAN de CREDIT et MISE de COTE

SERVICE RAPIDE DE LIVRAISON

par camion dans la ville et la banlieue.

HEURES D'AFFAIRES

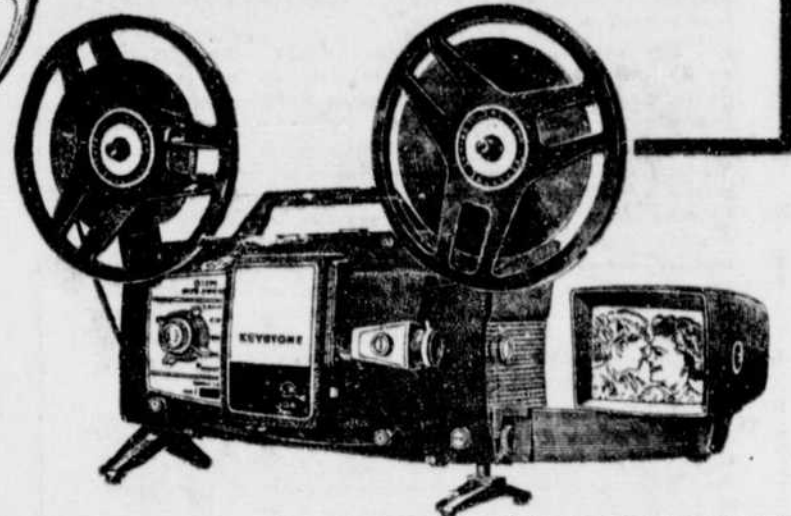
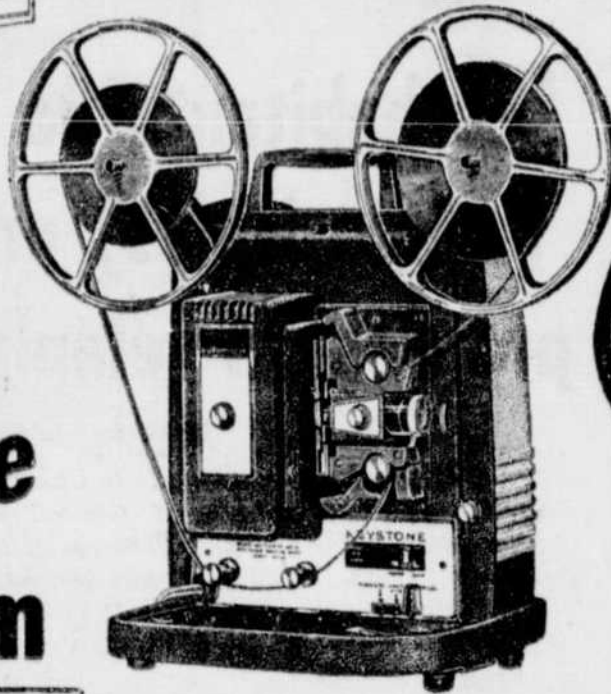
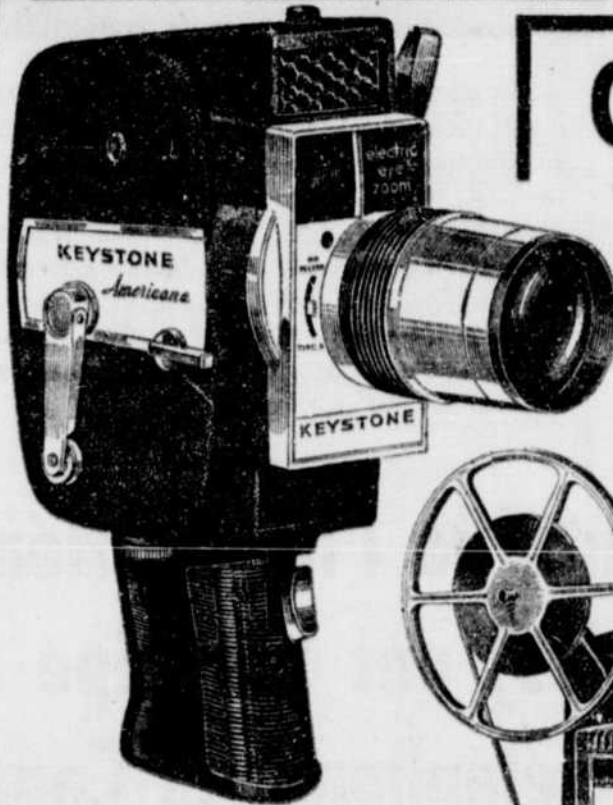
Nos magasins seront ouverts le soir jusqu'à 9.30 h., vendredi le 13 décembre ainsi que tous les soirs du 16 au 23 décembre inclusivement.

EAU DE COLOGNE GUERLAIN



4.00 à 10.00

Keystone 8 mm



CAMÉRAS et PROJECTEURS

à partir de

\$84.95

(1) Modèle K 9502

Projecteur 8 mm complètement automatique, lampe de 500 w., marche avant, arrière et arrêt sur image, capacité de 400 pieds de film, avec lentille Zoom.

(2) Modèle 774 H.

Camera 8 mm complètement automatique avec filtre incorporé, lentille Zoom F 1.8 complète avec poignée pistolet.

(3) Modèle K 104 A

Projecteur 8 mm de luxe, lampe 500 w., capacité 400 pieds de film, marche avant, arrière et arrêt sur image, lentille Zoom F 1.5 complet avec visionneuse.

Cadeaux de beauté

par

Elizabeth Arden



Lampe pour l'arbre "illuminée" de six pastilles "Petal Wafers" \$1.00

Bobine : ornement d'arbre renfermant Flower Mist Blue Grass \$1.25

Eau de Cologne Blue Grass solidifiée en boîte dorée pour Noël \$1.50

Boîte de voyage : poudre d'après-bain et savon pour les mains Blue Grass, June Geranium \$2.25



Boîte transparente contenant Fluffy Milk Bath et savons pour les mains Blue Grass \$2.50



Coquille charmante avec savons et lotion pour les mains parmi de belles petites fleurs délicates Blue Grass, June Geranium \$2.75



Ordre du bain : poudre "Puff-Puff" d'après-bain et savon pour le bain Blue Grass \$3.00



Casier pour le bain apportant un flacon de Flower Mist et un flacon de lotion pour les mains Blue Grass \$4.25



RAYON des BONBONS

CHOCOLATS en boîtes Trappistines 1.25 à 3.15
CHOCOLATS en boîtes Moirs .75 à 6.50
BISCUITS Anglais en boîtes 1 lb et plus. Boîte 1.65 à 2.40
BONBONS aux fruits en sacs ou en boîtes. Un beau choix à prix variés.

Pour la préparation de vos liqueurs des Fêtes

Angustura Bitters
Extraits Noiro
Sirops Noiro
Eau des Carmes Boyer
Couleur Verte pour Chartreuse
Couleur Jaune pour Chartreuse
Etc., Etc.

Radios

TRANSISTORS

17.95 à 79.95



FIGARO



C'est le début d'une ère nouvelle.

Celle de l'homme soigné, discret, mais toujours VIRIL. Monsieur embellit le pas à Madame avec ses produits de toilette bien à lui. Grâce à la magnifique collection de la Maison Lanvin.

FIGARO Cologne 6.00, 3.75 VETIVER Cologne 6.00, 3.75
Lotion après-barbe 5.50, 3.50 LAVANDE Cologne 6.00, 3.75
Savon 2.50

MONSIEUR LANVIN

Papa sait vraiment tout



Et si son goût est aussi raffiné que nous le croyons, il sera enchanté, fier et simplement ravi d'un cadeau Arden pour hommes

Savon: \$1.00 la barre. Eau de Cologne (centeur de bois de santal): \$3.50, crème à cheveux (tube): \$2.00, ou mousses à barbe: \$1.50 — le mieux assorti serait de lui offrir tout le groupe.

Valeur Exceptionnelle

Crêpe de Chine

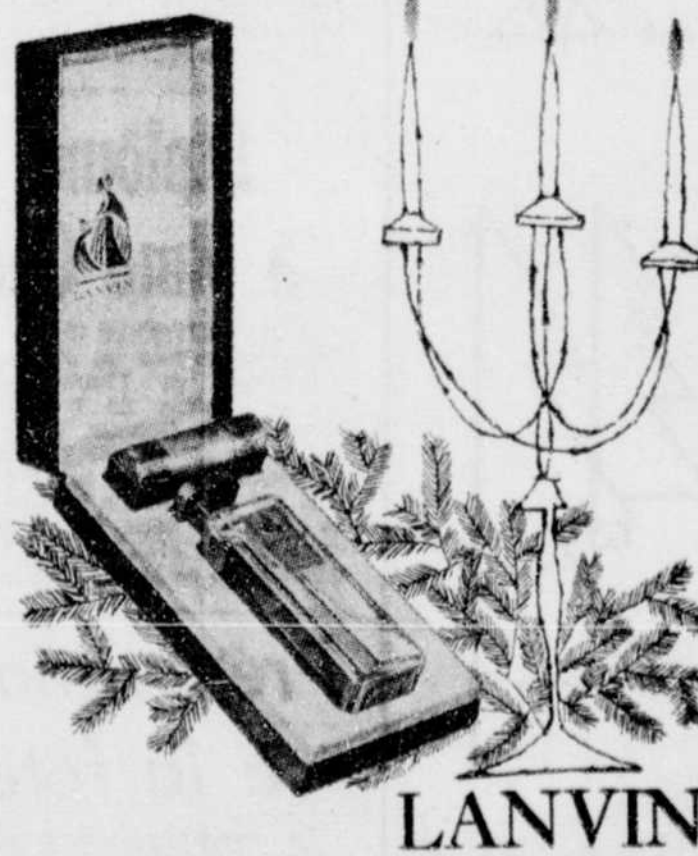


"LE PARFUM ENVELOPPANT COMME LA SOIE"

"Luxueux écrin blanc et or, Eau de Cologne CREPE DE CHINE et parfum \$4.25. Créé en France par les grands parfumeurs F. MILLOT."

Autres suggestions :

Parfum Crêpe de Chine 4.00 à 22.00
Eau de Crêpe de Chine 3.50 à 13.50
Colognes Crêpe de Chine 3.00 à 9.00



LANVIN

"Ensemble de grand luxe, ivoire et or, contenant la Lanvinette, flacon doré pour le sac, (parfum) et un flacon de deux onces Eau de Lanvin ARPEGE \$6.75 MY SIN \$6.00."

Autres suggestions :

Parfum Arpège 5.00 à 45.00
Eau de Lanvin My Sin 4.00 à 10.00
Parfum My Sin 4.00 à 30.00
Eau de Lanvin Arpège 4.50 à 13.50

LIVERNOTS

1200 ST-JEAN -- TÉL. 522-5214

Services de recherches à la Fédération des commissions scolaires catholiques

Le Conseil d'Administration de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec a mis sur pied, ces jours derniers, un service de recherches dont la première mission sera l'évaluation des tâches du personnel enseignant. La rémunération du personnel enseignant pose un problème majeur au sein des Commissions scolaires, en ce sens qu'il est assez souvent une cause de déséquilibre des budgets.

Le service de recherches de la Fédération visera notamment à uniformiser les salaires au niveau des régions. Une fois son travail terminé, il s'attachera à d'autres problèmes, dont celui de l'évaluation des biens immobiliers.

Le prochain congrès de la Fédération sera tenu par le Conseil d'Administration de la

Fédération, il ressort que le XVII^e congrès général de la Fédération aura lieu à Montréal les 30 septembre, 1^{er}, 2 et 3 octobre.

Il est presque certain que le thème de ce congrès mettra en exergue la double responsabilité du commissaire d'école en 1964: sa responsabilité d'administrateur et sa responsabilité de pédagogue.

Commissions

A cette même réunion, le Conseil d'Administration a constitué ses commissions et comités pour l'année 1963-64. Ce sont: la commission de législation et des règlements, la commission de la Revue scolaire, la Commission du congrès, la Commission des finances et de vérification, la Commission des membres, la Commission des relations du travail, la Commission des assurances, la Commission des secrétaires-trésoriers, le comité pédagogique et le comité de construction.

Un adjoint

Le service des relations professionnelles de la Fédération des Commissions scolaires abat une besogne considérable à longueur d'années. Ce service est dirigé par M. Alexandre Dugré. Le Conseil d'Administration lui a donné un adjoint.



● LA CHORALE "LES MARCHANDS DE BONHEUR". — Un nom symbolique et dynamique: "Les Marchands de Bonheur". Cette chorale rehausse l'esprit musical à Giffard. Elle a donné sa pleine mesure, hier soir en l'Académie de Giffard dans un concert de Noël, interprétant tour à tour "J'étais dans la joie", "O Jésus, ô tendre Maître", Minuit chrétien, "Gloria in excelsis", "Jésus sur cette terre", "Le sommeil de Jésus", "Berceuse slovaque", "O Bone Jesu", "Farandole", "Les cieus ravis", "Gentil coq'licot", "Les gars de Sochminé", "Le chant des saisons", "Te voici vigneron", "Le bal", "Le feu brille", "Le chant des Marais", "A Mohésen", "Feuilles de Gui" et "Bonsor". Cette chorale Giffardoise est sous la direction musicale de M. Benoît Gobeil. M. Jacques Lafrenière en est le président; Mlle Louise Gobeil, la vice-présidente; M. Wilfrid Vandal, pr., trésorier; M. Ghislain Crépault, secrétaire; M. André Fortin, ass.-trésorier; Mlle Rose-Aimé Allard, directrice; M. Jacques Tremblay, directeur; Mlle Claire Denis, publiciste, et M. Jean Marceau, directeur musical suppléant.

Le costume fait l'homme

par



et Pelletier

A la demande de plusieurs personnes, il nous fait plaisir de répéter un article du 24 décembre dernier se rapportant à la tenue vestimentaire recommandable pour un soir de réveillon.

Le réveillon de Noël, fête de nuit, commande le costume foncé. Que vous soyez l'hôte ou l'invité, si la réunion appelle "l'habit", vous pourriez porter le "smoking" à moins que l'on ait insisté pour une cravate blanche. Dans ce cas, il va de soi, vous devez de vous présenter en "habit" à pans, bien que d'une façon générale le smoking soit préféré.

L'espace réservé à cet article ne permettant pas de décrire tous les détails de ces ensembles par rapport à l'étiquette vestimentaire, nous avons cru que la plupart de ceux qui devront les porter n'en sont pas à leur première expérience.

Par contre, nous essayerons d'être plus explicites en ce qui concerne le costume de ville qui est sans doute, pour la circonstance la tenue du plus grand nombre. De préférence, portez un complet bleu foncé uni ou à dessins très discrets, devant simple, deux ou trois boutons. A défaut de complet bleu, on optera pour le gris à condition qu'il soit foncé. Evidemment, chemise blanche dans l'un ou l'autre cas. Les boutons de manchettes, argent ou or. La cravate à rayures ou petits motifs, discrète elle aussi. Sur tout pas de boucle ou noeud papillon, celui-ci étant réservé au smoking. Des chaussettes en harmonie, de couleur sombre également, soulèver. La pochette blanche serait d'à propos. Le pantalon doit être retenu par une ceinture noire, que le complet soit bleu ou gris.

Sur un tel costume il ne faudrait pas endosser un paletot d'allure sportive; le choisir de coupe droite et neutre si l'on n'en possède pas de bleu ou de noir. Pour couronner le tout, un chapeau sobre et bien assorti.

Si vous êtes invité par des amis, il va sans dire que vous n'arriverez pas les mains vides. Vous devez offrir à l'hôte ou à l'hôtesse, un petit cadeau que vous glisserez discrètement dans l'arbre de Noël s'il y a dépouillement ou que vous donnerez tout simplement dans le cas contraire. Nous suggérons d'offrir, de préférence à la maîtresse de maison: fleurs coupées au pot (à faire porter par le fleuriste: peu de temps avant votre arrivée) bonbons, etc... Un objet pour la maison peut être très apprécié dans certains cas et du même coup plaire aussi à l'époux. Mais ici le choix devient plus difficile et il est bon de connaître assez intimement les personnes qui vous accueilleront afin d'éviter un faux pas.

Illuminez votre visage de son plus beau sourire et partez confiant vers une maison accueillante pour une heureuse nuit de Noël.

Nos bons souhaits vous accompagnent!

Adresses toute demande relative à ce courrier à:

Journal L'ACTION
PLACE JEAN-TALON

(*)

Les habitants de l'île d'Orléans (même isolés) ont participé au progrès du téléphone au Canada

(par Gérard LANGLOIS)

S'adressant aux membres de la Chambre de Commerce de l'île d'Orléans, à l'occasion d'un dîner-casualité, M. Gilles-E. Triganne, gérant de la Compagnie Bell du Canada, pour le secteur régional, a déclaré samedi soir que "bien que géographiquement isolés, il n'est pas à dire que les résidents de l'île n'ont pas toujours désiré participer aux développements et aux améliorations dont se prévalaient leurs voisins situés sur les rives du St-Laurent".

M. Triganne, afin de montrer comment les "actes" ont accompagné les "desirs" des citoyens de l'île d'Orléans, a alors fait un exposé de la petite histoire du téléphone dans ce coin enchanteur plein de traditions.

Le conférencier a rappelé ainsi que, quelques années seulement après l'invention du téléphone par Graham Bell, un mouvement s'est dessiné vers 1896 pour l'obtention d'un service téléphonique à St-Pétronille. Le curé Coriveau a été le promoteur du mouvement qui aboutit en 1904 à l'installation d'un câble sous-marin entre "Ange-Gardien et St-Pétronille" et à l'inauguration du premier appareil desservant toute l'île, cet appareil était situé à la maison de M. Joseph Plante, où d'ailleurs il fallait se ren-

dre, même de St-François, à heures fixes, pour téléphoner à Québec.

En 1906, raconte M. Triganne, un tableau de distribution fut placé à la résidence de M. Plante. Les premiers abonnés du service à l'île furent MM. Stuart Dunn, Edwin Fraser (Château Bel-Air), A. Gobeil (de St-Laurent), le curé Paradis, et Charles Porteous.

Le capitaine Plante, de St-Pétronille, a doublé les fonctions de gérant de la compagnie de téléphone pendant quelques années, puis sa femme et Mlle Desneiges Plante l'ont remplacé jusqu'en 1929.

En 1911, le gouvernement fédéral s'était rendu acquiescent au système téléphonique de l'île, mais la même année, M. Jos-Marie Turcotte, de St-Famille, fonda la compagnie de téléphone Québec-Orléans. Les deux services opérèrent séparément jusqu'à dans les années 1930 alors que le Bell acheta les deux réseaux.

M. Triganne rapporte qu'une nouvelle étape importante a été franchie en 1949, avec l'ouverture du central de St-Jean, situé chez M. Joseph Létourneau. En 1958, le réseau de St-Pétronille comp-

teint 500 abonnés. "On se souviendra longtemps à St-Pétronille, ajoute le conférencier, de l'émoi causé lorsque le Francophone vint s'échouer près du village et qu'un nombre considérable d'appels furent acheminés par les téléphonistes de l'île à toutes les parties du monde. Cette situation fut aggravée par les nombreux touristes et curieux qui s'étaient amenés à St-Pétronille et qui encombrèrent les rues du village ainsi que les circuits téléphoniques pendant plusieurs jours".

Enfin, en 1960, à St-Jean comme à St-Pétronille, l'outillage automatique a complètement remplacé les opérations humaines. Notons aussi que le réseau de St-Pétronille a été le premier au Canada à adopter le système de numéros "tout chiffres" au Canada.

Le conférencier a été présenté par M. Gaston Portugais, président de la Chambre de Commerce de l'île d'Orléans, qui présidait également le dîner-casualité au Château Bel-Air. M. Georges-Henri Blouin, secrétaire de la chambre et vice-président régional, a remercié M. Triganne.

Diplôme honorifique à Mme Georges Vanier

TROIS-RIVIÈRES (P.C.) — En acceptant hier un diplôme honorifique de l'École des sciences sociales de Trois-Rivières, Mme Georges Vanier, épouse du gouverneur général du Canada, a déclaré que dans tous les pays qu'elle a visités et où elle a vécu, durant sa carrière, elle avait entendu le même appel en faveur du bien-être des personnes.

Mgr Ch.-Ed. Bourgeois, président du conseil d'administration de l'École des sciences sociales de Trois-Rivières, a signalé que Mme Vanier méritait bien le diplôme qui lui était décerné par "son travail merveilleux de propagandiste de la vie familiale saine et enrichissante".

Préparation musicale à la fête de Noël

La dernière matinée symphonique de 1963 avait un caractère qui rejoint celui de la fête de Noël.

1) Ouverture aux feux d'artifice royaux de Haendel, qui exprime une série de réjouissances qui eurent lieu à Londres, à l'occasion de la signature d'un traité de paix.

2) Une oeuvre du 20^e siècle plus légère, plus récente, due à la verve d'un compositeur américain: Kleinsinger, qui raconte l'histoire de la petite étoile de Bethléem. Le narrateur, Louis Fortin, raconte très simplement pour son jeune auditoire, comment une toute petite étoile très solitaire, alors que le Soleil attirait tous les regards, que la lune se souriait à elle-même et que les comètes se déplaçaient comme autant d'anneaux de feu, comment ce petit étoile du firmament devint l'étoile de la Nativité... quand l'ange souffla son sourire dans le coeur du petit astre.

Depuis, une fois l'an, l'au-

ge de la Nativité la réveille et la voit briller dans les yeux de tous les enfants de la terre. Voilà pourquoi les yeux des enfants du monde entier brillent comme des étoiles tous les jours de Noël! Et l'Orchestre se mit au diapason de la gracieuse légende.

3) Puis: l'auditoire, l'orchestre et un chœur de jeunes filles se partagèrent les frais des cantiques de Noël: Ca Bergers - D'où viens-tu bergère? Les anges dans nos campagnes.

4) La suite casse-noisette, de Tchaikovsky, qui ouvre toutes grandes les portes de l'imagination sur le monde de l'enfance, fut huit fois présentée par les commentateurs qui sifflaient chaque mouvement, chaque danse et la foule des personnages qui la coloraient.

François Bernier dirigeait l'Orchestre Symphonique de Québec dans cette préparation musicale à la Fête de Noël qu'il anima d'une présentation adaptée à son jeune auditoire.

(Par J. C.)

"Histoires" qui ont menacé l'économie

Montréal (P.C.) — M. Guy Beaudet, gérant du port de Montréal, a déclaré hier que les "histoires sensationnelles" au sujet de céréales contaminées qui ont été expédiées du Canada à la Russie ont menacé "inutilement" l'économie canadienne.

"Les concurrents du Canada dans le commerce mondial des céréales profiteront vraisemblablement de ces histoires tandis que nous en subissons de mauvais effets", a déclaré M. Beaudet au 29^e banquet annuel de "Grunt Club Inc.", qui groupe les directeurs d'une association de transport.

MAL DE DOS?

... pas moi!

Pour le soulagement du mal de dos ou de la sensation de fatigue, je compte sur



POUR ACCUEILLIR CHALEUREUSEMENT L'ANNÉE 64, ALLEZ AUX ÎLES DU SUD par AIR CANADA

NASSAU (Jet sans escale de Montréal) \$179⁰⁰

LA JAMAÏQUE \$235⁰⁰ Tarif "Excursion 17 jours", classe économique, aller-retour.

AIR CANADA dessert également ANTIGUA, LA BARBADE et LA TRINITÉ (porte d'entrée de TOBAGO).

Lorsque le froid nous assiège, qui ne rêve d'un séjour aux Antilles, les îles de l'éternel été? Cet hiver, réalisez ce rêve: allez aux Antilles—et allez-y par Air Canada. Bénéficiez de ces avantages: RAPIDITÉ: vous volerez vers le soleil à 9 milles à la minute, en quadricoptère DC-8. CHOIX DE DESTINATION: seul Air Canada peut vous mener, de Montréal, à tant d'îles du sud! CONFORT: le service raffiné d'Air Canada, avec tout ce que cela comporte: repos, délicieux repas, personnel attentif... COMMODITÉ: vols sans escale pour Nassau; une seule escale (sans changement d'avion) pour Antigua et la Jamaïque. PRIX MODIQUES, surtout si vous profitez du tarif "Excursion 17 jours" en classe économique. FACILITÉS DE PAIEMENT, grâce au plan "Voyagez maintenant-Payez plus tard"! Six bonnes raisons d'aller aux Antilles par Air Canada!

Pour tous renseignements, voyez votre agent de voyages ou téléphonez à Air Canada: 683-3825

VOYAGEZ LA CANADIENNE. PAR  **AIR CANADA** TRANS-CANADA AIR LINES

RESERVATION ET INSCRIPTION SANS FRAIS
VOYAGE CLAUDE MICHEL INC.

100 D'YOUVILLE
400 EST, RUE RACINE

Québec
Chicoutimi

Tél. 529-8981
Tél. 1-3-0844



m-m-m délicieux...

ce petit arbre en crème glacée!



DEMANDEZ-LE A VOTRE DISTRIBUTEUR!

LE PROCES DE M. TALBOT PREND FIN

Jugement, le 12 février

(Par Robert GIROUX)

Au cours du procès de Me Antonio Talbot, qui s'est terminé samedi midi, le procureur de la Couronne a demandé à plusieurs reprises à l'accusé s'il avait lui-même rencontré les officiers de la Canadian Bitumal Corporation. La réponse de l'ancien ministre de la Voirie fut toujours négative et il précise même qu'il n'avait jamais effectué une entente quelconque avec les administrateurs de cette compagnie au sujet des chèques de commission.

C'est sur ce point qu'a appuyé principalement Me Joseph Cohen dans sa plaidoirie de défense.

Pas d'entente entre l'accusé et la cie

"La condition primordiale pour qu'une offense soit commise c'est que la preuve doit laisser voir une entente pour un aide, un exercice d'influence concernant une aide avec le gouvernement. Je dis sans hésitation qu'il ne s'est pas dit un mot prouvant dans le dossier qu'en aucun temps M. Talbot a collaboré, donné d'aide ou exercé son influence dans les transactions entre Bitumal et le gouvernement."

De plus il a souligné que son client n'avait rien reçu de cet argent. Il a rappelé aussi que le mode d'achat du gouvernement en existence à l'époque relevait du pourvoyeur et du premier ministre, aux termes mêmes de la loi. "Il y a une absence de preuve", a dit Me Cohen.

A mon avis, dans l'article 102 du Code criminel, le gouvernement fédéral prévoyait que pour qu'il y ait une offense, il fallait deux personnes: une qui offre et une qui reçoit en considération d'influence. Ça crée la nécessité d'une entente, d'un concordat entre elles. "Quand est-ce que l'offense prévue par l'article 102 est-elle commise?"

Offense contre l'ancien Code?

Lorsque j'ai questionné M. Wilson, administrateur de Bitumal, il m'a déclaré que sa compagnie avait inauguré ce système de commissions en 1950. S'il y avait eu entente, elle aurait été faite à cette époque. Aucun témoin n'a dit qu'il y avait eu une entente. S'il y avait eu une entente, elle aurait été commise sous l'empire de l'ancien Code, article 138, qui prévoyait une peine variant de \$100 à \$1.000 ou la prison, d'un mois à un an. L'ancien Code spécifiait aussi une prescription de deux ans, c'est-à-dire que l'offense n'était plus punissable après deux ans.

Si l'offense avait été commise en 1950, nous tomberions sous l'ancien Code. L'offense aurait été prescrite en 1952. "Les chèques émis entre 1955 et 1960 n'auraient été qu'une conséquence de l'entente créée en 1950".

L'E.U.M. — Algérie

Le président de l'AGEL, M. Jean Bazin et Mlle Gisèle Côté, présidente de la section locale de l'E.U.M. (Entraide universitaire mondiale) se sont rendus en fin de semaine à Toronto pour choisir les deux étudiants qui participeront au colloque de l'E.U.M., l'été prochain, en Algérie.

Pas de perte pour le gouvernement

L'accusation portée contre l'accusé était celle de fraude au gouvernement mais le terme "fraude" doit essentiellement impliquer une perte. La Couronne n'a pas essayé de prouver ce point. M. Bergeron a déclaré à son ministre que même si on enlevait cette commission, ce geste n'aurait pas comme conséquence de faire baisser les prix payés par le gouvernement. Ceux-ci étaient le "prix de liste".

A ce moment, Me Cohen rappela deux grands principes de droit, celui du doute raisonnable et celui de l'intention criminelle. Il n'y a pas eu de perte pour le gouvernement et M. Talbot n'a pas bénéficié d'un sou de cet argent. Les bénéficiaires étaient dans le besoin. Tout le monde sait que l'on demandait tous les jours de l'aide aux représentants du gouvernement à l'époque.

"Si Me Talbot a eu l'occasion d'aider sans nuire au gouvernement, avait-il une intention criminelle?" s'est demandé Me Cohen. Il n'y avait rien de caché, ces revenus étaient déclarés au département du Revenu.

D'accord sur de nombreux points

Me Yvan Mignault a admis, au début de son plaidoyer contre l'accusé, "qu'il était parfaitement d'accord avec le procureur de la défense sur de nombreux points".

"Il n'y a absolument aucune preuve amenée par la Couronne qui montre que M. Talbot a reçu de l'argent dans ces transactions-là".

"Mais..." Mais ce n'est pas de ça qu'il était accusé. Il faut lire en entier l'article 102 du Code qui spécifie qu'un homme, employé comme fonctionnaire, ne peut se servir de son influence pour lui-même ou "pour d'autres personnes". "Pour lui-même", ce n'est pas la plainte portée devant le Tribunal.

Il s'agit plutôt d'offrir ou de donner pour influencer qui est en cause. Quant aux personnes dans le besoin dont il a été question, il n'y avait qu'à regarder les témoins qui ont passé dans la boîte pour se rendre compte qu'ils n'étaient pas des pauvres.

"Il n'y avait pas d'intention criminelle? Même envers la compagnie? Une femme a bénéficié de ce qui était purement et simplement des cadeaux par une voie indirecte". Quant aux contrats signés par les récipiendaires, ils étaient fictifs puisque la marchandise avait déjà été livrée.

Au sujet de l'argumentation de Me Cohen, qui avait soutenu que les plaintes devaient remonter à 1950 à cause de cette entente, Me Yvan Mignault a déclaré qu'il pouvait soumettre une longue liste de jurisprudence à ce sujet.

Préméditation?

Depuis 1960, le Code criminel a été modifié quant aux meurtres qualifiés. Un des éléments essentiels est de prouver la préméditation. Si le meurtrier est commis en 1963 et que le meurtrier "préméditait" depuis 1945, il devrait être accusé d'avoir prémédité de tuer entre 1945 et 1963.

L'article 102 a été édicté par

le législateur pour mettre les fonctionnaires à l'abri de toute influence de quelque nature

que ce soit avec des personnes ayant affaire avec le gouvernement et c'est pour protéger la société. La loi a été édictée pour qu'un ministre, par exemple, ne nomme pas d'agents qui ne travailleront pas et qu'il ne manipule pas de chèques de faveur de ces compagnies.

Me Mignault signala, à ce point, que le fait de donner des chèques à des personnes dans le besoin n'était pas un argument de droit.

Jugement le 12 février

L'argumentation écrite de la

défense sera remise au juge en chef Thomas Tremblay dans une dizaine de jours. La Couronne aura alors jusqu'au 15 janvier pour en prendre connaissance et y répondre. Le jugement sera rendu le 12 février si le juge calcule qu'il a pu étudier la cause à fond.

Me Mignault se répétait

Au cours du procès, Me Mignault, de la Couronne, a harcelé M. Talbot de questions qu'il lui répétait à plusieurs reprises. Le juge en chef Thomas Tremblay dut même, plusieurs

fois, lui demander pourquoi il semblait vouloir faire perdre du temps à la Cour. Le juge remarqua, à certains moments, que les questions posées à l'accusé n'exigeaient pas de réponses par un "oui" ou un "non" mais impliquaient des explications.

CHEVROLET EXCELLE PAR LA VARIÉTÉ

racée

La voiture la plus élégante et la plus sensationnelle. La Corvette Sting Ray est présentée en modèles coupé sport (ci-contre) et décapotable. Ses lignes aérodynamiques et sa conception technique lui permettent des performances étourdissantes. Et cependant, elle est des plus faciles à conduire à la ville. Si vous voulez une vraie voiture de sport, choisissez une Corvette.

La corvette Sting Ray

UNIQUE

La Corvair rappelle une voiture de sport mais présente le confort d'une voiture familiale. La puissance de son moteur monté à l'arrière a été augmentée de 15 CV. Cette voiture possède l'économie à l'usage, la sûreté de marche et la qualité durable de tradition chez Chevrolet.

CORVAIR

NOUVELLE

Une toute nouvelle gamme de voitures aux dimensions nouvelles, aux lignes nouvelles, et de prix toujours avantageux. La Chevelle offre un intérieur presque aussi spacieux à 1 po. près — que la plupart des voitures de grandeur normale. Carrosserie Fisher célèbre. Onze modèles au choix.

CHEVELLE!

ÉCONOMIE

En matière d'économie, rien ne vaut la Chevy II: un prix d'achat modique, des frais d'utilisation peu élevés, beaucoup de confort et la qualité durable propre aux Chevrolet. Et pour compléter: le luxe de l'équipement et des accessoires. 4 cyl., 6 cyl. ou V8* au choix.

CHEVY II

LUXUEUSE

Plus que jamais, la Chevrolet est luxueuse à tous égards... sauf par son prix. Tous les modèles (y compris la Biscayne) comportent des rembourrages de mousse, des accoudoirs et un tapis à l'avant et à l'arrière. Quatorze groupes moteur-transmission au choix, d'une douceur de marche digne d'un jet. Et bien entendu, la qualité durable, la sûreté de marche et les performances qui font la réputation de Chevrolet.

CHEVROLET



*Moyennant supplément

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET PRÉSENTE 5 TYPES DE VOITURES DIFFÉRENTES

NE MANQUEZ PAS L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE "RUE DE L'ANSE", TOUS LES MARDIS SOIR AU CANAL 2.

GM-4443

Concessionnaires autorisés de Chevrolet pour la ville de Québec

LaPorte Automobiles, Ltée

Roger Barré Automobiles, Ltée

Denis Pepin Autos, Ltée

250 est, boul. Charest, Québec, P.Q. Tél.: 529-4561

1095, de la Canadienne, Québec, P.Q. Tél.: 529-3331

2500, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy, Qué. Tél.: 681-5106

Placez vos fonds dans un billet Prudential Finance à courte échéance avant le 31 décembre 1963 et vous recevrez un

CADEAU DE 1/4% NOËL DE 4 D'INTÉRÊT

C'est le cadeau de Noël que nous vous offrons en plus de l'intérêt élevé courant de

6 3/4% D'INTÉRÊT SUR NOS BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE DE 365 JOURS

5 3/4% D'INTÉRÊT SUR NOS BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE DE 181 JOURS

PRUDENTIAL FINANCE Corporation Limited

20, rue St-Jean, Québec, Qué. Téléphone 529-0085

Je désire recevoir de plus amples renseignements, sans engagement de ma part.

Nom: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Téléphone: _____

13-18
18-13-18
13-18
18-13-18



Pourquoi un courrier des 13-18?

Oui, pourquoi? Eh bien! c'est tout simple. Parce que j'aime les enfants et tout particulièrement vous, les adolescents, et que je veux vous aider si je le puis. Peut-être aussi parce que je vous sens plus seuls, plus secrets. Je voudrais que ce courrier soit utile, que tous les adolescents qui ont quelque chose à demander écrivent, qu'ils ne se gênent pas pour adresser, comme à une amie anonyme et sans visage qu'ils ne rencontreront jamais, des questions qu'ils n'oseraient peut-être pas poser à leurs parents ou même à leurs amis ou amis les plus chers. Se raconter à quelqu'un que l'on connaît bien, et même en qui on a la plus grande confiance, c'est souvent difficile et intimidant. Mais à une parfaite inconnue, et sous le couvert de l'anonymat, quoi de plus facile et de moins compromettant? Je suis là pour vous écouter et vous répondre. Ecrivez-moi!

Chère madame,

Je vous écris parce que je suis bien mêlée dans mes affaires, je vais vous expliquer mon histoire. J'ai 18 ans, je suis l'aînée d'une famille de 11 enfants et j'ai toujours habité la même petite ville où il n'y a pas grand-chose. Il y a 2 ans, j'ai terminé ma 11ème année et pour pouvoir continuer mes cours de chant et de ballet, même avec des professeurs pas tellement compétents, j'ai enseigné le français dans un "high school". L'an dernier, ayant épuisé tout ce que je pouvais apprendre où j'habitais, j'ai demandé à mes parents de m'envoyer à Montréal, Toronto ou Québec ou dans une autre grande ville pour continuer mes études de chant et de ballet. On dit que j'ai du talent et une jolie voix et j'adore ça. Mes parents ont refusé en disant qu'ils n'ont pas les moyens, ce que je comprends bien avec tous les enfants. J'ai passé l'année chez nous à enseigner encore et à m'ennuyer. Cet automne j'ai obtenu la permission de mes parents de venir à Québec pour travailler et suivre des cours. Je ne sais pas si c'est parce que je n'étais pas assez préparée pour travailler mais je n'ai trouvé qu'un travail insignifiant, épuisant et mal payé et le soir, je suis trop fatiguée et énervée et j'ai la tête trop vide pour suivre les cours auxquels je me suis inscrite et qui m'ont coûté cher. En plus, comme je m'ennuyais au début et que j'avais pour la première fois un peu d'argent, je me suis lancée dans les magasins, j'ai acheté du linge, j'ai même fait des comotes; je n'ai même plus assez d'argent pour payer ma pension et je n'ose pas parler à mes parents. Aidez-moi s'il vous plaît. Que dois-je faire?

Artiste.

Ma chère petite amie artiste, que je vous dise d'abord comme je vous ennuie et vous félicite de vouloir poursuivre vos cours de chant et de ballet. La pratique des arts et de la musique, même si elle ne fait pas toujours vivre son homme — l'espèce que ce ne sera pas votre cas — enlève, enrichit et ouvre des horizons extraordinaires. Toutefois il est plus sage de s'arrêter en même temps pour gagner son pain autrement si la chance et les circonstances ne sont pas favorables. Je crois que vous vous y êtes mal prise pour arriver à vos fins, qui sont de travailler pour payer vos cours tout en vous réservant assez d'argent pour vous louer, vous acheter de vous habiller. Il aurait été préférable de prendre un an ou au moins six mois tout d'abord en restant chez vous où le gîte et la nourriture ne vous coûtent rien, pour vous équiper à mieux gagner votre vie. Il y a sûrement dans votre petite ville une bonne école commerciale où vous pouvez apprendre la sténo et la dactylo. Je vous engage donc à écrire

bien franchement une bonne longue lettre à votre maman pour lui expliquer tout ce que vous m'avez dit et lui demander de retourner à la maison, une fois vos dettes payées! pour suivre un cours commercial. Votre mère, si vous vous confiez à elle, saura bien vous comprendre et vous aider. L'an prochain, prête à gagner votre vie, vieillie d'un an, donc plus mûre et sachant mieux ce qui vous attend, vous revenez à la ville, vous cherchez un emploi plus intéressant et mieux rémunéré que vous trouverez facilement, parce qu'une bonne sténo-dactylo bilingue, ça ne court pas les rues. Et si vous avez enseigné le français déjà 2 ans dans un "high school" anglais, vous devez maîtriser les deux langues parfaitement. Mais de grâce, avant de retourner chez vous, payez vos dettes et votre pension avec votre salaire, quitte à vous serrer temporairement la ceinture. A 18 ans c'est dur mais on n'en meurt pas! Et essayez de vous faire rembourser le montant des cours auxquels vous n'avez pu assister. En expliquant bien votre cas, vous ne devriez pas rencontrer trop de difficultés. L'an prochain, vous vous inscrirez de nouveau pour suivre les cours de chant et de ballet qui vous passionnent tant. Surtout persévérez, ne laissez pas tomber, c'est l'unique façon de réussir votre vie. Quand vous aurez fait vos preuves en musique dans quelques années, vous pourrez obtenir une bourse pour défrayer le coût d'études encore plus avancées. C'est ce que je vous souhaite de tout coeur. Bon courage! Madame.

X X X

J'ai 16 ans, je suis assez timide. J'ai des boutons et des points noirs au visage. Mes parents disent que c'est de mon âge et que ça passera, mais moi, je suis inquiet et je n'aime pas ça. Que faire?

Robert

Vos parents ont raison de croire que vos boutons passeront et qu'ils sont de votre âge. Toutefois, vous pouvez vous-même contribuer à les faire disparaître. Si le traitement que je vous suggère ne donne pas de résultats appréciables, alors il faudra absolument convaincre vos parents de vous conduire chez un dermatologue spécialiste des maladies de la peau. Pour le moment, je vous conseille d'éviter de toucher avec vos mains à ces boutons et à ces points noirs pour ne pas les infecter. Puis, de vous laver le visage matin et soir à l'eau tiède, puis à l'eau très froide et de bien assécher, puis d'appliquer délicatement un peu de lotion à base d'alcool, avec un tampon d'ouate. Cette lotion a pour propriété d'assécher tout en désinfectant et de prévenir les risques d'infection qui amèneraient les boutons à se répandre et à se multiplier.

Pauline BEAUDRY

R. Rumilly s'en prend à la PP

Montréal (P.C.) — M. Robert Rumilly, historien, l'un des victimes de la bande des cagoulards, a déclaré hier que les remarques formulées par un officier de la police provinciale, à savoir que les victimes ne coopéreraient pas avec la police, dans son enquête, sont fausses.

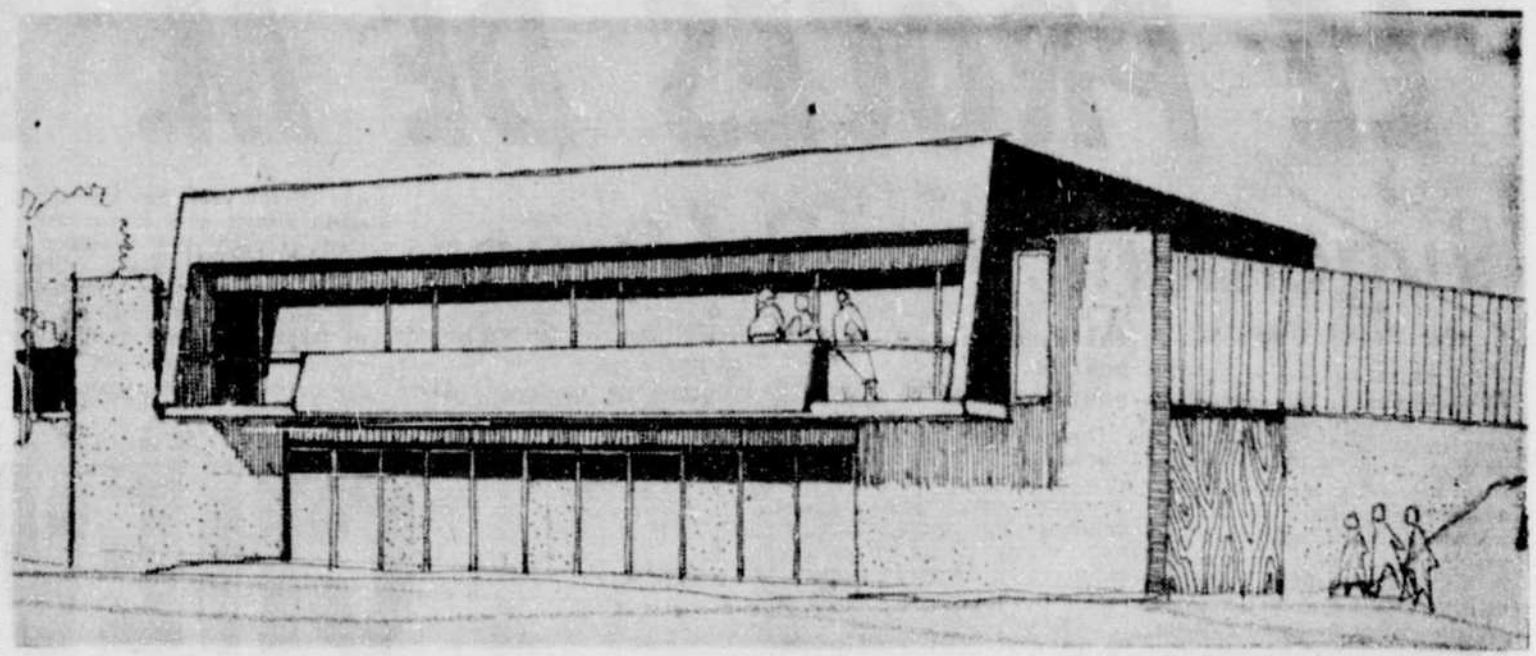
"Ils — la PP — ne sont même pas entrés en communication avec moi", a dit M. Rumilly, et "je connais quatre autres victimes de la bande qui n'ont pas été approchées".

Un officier de la PP, qui a refusé d'être identifié, avait déclaré vendredi que les témoins ne voulaient pas venir identifier les suspects à la police.

Neuf hommes sont détenus et un dixième est recherché en rapport avec quelque 230 vols à main armée dans des maisons, dans le Québec et l'Ontario. Au Québec de ces vols, plusieurs ont été commis et un certain nombre de personnes battues.

La famille Rumilly a été victime des bandits en octobre 1962 à Mont-Royal, dans la banlieue.

"Nous sommes tous anxieux de coopérer avec la police, a dit M. Rumilly mais nous n'avons pas été invités à identifier nos assaillants".



● LE CHALET DES SPORTS DE LA CITE DE GIFFARD. — Voici l'aspect que présentera, dans sa partie arrière, le chalet des sports de la Cité de Giffard qui sera construit au printemps, en face de l'église, à peu près à l'endroit où se trouvait jadis la vieille maison des Jésuites. Ce chalet, aux lignes modernes, aura 80 pieds de façade par 40 pieds de profondeur. Son étage inférieur servira surtout aux adeptes du sport. Ainsi, pour l'hiver, ce premier étage comprendra quatre chambres pouvant accommoder chacune 20 joueurs de hockey, et une grande salle, divisée en deux, susceptible de recevoir 300 patineurs et patineuses. En plus, il y aura des douches et une pièce servant au remisage de l'équipement. Le deuxième étage consistera en une vaste salle pouvant contenir 350 personnes, en un vestiaire, en un restaurant et en des salles de toilette. Cette vaste salle comblera un grand vide, car à Giffard, il n'y a aucun endroit où la population peut se réunir. La Commission des loisirs a étudié ce plan et l'a approuvé. Son auteur est M. l'architecte Jacques DeBlois. Comme on le voit sur cette vignette, une grande galerie est à l'arrière du deuxième étage, avec vue sur le fleuve St-Laurent. La construction de ce chalet coûtera approximativement \$50,000.

L'automobile fait 28 victimes au Canada

(Par la Presse Canadienne)

La route a fait 28 victimes au Canada, alors qu'au moins 40 personnes ont perdu la vie accidentellement en fin de semaine.

Selon le relevé de la Presse Canadienne, qui couvre la période allant de 6 h. p.m. vendredi à minuit hier soir, 13 personnes ont perdu la vie en Ontario.

Le Québec compte dix accidents mortels, dont sept morts sur les routes et trois noyades, tandis que la Colombie-Britannique en signale six et la Nouvelle-Écosse cinq.

Trois personnes sont mortes en Alberta, toutes victimes de la route, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Saskatchewan rapportent un accident mortel chacune.

Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick sont les seules provinces à ne signaler aucun accident mortel.

Neuf des personnes tuées en Ontario ont été victimes de la route, trois personnes ont été asphyxiées et une autre est morte dans un incendie.

Quatre des victimes de la Colombie-Britannique ont perdu

la vie sur les routes, tandis qu'une personne s'est noyée et une autre a été victime d'un accident divers.

Les morts dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba ont été victimes de la route, tandis que la personne qui a perdu la vie en Saskatchewan a été victime d'asphyxie.

POUR LA JOIE DES FÊTES... LA Kébec



UNE NOUVELLE BIÈRE DOUCE... ... À LA SAVEUR UNIQUE

ESSAYEZ-LA! Si vous n'avez pas encore goûté la nouvelle bière douce à la saveur unique, une nouvelle expérience vous attend: c'est une vraie bière... douce.

SERVEZ-LA! Ceux qui s'y connaissent en bières sont unanimes: la bière douce Kébec est vraiment au goût du Québec moderne.

DEGUSTEZ-LA! La saveur unique de la Kébec plaît à tout le monde. Tous sont d'accord!

COMMANDEZ-LA... à temps pour les Fêtes. Encouragez votre fournisseur habituel.



COMMANDEZ VOTRE KÉBEC AUJOURD'HUI MÊME!



LE CADEAU TANT ATTENDU PAR
toute la famille...

REMINGTON 11

La portable qui surclasse toutes les autres machines à écrire

Elle est merveilleusement dessinée, comme une machine doit l'être: son châssis de fonte d'aluminium coulé sous pression, très résistant, et sa construction étudiée vous assurent qu'elle sera toujours solide, joite et techniquement parfaite.

AUTRES MODELES A PARTIR DE 59.95



Gérald Martineau
"La Maison du Service"

48 RUE DORCHESTER (COIN STE-HELENE) TEL.: 525-5156

EXAMEN DE LA VUE

Dr Marcel Massicotte

OPTOMETRISTE

869, St-Joseph est, Québec - Tél.: 522-2556
AVIS: Bureau fermé le samedi après-midi.

Docteur REMY BEAULIEU o.d.

OPTOMETRISTE

Toujours au même endroit vis-à-vis du carré Jacques-Cartier

363, de la Couronne — Tél.: 524-2413

Jour, 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m. - Soir, sur rendez-vous.

Examen de la vue — Lunettes — Rééducation visuelle

MACHINISTES DEMANDÉS

Machinistes, 35 ans et moins, possédant un minimum de 5 ans d'expérience. — Doivent être techniciens diplômés. Nous offrons position stable — Salaire: \$2.86½ après un an. Excellents bénéfices.

Faire application par écrit seulement, en mentionnant âge, éducation et expérience, au:

GERANT DU PERSONNEL

B. HOUE & GROTHE LTEE,
Boite Postale 1847, Québec, P. Qué.

Pour vos
CADEAUX DES FETES

ne manquez pas de visiter
notre

**NOUVELLE SALLE
D'ECHANTILLONS**

F. Champoux Ltée

320 est, rue St-Vallier — Tél.: 523-6633
(voisin de l'édifice du Soleil)

Votre repas de Noël

sera complet si vous servez comme dessert nos



délicieuses
**PÂTISSERIES
FRANÇAISES**

faites exclusivement
au beurre de chez

BARDOU

Bûche et Sabot de Noël, Bombe au Rhum, Cognac, Grand Marnier, ou Kirsh, Baba au Rhum, St-Honoré, Charlotte Russe, petits gâteaux à la douz., petits fours secs ou glacés, variété de pain français cuit sur la sole, pain de blé, pain de seigle.

Pour un meilleur service, commandez de bonne heure.

Bardou & Fils Ltée

1040 Ave. Cartier — 48½ rue Couillard

Cadeaux

CINÉMA

à
DOMICILE

TOUT ce qu'il vous faut
pour faire vos propres films

Magnifique **ENSEMBLE**

VOTRE

pour seulement

\$195.00

Valoir
comparable
de \$255.00

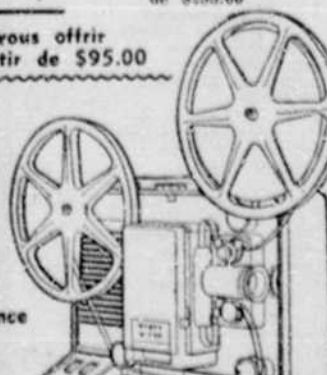
- comprendant :
- CINE-CAMERA 8mm
 - PROJECTEUR 8mm
 - BARRE de LUMIERE
 - LAMPES
 - ECRAN perlé

Nous pouvons aussi vous offrir
d'autres ensembles à partir de \$95.00

Tous avons également en
magasin un très beau
choix de :

- Caméra
- Ciné-caméra
- Projecteur
- Triplet
- Sac-étui
- Photomètre
- Editeur
- Ecran perlé
- Barre d'éclairage

Vous pouvez avoir confiance
en notre personnel
spécialisé et courtois.



Plan mis de côté
Facilité de paiement

359 est, boul. Charest, Qué.

Ceux qui soignent les malades doivent avoir une pensée inspirée par la foi (Mgr Roy)

(Par Jean Martel)

Son Excellence Mgr Roy, archevêque de Québec, a béni samedi le nouveau pavillon d'Youville de l'hôpital du St-Sacrement. La bénédiction et l'inauguration de cette aile se sont déroulées en présence de nombreux invités et de plusieurs médecins de l'hôpital.

On remarquait l'honorable Bona Arsenault, secrétaire de la province de Québec, et représentant de l'honorable Jean Lesage qui n'a pas pu assister à la cérémonie; la Rev. Mère Marie-de-Grâce, supérieure générale des Soeurs de la Charité; le docteur Renaud Lemieux, directeur médical de l'hôpital; le

docteur Jean-Baptiste Jobin; le docteur Rosaire Gingras, et M. Paul Desrochers, président du conseil d'administration.

M. Desrochers a fait remarquer que la construction du pavillon d'Youville est la troisième étape d'un plan de construction et qu'il double à peu de choses près le nombre de lits de l'hôpital.

Le docteur Renaud Lemieux a fait ensuite l'historique de l'hôpital du St-Sacrement. Il a rappelé le rôle qu'ont joué les fondateurs, les Rousseau, les Pelletier, les Dagneau, les Roy. Le Dr Lemieux a évoqué l'immense travail qu'a effectué

l'honorable Roy, père de Mgr Roy, qui a occupé la fonction de gouverneur de l'hôpital et qui a su régler la part qui revient aux gouvernements du Québec. En effet, celui de l'honorable l'achèvement s'est montré généreux envers l'hôpital, car "pour permettre à la population de la province de Québec, a dit le premier ministre d'alors, de jouer son rôle dans la Confédération, il fallait lui garder la santé". D'autre part, grâce au gouvernement de l'honorable Lesage, l'hôpital a pu construire le pavillon d'Youville.

Le docteur Lemieux a souligné la prudence, le dévouement

et la prévoyance des Soeurs de la Charité qui dirigent l'hôpital.

MR ROY

Mgr Roy a dit qu'à l'hôpital du St-Sacrement on a compris depuis longtemps que les laïcs doivent remplir une fonction d'initiative et d'énergie dans l'Eglise.

Le malade, a-t-il ajouté, a une âme, ces sentiments, une destinée éternelle. C'est pourquoi ceux qui le soignent doivent être fidèles à la foi, à l'évangile et mettre dans leurs gestes quotidiens une inspiration chrétienne. Un hôpital est

catholique non seulement parce qu'il y a des religieuses qui le dirigent, mais parce que toutes les personnes qui y travaillent ont une pensée inspirée par la foi. En pratique, cela veut dire qu'ils doivent donner le meilleur d'eux-mêmes.



● A L'HOPITAL DU ST-SACREMENT. — Son Excellence Mgr Roy, archevêque de Québec, a béni samedi le pavillon d'Youville de l'hôpital du St-Sacrement en présence de nombreux invités.

M. André Laurendeau devant l'ACELF explique le mandat de la Commission d'enquête sur le bilinguisme

(Par Nicole Blouin-Capt)

"Au moment d'amorcer dans les domaines les plus divers des études et une enquête publique, il paraît nécessaire de serrer de près le sens et le but de nos démarches et de déterminer un point fixe qui les orientera. Nous les trouvons dans l'idéal de l'égalité des deux langues et des deux cultures au Canada; c'est lui qui orientera des recherches par ailleurs dispersées, c'est vers lui que nous devons constamment revenir, c'est aussi en fonction de ce barème que nous décideront d'entreprendre ou d'écarter tels travaux".

Invité par l'Association canadienne des Educateurs de Langue française (L'ACELF) à expliquer le mandat confié par le gouvernement fédéral à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. André Laurendeau a rendu public samedi matin à la Faculté des Sciences de Laval, un document de travail préparé à l'intention de ceux qui veulent lui soumettre un mémoire, et ainsi manifesté les intentions de la Commission.

Ce document contient l'interprétation officielle des dix membres de la Commission de leur mandat. Mgr Irénée Lussier, président de l'ACELF et recteur de l'Université de Montréal a inauguré cette journée d'études à laquelle participaient quelque 225 représentants des groupes d'expression française des dix provinces du Canada.

La Commission était représentée à cette rencontre par le R. P. Clément Cormier, c.s.c., de l'Université de Moncton, N.-B.,

le journaliste montréalais Jean-Louis Gagnon, M. Jean Marchand, président de la CSN, M. Paul Wyszynski, d'Ottawa, et par les secrétaires de la Commission, MM. Neil Morrison et Paul Lacoste.

Ce document qui a été préparé à l'intention des associations et particuliers qui ont manifesté l'intention de présenter un mémoire, contient quatorze articles (14) qui constituent le dossier de base sur les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme.

L'idée force du mandat, l'égalité entre les deux peuples. L'idée-force du mandat a déclaré M. Laurendeau et par conséquent de la Commission, c'est celle de "l'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne.

Il s'agit d'un principe dynamique et positif à mettre en oeuvre dans des situations concrètes; l'égalité est un objectif à rechercher constamment au sein d'un régime fédératif.

La Commission a l'intention de vouloir expliciter cette idée générale M. Laurendeau admet qu'elle ne reçoit aucune frontière géographique, et qu'elle n'est pas limitée à des secteurs particuliers.

Structure de l'enquête. Nos recherches soulignent le président conjoint de la Commission porteront "au moins en théorie, sur tous les aspects de la vie en société au Canada; qu'elle ne reçoit aucune frontière géographique, et qu'elle n'est pas limitée à des secteurs particuliers. La vie culturelle et la communication.

Dans tous ces domaines déclare M. Laurendeau on nous charge d'abord d'examiner les faits; puis de suggérer les moyens à prendre pour favoriser l'égalité; ce qui suppose une connaissance des causes qui sont à l'origine de la situation actuelle.

Ce qui en résumé demande, une enquête sur les faits; une analyse des causes, et une étude des remèdes.

Deux constantes. Deux questions devront rester en relief suggère M. Laurendeau. Ce sont, celle des deux langues; et celle d'une participation équitable des anglophones et des francophones à l'oeuvre commune.

Aspects positifs de la dualité culturelle. M. Laurendeau déclare que la dualité comporte aussi des avantages. Nous devons décider dès le début que l'une de nos fonctions sera d'explorer les aspects positifs et créateurs de la situation.

D'autre part, souligne-t-on, les Canadiens ne sont pas tout entiers dans leurs "différences"; ils possèdent un héritage commun, la culture occidentale, et sont entraînés par l'immense progrès de la technologie nord-américaine.

Le mandat avait souligné précédemment M. Laurendeau, nous conduira à examiner surtout les difficultés et les handicaps suscités par la coexistence de deux langues et de deux cultures au Canada. Nous seront aussi amenés, déclare-t-il à souligner les caractéristiques de ces deux cultures.

On peut communiquer d'une culture à l'autre, s'influencer, pratiquer des échanges. Nous nous souviendrons, dit M. Laurendeau qu'une culture ne doit pas être une prison.

Définitions. A propos des mots-clés utilisés dans le mandat (culture, bilinguisme, biculturalisme, nation, peuple, groupe ethnique) les membres de la Commission reconnaissent des définitions imprécises souvent des prises de position ou de longues recherches sur des thèmes connexes, on devra se résoudre à approfondir peu à peu ces définitions à mesure que l'enquête progressera.

Recherches de base. La Commission reconnaît qu'il lui faudra dégager certaines situations et en faire des recherches de base, tels: la situation démographique au Canada, une carte linguistique, etc.

Sur la notion d'égalité. Va-t-il s'agir d'une égalité absolue? La commission se contente de déclarer qu'il s'agit de chercher les conditions au sein desquelles les deux peuples pourront se développer dans l'égalité. L'objet de l'analyse sera aussi: "L'égalité de l'anglophone et du francophone en tant que tels, quelle que soit d'ailleurs leur origine ethnique".

Les membres de la Commission se rendent compte qu'un problème difficile va se poser. On devra se demander comment il sera possible de concilier les exigences de l'égalité culturelle et celles de la démocratie parlementaire, dans un pays où les représentants des deux cultures sont inégaux en nombre.

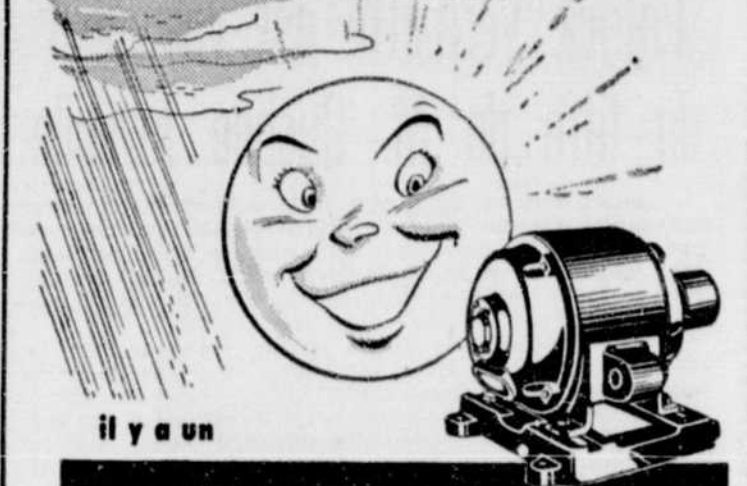
Le pays — l'individu. On peut affirmer selon M. Laurendeau que le bilinguisme d'un pays n'implique pas le bilinguisme de tous les individus. Ce "bilinguisme" nous conduira peut-être à accepter comme normale l'existence des deux côtes, de larges secteurs unilingues.

De même précise le rapport, le biculturalisme n'est pas une macédoine obtenue par le mélange des deux cultures.

Les autres cultures. D'après le mandat, bilinguisme signifie les deux langues anglaise et française et biculturalisme signifie deux cultures particulières.

Nous croyons résumer le mandat, dit M. Laurendeau en disant que "son idée-force est le bilinguisme et le biculturalisme (le français et le français) et en ajoutant immédiatement que son idée-force s'exerce sur un milieu où existe un multiculturalisme de fait — multiculturalisme que l'on ne nous invite pas à supprimer le plus vite possible (ce qui serait du melting pot), mais au contraire à respecter et à sauvegarder, sans toutefois lui donner une reconnaissance officielle.

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS



atelier des plus modernes
chez

H. ROBERGE INC.

241 RUE ST-VALLIER EST — QUEBEC — TEL.: 529-8191

Pour la réparation

- et la reconstruction
- MOTEURS ELECTRIQUES & CONTROLES
- MACHINES A SOUDER
- REDRESSEURS DE COURANT
- GENERATEURS
- TRANSFORMATEURS
- CHARGEURS DE BATTERIES
- PALANS ELECTRIQUES
- OUTILS ELECTRIQUES

Gros stock de moteurs de service

Nous n'employons que les parties authentiques du
manufacturier.

Pour Noël chez Bardou

Vous trouverez de tout
en alimentation.



DINDE

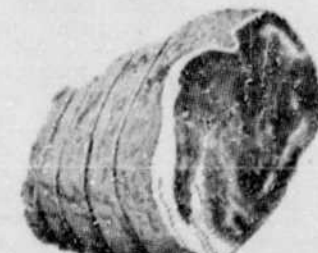
fraiche tuée de Valcartier de 10 à 18 lbs.

Rappelez-vous que les dindes fraîches tuées de chez BARDOU ne sont pas glacées ou humides ni enveloppées dans un sac de cellophane. Elles coûtent quelques sous de plus cher, mais vous vaudront des dollars de plus de satisfaction. Toutes ces dindes fraîches tuées sont entièrement nettoyées par nous.

Chapons, pigeons, canards, oies, faisans, petits poulets de Cornouailles (Cornish Hen) etc.

Viandes cuites de toutes sortes.

Jambon braisé, pâté en croûte, pâté maison, pâté de foie truffé, pâté de foie maison, saucisson de Paris, salami, rôti de lard, grasse de rôti, tourtière pur lard sans pain ni pomme de terre, etc.



Bouillon classe ruban rouge qui est la plus haute qualité de bœuf et la seule que vous trouverez chez Bardou. Vous choisirez la coupe que vous désirez et elle est taillée spécialement pour vous.

EPICERIES DE CHOIX ET DE FANTAISIE.

Biscuits canadiens et importés très grande variété. Plum pudding anglais, raisins secs de table muscatel, foie gras français, caviar Russe, assortiment de fromages français, plus de 50 variétés tous à point, etc.

FRUITS ET LEGUMES DE TOUTES SORTES.
HOMARDS VIVANTS ET CUITS
PANIER DE FRUITS ETC.

Service personnel, livraison gratuite, satisfaction garantie.

SILLERY et STE-FOY 9 A.M. — 3 P.M.

HAUTE-VILLE 9 A.M. 10.30 A.M. — 3 P.M. 4 P.M.

Bardou & Fils Ltée

1040 Ave Cartier — 525-8135
48½ rue Couillard — 522-7094

PIERRE BEAULIEU, D.O.

VERRES DE CONTACT — LUNETTES

Bur.: 529 est, boul. Charest — Tél.: 529-9351

Premier gain des Rangers sur Canadien

Le Tricolore avait toutefois battu les Bruins samedi grâce à Béliveau

NEW YORK (P.A.) — Les Rangers de New York, se remportant d'une triple bagarre au premier engagement, ont mis fin à une série de neuf parties sans gain avec une victoire de 4-2 sur les Canadiens de Montréal dans la Ligue Nationale de hockey hier soir.

Rod Gilbert a dirigé l'offensive des Rangers avec deux buts tandis que Don Marshall et Vic Hadfield complétaient leur total.

Ralph Backstrom avait ouvert le score au premier engagement juste avant la triple bagarre, impliquant Terry Harper, Gilles Tremblay et Jean-Guy Talbot, des Canadiens, ainsi que Jim Neilson, Hadfield et Larry Caban, des locaux.

L'arbitre Art Skov a imposé six majeures aux belligérants. D'ailleurs, une autre bataille éclata entre Andy Bathgate et Dave Balon à la deuxième période.

Jean Béliveau a réussi l'autre but des visiteurs, son 11e de la saison alors qu'il ne restait que cinq secondes de jeu dans le match.

La victoire était la première des Rangers, cette saison, contre une des trois premières équipes du circuit.

Jacques Plante, à sa deuxième joute après un repos en raison d'une blessure à l'épaule, a effectué 3 arrêts contre les 22 de Charlie Hodge, des Canadiens.

SOMMAIRE	
Première période	
1-Montréal, Backstrom (3)	16.51
Punitions: Gilbert 6.02, Provost 10.35, G. Tremblay, Labossière 14.57, G. Tremblay, Harper, Talbot, Hadfield, Neilson, Caban tous majeurs 15.51	
Deuxième période	
1-New York, Marshall (4)	18.24
Punitions: Balon, deux mineurs, Bathgate, deux mineurs, 7.05, Gilbert 9.44	
Troisième période	
1-New York, Gilbert (5)	4.06
2-New York, Hadfield (5)	15.48
(Bathgate, Neilson)	

Le travail des ailiers a compensé pour l'absence de J. Laperrière

MONTREAL (P.C.) — Le pilote Milt Schmidt, des Bruins de Boston, est dans une position peu enviable.

"Je commence juste à voir un peu de lumière et on me ferme encore la porte au nez",

Sterner imite Fleming et Young

STOCKHOLM, Suède (P.A.) — Ulf Sterner ne s'est pas contenté de braver et cela lui coûtera peut-être un stage à la prison ou une forte amende.

"Je vais jouer plus rudement désormais", avait déclaré le Suédois après avoir pris part à l'entraînement des Rangers de New York, il y a deux mois.

Au fait, le banc du pénitencier est devenu un deuxième domicile pour Sterner depuis, car il a été accusé de jeu rude continu.

Malheureusement, son attitude se fait sentir chez les spectateurs. La semaine dernière, Sterner a perdu le nord et a frappé un jeune amateur sur la tête avec son bâton. Il doit maintenant répondre à une accusation de voies de fait graves qui, selon la loi suédoise, est sous le même chapitre que le meurtre.

Parce qu'il a employé son bâton, Sterner est maintenant pas-

sible d'un an de prison, mais peut s'en tirer avec une forte amende.

Les directeurs suédois du hockey comptaient sur Sterner lors des jeux olympiques d'hiver 1964 à Innsbruck, Autriche.

Les mêlées impliquant les joueurs et les spectateurs sont publiées en première page ici et comportent des accusations de part et d'autre. Il y a quelques jours, un joueur suédois a perdu trois dents malgré un protecteur à la suite d'un coup de bâton d'un joueur canadien.

"Montréal méritait le gain ce soir, même si les vainqueurs n'ont pas brillé outre mesure", a ajouté Schmidt, "mais de la façon dont nous avons évolué, tout le monde aurait bien paru contre nous".

Canadiens

Dans le vestiaire des Canadiens, Toe Blake était content de la tenue de ses hommes, "qui avaient tous bien joué", selon lui.

Blake a signalé la forte défensive de l'équipe, en dépit de l'absence de Jacques Laperrière, victime d'une fracture d'os au pied.

"Jeudi dernier, contre les Rangers, nous avons compté à cinq reprises à la première période, si bien que les gars sont tous allés à la chasse aux buts et nous avons failli perdre le match."

"Ce soir, les ailiers exerçaient une bonne mise en échec, ce qui a beaucoup aidé les défenses", a conclu Blake.



Y. A. Tittle a mené les Giants de New York au championnat de la division Est de la Ligue Nationale de football en établissant un nouveau record pour le nombre de passes bonnes pour des touches. Mgr Philip J. Murphy, directeur de l'organisation de la jeunesse catholique (CYO) lui remet le trophée Jack Lavell comme le joueur le plus populaire de l'équipe. (Téléphoto U.P.I.)

Giants et Bears sont champions de leur section

NEW YORK (P.A.) — Les Giants de New York et les Bears de Chicago se sont assurés hier, le droit de participer à la partie de championnat de la Ligue Nationale de football à Chicago, le 29 décembre.

Les Giants ont triomphé des Steelers de Pittsburgh par 33-17 en s'emparant du titre dans la division Est, tandis que les

Bears l'emportaient par 24-14 sur les Lions de Detroit dans la division Ouest. Les Giants en étaient à leur troisième titre consécutif dans l'Est, tandis que les Bears en étaient à leur premier championnat dans l'Ouest depuis 1956.

D'autre part, les Browns de Cleveland ont terminé en deu-

Les Tchèques désirent affronter une équipe de la Ligue Nationale

CALGARY (P.C.) — L'équipe nationale tchèque est arrivée à Calgary samedi et a immédiatement révélé son espoir "d'apprendre quelque chose" de la Ligue Nationale de hockey.

La formation amateur, classée avec celles de la Russie et de la Suède une des meilleures d'Europe, disputera 11 joutes au Canada, dont trois contre l'équipe olympique canadienne, et une autre à Chicago contre l'équipe olympique américaine.

Lors d'une conférence de presse, samedi soir, le Dr Zdenek Andrst, président de la Fédération tchèque de hockey et gérant de l'équipe, a révélé que ses protégés désiraient fortement rencontrer une équipe de la LNH.

"Nous ne sommes pas intéressés à affronter des équipes mineures professionnelles", a dit le gérant grâce à un interprète. "Nous aimerions affronter ce qu'il y a de mieux, peu importe si nous perdons par cinq ou dix points, parce que nous pourrions apprendre quelque chose".

Il a ajouté qu'une offre faite par les Leafs de Toronto, l'an dernier, moyennant une garantie de \$18,000, de jouer en Europe avait été impossible au point de vue financier.

Le Dr Zdenek a précisé que, au cas où une équipe de la LNH visiterait l'Europe, les règlements de hockey international pourraient être élargis dans le but de permettre la mise en échec dans la zone centrale en plus de la zone défensive, "ce qui serait difficile pour nous, mais la chose serait également difficile pour les pros d'évoluer selon les règlements internationaux".

Le Dr Zdenek croit que, éventuellement, les équipes européennes permettront la mise en échec dans toutes les zones, mais la chose serait également difficile pour les pros d'évoluer selon les règlements internationaux.

Pour sa part, Gordon Juckes, secrétaire-gérant de la CHA, a prédit qu'une équipe de la LNH ne se rendrait pas en Europe avant cinq ans.

Anton a tenté d'améliorer la défensive qui lui aurait coûté le championnat mondial devant les Russes l'an dernier.

Anton comptera sur six joueurs à la ligne bleue pendant la tournée, en plus des principaux ailiers qui ont conduit l'équipe à la finale mondiale l'an dernier. Par ailleurs, Anton compte sur quatre joueurs de plus de trente ans, même si son gardien de but n'a que 21 ans et un jeune ailier gauche n'a que 19 ans.



René DROLET



André LACROIX



Guy DUFOUR

LE CANADIEN JUNIOR SIGNE DROLET, LACROIX ET DUFOUR

La direction des As de Québec a cédé aux Canadiens Jrs de Montréal les services des joueurs d'ailier droit René Drolet et Guy Dufour et du centre André Lacroix. Les droits professionnels sur ces trois joueurs demeurent la propriété des As de Québec, et la direction fonde des espoirs que ces trois athlètes se-

ront, d'ici quelques années, les premiers produits de leur propre système de clubs fermes à s'aligner avec les As de la Ligue Junior "A" de l'Ontario.

Deux autres joueurs de l'organisation des juniors, Simon Nolet (Windsor) et Jean-Claude Lepage (Johnstown) sont présentement sous la surveillance des As. Quant à Yvon Lacoste, un joueur de défense des As Jrs, une décision finale à son sujet sera prise d'ici mardi.

La promotion aux rangs de la Ligue Junior "A" de l'Ontario des joueurs Drolet, Lacroix et Dufour a été mûrie par le président du conseil d'administration des As de Québec, l'honorable Gérard Martineau qui, sous la recommandation de son personnel des clubs juniors, s'est mis en communication avec Sam Pol-

lock afin que ces athlètes, ainsi que d'autres, reçoivent une attention toute particulière. Comme les As et les Canadiens de Montréal collaborent très étroitement à la promotion du hockey local, tant professionnel que junior, il était tout naturel que les services de ces joueurs soient en tout premier lieu offerts aux Canadiens. Devant un refus, les As avaient décidé que ces joueurs seraient alors offerts à tout autre club de la Ligue Junior "A" de l'Ontario.

L'honorable Martineau nous a déclaré que rien ne serait négligé pour que les joueurs juniors de l'organisation reçoivent toutes les facilités et les chances de se développer plus rapidement, et la direction n'hésite pas à s'imposer un sacrifice immédiat en se séparant d'aussi brillants athlètes.

René Drolet — résident de Québec, il fait partie de l'organisation des As depuis quatre ans. Il a joué trois saisons avec les Citadelles sous la direction de Len Corrieau. A l'automne de cette année, il fut transféré aux As Jrs où son nouvel instructeur Adjuvot Côté l'a transféré en ailier droit.

Il détient conjointement avec Michel Labadie le record d'avoir compté huit buts dans une seule partie. Il est éligible pour une autre saison dans les rangs juniors.

André Lacroix — Il est résident de Lauzon. Il fut remarqué par les As alors qu'il jouait midget sous la direction de Robert Guay. Il s'aligna durant un an avec les As Jrs "B" dirigés par Adjuvot Côté, pour finalement se joindre aux Citadelles au printemps 1962, alors que le club de Len Corrieau participait aux séries de la coupe Memorial. Il est éligible pour deux autres saisons dans les rangs juniors.

Guy Dufour — Résident de Québec, il est le plus jeune du groupe. Il a débuté dans l'organisation avec les As Jr "B". Il s'est joint aux Citadelles au début de la saison 1962-1963.

C'est un rapide patineur et un joueur très agressif. Il est éligible pour deux autres saisons chez les juniors.

LES AS SONT LA

Les As qui viennent de perdre leur joueur-étoile, René Drolet, ont démontré beaucoup plus de détermination que leurs rivaux pour sortir vainqueurs aisément.

Jean Poirier et Gilles Renaud se signalèrent avec chacun deux filets. Lacroix et Filibotte complétèrent le pointage. Pour les Reds, André Hinse, François Mongrain, Gilles Lupien et Gilles Lafrance se chargèrent de marquer les filets.

Dans la période initiale, les locaux ont dominé le jeu en marquant quatre points contre un. Le premier lancer des Reds fut dirigé par Mongrain, à la tième minute de jeu.

A la période finale, les Reds se montrèrent plus efficaces et ils réduisirent la marge, à 5 à 4 avant que Renaud comble dans un filet désert, à 14.32 après que Jos. Ferron eut retiré son gardien de but.

Première période

1-Cit. Lacroix (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Lacroix (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Lacroix (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Lacroix (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

VICTORIAVILLE EST BLANCHI POUR LA PREMIERE FOIS DANS LA LIGUE JUNIOR

(Par Jean-Claude Laprise)

Nos deux clubs Juniors, dans la Ligue Junior "A" Provinciale ont triomphé de leurs adversaires hier après-midi au Colisée local devant plus de 1500 spectateurs.

Dans la première rencontre, les Citadelles venaient à bout des Bruins de Victoriaville, 3 à 0, tandis que dans l'autre duel, les As battaient les Reds de Trois-Rivières, 5 à 4.

Même privée de Guy Dufour, l'équipe de Len Corrieau accomplissait un bel exploit en faisant subir un premier échec par blanchissage au Victoriaville depuis son entrée dans le circuit.

Ferdinand Laroche, Roger Grenier et Pierre Bonneau enregistraient les buts. Au cours du match qui manqua un peu d'action à certains moments, neuf punitions furent décernées dont des majeures à Delaney, du Victoriaville et à Harrington, des Cits, pour s'être battus.

Ce triomphe avait de l'importance pour les Cits, qui se retrouvent à seulement six points du Victoriaville au premier rang.

Les vainqueurs ouvrirent le pointage au premier engagement, à 5.25, sur un lancer d'Uroche. Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

D'abord ce fut Grenier, qui prenait le retour du lancer de St-Laurent, puis Bonneau sur une échappée. A la mi-temps, la victoire était scellée.

Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

D'abord ce fut Grenier, qui prenait le retour du lancer de St-Laurent, puis Bonneau sur une échappée. A la mi-temps, la victoire était scellée.

Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

D'abord ce fut Grenier, qui prenait le retour du lancer de St-Laurent, puis Bonneau sur une échappée. A la mi-temps, la victoire était scellée.

Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

D'abord ce fut Grenier, qui prenait le retour du lancer de St-Laurent, puis Bonneau sur une échappée. A la mi-temps, la victoire était scellée.

Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

D'abord ce fut Grenier, qui prenait le retour du lancer de St-Laurent, puis Bonneau sur une échappée. A la mi-temps, la victoire était scellée.

Puis, les Cits pointèrent leurs deux autres filets, à la seconde session.

7.21, Harrington 7.21, Beaujeu 14.39

Deuxième période

1-Cit. Grenier (Gendron, Harrington) 2.11

2-Cit. Bonneau (Papeau, Lavoye) 6.32

Punitions: St-Laurent 5.52, Marcotte 7.21, Delaney 8.44, Dubuc et St-Laurent 13.12

Troisième période

Aucun point. Aucune punition.

Arrière

Grenier 4 9 6 15

Rivard 8 2 6 22

Audé 6 2 6 22

AS JUNIORS

As Juniors 6 — Tr. Rivières 4

Première période

1-As Juniors, Laroche (Poirier, Robinson) 0.50

2-Tr. Rivières, Hinse (Lupien, Lafrance) 4.14

3-As Juniors, Poirier (Laroche, MacKay) 10.07

Deuxième période

6-Tr. Rivières, Mongrain (Thibault) 7.10

Punition: Robinson 1.20

Troisième période

7-As Juniors, Rivard (Bégin, Filibotte) 7.45

8-Tr. Rivières, Lupien (Hinse, Lafrance) 8.30

9-Tr. Rivières, Lafrance (Lupien, Hinse) 10.00

10-As Juniors, Renaud (seul) 14.32

Aucune punition.

Arrière

Gilbert 2 7 8 20

Joyal 9 6 8 20

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Deuxième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Troisième période

1-Cit. Laroche (Carignan)

Punitions: Dubuc 4.54, Delaney

Quatrième période

La flotte des Grands-Lacs: un actif national

La demande de blé et de farine par l'Union soviétique a été le trait dominant de la vie économique canadienne au cours du deuxième semestre de 1963. Fort heureusement, par suite de la température favorable et de la récolte abondante, le Canada a pu disposer de 239 millions de boisseaux pour l'U.R.S.S. Les \$500 millions que le Canada obtiendra pour son blé au cours des deux prochaines années auront une répercussion considérable sur la vigueur de l'économie canadienne dans son ensemble.

La Banque du Canada aura moins de difficultés à maintenir le dollar aux environs ou au-dessus de son taux de change de 92 1/2 cents en argent américain. Les réserves de dollars américains et d'or seront bien renflouées par l'arrivée régulière des acomptes et versements soviétiques au fur et à mesure que le blé et la farine seront livrés.

Quand le blé atteindra les éleveurs à la tête des Grands Lacs, il est chargé à bord des navires céréaliers canadiens qui composent notre moderne et

efficace flotte des Grands Lacs. Il est transporté ensuite rapidement et économiquement vers les ports océaniques pour y être transféré à bord des cargos de haute-mer. Le Canada, heureusement, n'est pas obligé d'exporter des dollars pour obtenir les services de navires battant pavillon étranger pour le transport du blé aux ports océaniques.

Cette flotte rapide et moderne était prête à entrer en action grâce à la prévoyance du gouvernement canadien qui a aidé les armateurs de notre pays à construire leurs navires dans des chantiers navals canadiens à des prix comparables à ceux des chantiers navals britanniques.

et entre les ports canadiens et américains.

La prévoyance nous a permis d'avoir les navires modernes dont nous avons besoin pour répondre rapidement aux demandes du commerce international des céréales. Nous avons eu une bonne fortune d'avoir une récolte de blé abondante à un moment où les autres nations ont été affligées de mauvaises conditions atmosphériques.

Sans notre flotte des Grands Lacs, nous n'aurions pas pu accepter la gigantesque offre d'achat soviétique de nos céréales.

\$200,000,000 de prêts de la Banque d'Expansion Industrielle

L'année financière terminée le 30 septembre 1963 a vu le montant en cours des prêts consentis aux entreprises canadiennes par la Banque d'Expansion Industrielle passer de \$165,000,000 à \$200,000,000. De plus, en fin d'année, 32 millions de dollars étaient en voie d'être déboursés. D'après le dix-neuvième rapport annuel de la Banque, le nombre d'entreprises qui ont emprunté à la B.E.I. a doublé en un peu plus de deux ans et a dépassé 5,000 vers la fin de l'année.

La B.E.I. fut créée par le Parlement en 1944 pour fournir des capitaux à terme aux entreprises situées dans toutes les régions du Canada. Depuis, plus de 10,000 prêts ont été octroyés, dont 10% au cours des deux dernières années. Le montant des crédits autorisés depuis 1944 dépasse \$500,000,000.

Pendant les quatre jours qu'elle durera, on estime que cette exposition attirera plus de 5,000 grossistes et détaillants en quincaillerie, gérants de magasins généraux, acheteurs en quincaillerie et en objets ménagers de grands magasins et chaînes de magasins, fournisseurs de matériaux de construction et revendeurs de peintures et papiers peints.

Les 80 millions de dollars prêtés par la B.E.I. au cours de l'année financière 1963 ont servi au financement de projets d'une valeur de 117 millions de dollars; 70% de ces investissements ont servi à l'achat de terrains, bâtiments, machines et outillage.

Le président fait aussi remarquer que d'autres prêteurs ont intensifié leur activité dans le secteur qui intéresse la B.E.I. particulièrement en ce qui a trait aux prêts d'une certaine importance. La Banque voit avec satisfaction se développer

ces institutions spécialisées au service des entreprises canadiennes. D'autre part, il existe de nombreuses entreprises désireuses d'emprunter des sommes d'importance moyenne ou même, dans certains cas, assez considérables qui, pour différentes raisons, ne peuvent trouver ailleurs, à des termes et conditions raisonnables, les crédits nécessaires, et auxquelles la Banque peut très souvent apporter son concours.

M. Rasminsky souligne la politique de la Banque de participer au financement des entreprises, où qu'elles soient situées au Canada. Il faut ressortir que cela intéresse particulièrement les entreprises qui sont établies dans des régions éloignées des grands centres, parce qu'il est normalement plus difficile d'y obtenir l'aide financière requise.

Au cours de l'année la Banque a ouvert une succursale à Windsor, Ontario et une sous-agence à Sherbrooke, Québec. 23 succursales sont maintenant établies dans toutes les régions du pays.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS



M. ROLOND LELIÈVRE

L'Assurance-Vie Desjardins annonce la nomination de M. Rolond Lelièvre, de Québec, au poste de directeur des relations extérieures de cette entreprise. M. Lelièvre a cumulé une expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la radio, de la télévision et des moyens d'information communautaires, dont 20 années au service de la Société Radio-Canada. Le Nouveau directeur de ce service aura entre autres la responsabilité des émissions d'éducation populaire que L'Assurance-Vie Desjardins et les Caisse populaires présentent en collaboration avec la Société Radio-Canada: "Familles d'aujourd'hui" à la télévision et "Fête au Village" à la radio. M. Lelièvre succède à ce poste à M. Gérard Barbin, récemment nommé directeur de l'Institut Coopératif Desjardins.

Une résidence de 15 étages pour les étudiants d'Ottawa

OTTAWA. — (P.C.) — L'Université d'Ottawa commencera cette semaine la construction d'une tour de 15 étages, résidence pour étudiants sur le campus universitaire.

Cette tour, pouvant accommoder 350 étudiants, aura une annexe aux murs de verre qui servira de salon pour les étudiants, ainsi qu'un terrain de stationnement pour 80 automobiles.

De forme rectangulaire et accidentée, recouvert de briques et de panneaux de béton encastrés, le premier "gratte-ciel" sur la rive du canal Rideau fera partie du plan Murray pour l'expansion du campus de 82 acres, dans la section ouest de la Côte de sable.

Les travaux de construction de la tour coûteront \$1,400,000, et seront terminés en 1964.

Bénéfices Nets

Harding Carpets Ltd., pour l'exercice terminé le 31 octobre 1963: \$953,871, soit l'équivalent de \$3.36 l'action au regard de \$711,926, ou \$2.60 pour l'exercice précédent.

DIVIDENDES

General Products Corporation Ltd., trois actions de deuxième privilège trois pour cent d'une valeur de 25 cents au pair pour chaque action des classes A et B, 14 janvier 1964, inscription 27 décembre.

Hiram Walker - Gooderham and Worts Ltd., 60 cents l'action ordinaire, 15 janvier 1964, inscription 24 décembre.

FONDS COLLECTIF "B"

DIVIDENDE NO 8

La Compagnie donne avis qu'un dividende de quinze cents (15 cents) l'unité, payable le 16 décembre 1963, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Collectif "B". Ce dividende sera payé comme suit:

a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 15 novembre 1963, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;

b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise, le 16 décembre 1963, du coupon no 8, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de la Banque Provinciale du Canada.

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC. Le président et directeur général, Gustave Boulanger, Montréal, le 15 novembre 1963.

M. Gordon ne garantit pas l'escompte à "Studebaker"

OTTAWA. — (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Walter Gordon, a dit en Chambre Corporation que serait main-

Rapports annuels des compagnies

Au cours des trois dernières décennies, on a constaté une amélioration notable des rapports annuels des compagnies. De l'austère feuillet d'avant-guerre, ne contenant souvent que les renseignements statutaires en ce qui concerne le rapport des administrateurs et les états financiers, on est passé aux rapports élaborés d'aujourd'hui comprenant photographies, diagrammes et renseignements détaillés visant à intéresser le lecteur. Les états financiers sont soigneusement annotés et souvent complétés d'une foule de données statistiques. Cette tendance vers de meilleurs rapports financiers semble avoir reçu l'assentiment général comme en font foi les commentaires de juges compétents dans les concours annuels commandités par des revues et journaux nationaux comme The Financial Post.

Sommes-nous sur le point d'atteindre la perfection à cet égard? Non, loin de là. Deux questions importantes relatives aux rapports financiers sont présentement l'objet de critique. D'abord, l'analyste financier désire qu'un plus grand nombre de compagnies donnent des renseignements supplémentaires nécessaires à la prise de décision sur les placements. Par exemple, il est navrant d'apprendre que, d'après la dernière édition de Financial Reporting in Canada, une publication de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, 21% des 300 compagnies faisant l'objet de l'étude ne fournissent pas des états financiers comparatifs; et que 52% ne donnent aucun renseignement financier supplémentaire. À la suite du Concours Financial Post 1963, les juges ont fait état de sept autres faiblesses généralement répandues dans les rapports qu'ils ont examinés.

La situation se prête donc à plusieurs améliorations possibles. Comme le fait remarquer le Dr Corliss D. Anderson dans une monographie intitulée Corporate Reporting for the Professional Investor, et qui mérite d'être étudiée "une meilleure compréhension d'une compagnie de la part du placeur professionnel devrait être à l'avantage de la compagnie elle-même."

La deuxième critique vise les états financiers pour leur inconstance aux points de vue pratique comptable et terminologique, ainsi que pour le manque de clarté du langage technique. Il s'agit là de critiques formulées surtout par le petit épargnant, car l'analyste professionnel bien que condamnant l'inconstance est mieux préparé pour comprendre son origine et en mesurer ses effets réels.

Dans un article intitulé 18,000,000 Books Nobody Reads (rapports financiers annuels) publié dans l'American Saturday Review du 14 avril 1963, Reynolds Girdle se plaint de ce que l'actionnaire est "confondu, embarrassé, désorienté et accablé... même par les mots d'usage courant dans le monde des affaires". En outre, un comptable agréé d'Écosse, Mr. D. S. Anderson, dans une communication présentée à l'occasion du huitième Congrès International, déclare après avoir critiqué le jargon professionnel qui attribue aux mots et expressions un sens très étroit "comme si cette différence entre le langage courant et le langage du spécialiste n'était pas suffisante pour semer la confusion... nous, comptables, ne sommes pas d'accord sur le sens précis de certains des plus importants termes élémentaires que nous utilisons".

À la défense de la profession comptable, à qui en grande partie incombe la responsabilité d'améliorer la précision et la clarté des états financiers, certains arguments peuvent être avancés. Il n'existe aucune profession qui ait à préparer, au sein d'une distribution aussi étendue, des états d'une nature nécessairement technique visant dans un si bref délai à résumer un ensemble d'opérations commerciales et financières, tout en respectant les exigences légales qui souvent dictent la terminologie jugée obscure, en suivant les "méthodes reconnues" dans un art où les façons de procéder foisonnent, et en pouvant être compris du public en général. Quant à la constance... avec le plus grand respect pour les autres professions, les avocats sont-ils toujours d'accord... ou les médecins... ou les professeurs... que ce soit en public ou entre eux?

Cependant, bien qu'il n'existe aucune solution facile au problème de la clarté et de la constance dans les états financiers, des améliorations sont possibles. Les bulletins et études du Comité de Recherches en Comptabilité et Vérification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés préconisent constamment de nouvelles normes et pratiques acceptables qui devraient aider à faire disparaître certaines faiblesses dans les états financiers. Le Comité de la Loi des compagnies a recommandé l'adoption de mesures législatives visant à une plus complète révélation des faits.

Le personnel de recherche de l'Institut vient de publier une nouvelle édition de Financial Reporting in Canada qui offre de nouveaux descripteurs touchant un nombre représentatif de rapports annuels de compagnies canadiennes importantes et qui résume d'autres progrès.

À ces initiatives devraient s'ajouter les efforts des individus qu'ils soient engagés dans le domaine de la gestion ou de l'administration des entreprises ou dans celui de la pratique publique. Tous ces efforts peuvent contribuer au progrès désiré. Rappelons le commentaire de Hendrik William van Loon dans The Arts of Mankind:

"Le grand art n'est pas l'apanage de quelques rares virtuoses. Il est la résultante du labeur de milliers d'artisans loyaux qui se savent à jamais condamnés à demeurer aux portes du Paradis de la Perfection, mais qui néanmoins donneront le meilleur d'eux-mêmes parce que le travail qu'ils accomplissent représente ce qu'ils ont de plus cher au monde."

(Reproduit de The Canadian Chartered Accountant, décembre 1963).

Exposition de quincaillerie dans la Métropole en 1964

MONTREAL. — L'Association Canadienne des Grossistes en Quincaillerie patronnera l'Exposition de Quincaillerie, qui aura lieu Palais du Commerce à Montréal du 21 au 24 septembre 1964.

Ceci vient d'être annoncé conjointement par MM. Maurice Prud'homme, président de l'A.C.G.Q. et Norton J. Anderson, gérant d'Expositions Industrielles et Commerciales du Canada, qui organisera cette nouvelle exposition annuelle pour l'industrie de la quincaillerie.

Cette nouvelle Exposition de Quincaillerie est une des neuf principales expositions organisées par Expositions Industrielles et Commerciales du Canada. Les autres expositions organisées à Montréal sont l'Exposition Canadienne de Machinerie et d'Entretien d'Usine,

et le Festival TV-Musique. L'Exposition de l'Épicerie et des Supermarchés a lieu une fois à Montréal et une fois à Toronto. Les autres expositions qui se tiennent à Toronto sont: l'Exposition Canadienne des Arts Graphiques, l'Exposition de la Construction et des Travaux Publics, l'Exposition des Plastiques du Canada, l'Exposition de la Manutention et l'Exposition Nationale de la Production Industrielle du Canada.

"Nous sommes persuadés que notre expérience dans l'organisation d'importantes expositions commerciales au Canada fera de cette exposition de Montréal, le point d'attraction de l'industrie de la quincaillerie", déclare M. Jack Neely, gérant de l'Exposition de Quincaillerie. "Les fabricants de quincaillerie et d'objets ména-

gers ont réagi très favorablement à nos projets d'organisation, et un bon nombre d'importants exposants ont déjà réservé leur place".

La quincaillerie au détail a aussi porté un gros intérêt à cette exposition", a ajouté M. Neely. "Nous pensons qu'elle attirera un grand nombre de quincailliers qui tiendront à voir les articles exposés, les démonstrations de nouveaux produits, ainsi que les plus récentes idées en fait de commercialisation. Bien que le plus grand nombre de visiteurs viendra du Québec et des Maritimes, le fait que cette exposition a lieu à l'automne ne manquera pas d'intéresser les quincailliers de tout le Canada."

Il est prévu qu'elle permettra à plus de 150 participants d'exposer de la quincaillerie

d'étagère, de bâtiment ou électrique, des outils à main ou électriques, articles de jardinage, peintures, articles de plomberie et petits moteurs à essence. Des objets appareils ménagers, articles de sport, cadeaux, matériel de camping, jouets, bicyclettes, mobilier de magasin et matériel d'étalage, seront également exposés.

Pendant les quatre jours qu'elle durera, on estime que cette exposition attirera plus de 5,000 grossistes et détaillants en quincaillerie, gérants de magasins généraux, acheteurs en quincaillerie et en objets ménagers de grands magasins et chaînes de magasins, fournisseurs de matériaux de construction et revendeurs de peintures et papiers peints.

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES POUR 1964

De façon générale, les perspectives du Canada pour 1964 sont bonnes.

Le revenu disponible des consommateurs se situe toujours à un niveau très élevé et, tant qu'il en sera ainsi, l'industrie alimentaire en général, et l'industrie de la confiserie en particulier, peuvent s'atten-

dre à la continuation d'un bon chiffre de ventes.

À l'horizon économique, on peut citer comme signes encourageants l'excellente récolte de grain et un marché mondial prêt à acheter. Les fabricants et les concessionnaires d'automobiles rapportent un nouveau record de ventes, ce qui se ré-

percute favorablement sur les affaires en général.

L'argent continue à circuler librement. La construction a atteint un niveau plus élevé que jamais. Les grèves sont à un minimum. L'immigration est en baisse, mais la population du Canada continue à s'accroître par suite de l'excédent des naissances.

Le Canada ne peut manquer de participer à l'amélioration de la conjoncture économique du reste du monde.

La différence entre le dollar canadien et le dollar américain a eu pour effet d'améliorer la balance commerciale du Canada et d'affermir l'industrie touristique au Canada.

L'expansion canadienne dans le domaine des exportations devrait continuer à stimuler l'économie générale. La balance des paiements du Canada étant relativement bonne, il ne devrait pas se produire de crise monétaire susceptible de bouleverser l'expansion économique.

La rapidité toujours plus grande des moyens de transport et la concurrence accrue des tarifs du fret nous permet-

tront peut-être d'étendre nos marchés.

L'expansion économique canadienne dépendra du maintien de la qualité des marchandises canadiennes... de l'augmentation du rendement au niveau de la production et de la mise sur le marché... d'une rigoureuse contrôle des frais.

L'augmentation du chiffre de ventes brut n'est plus le signe infallible d'une augmentation des profits, si les salaires et les frais de production continuent à être en hausse.

L'augmentation des importations de produits de confiserie européens et britanniques sur le marché canadien intensifie la concurrence à laquelle nous devons faire face, mais, à mon avis, celle-ci est contrebalancée par la tendance de plus en plus généralisée à l'achat de produits de fabrication canadienne.

Le prix du sucre, qui a doublé, ainsi que la demande anormale de sucre sur les marchés mondiaux, contribue encore à rendre incertains les prix futurs des produits de confiserie. Je n'entrevois pas, dans un proche avenir, de solution au problème posé par le prix du sucre.

Directeur nommé au Laboratoire d'Inuvik

M. Richard-M. Mill, de London et de Toronto, a été nommé directeur du premier laboratoire permanent de recherches scientifiques au Canada au nord du cercle arctique à Inuvik (T.-N.-O.). C'est ce qu'a annoncé le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Arthur Laing.

"Le Laboratoire d'Inuvik est maintenant terminé. Locaux et installations sont donc à la disposition des hommes de science, et cela durant tous les mois de l'année. Les chercheurs y trouveront un pied à terre permettant d'effectuer d'importantes travaux de campagne dans l'ouest de l'Arctique", d'ajouter M. Laing. "La recherche étant la clé de la mise en valeur, ce centre jouera un rôle de toute première importance dans l'essor de l'Arctique canadien".

Le Laboratoire, qui est un édifice de deux étages, sera occupé par un personnel permanent de huit hommes de science appartenant à diverses disciplines, et par une quinzaine de chercheurs. Les stations de campagne qui s'y rattachent faciliteront les travaux exécutés à distance. Outre les commodités générales, le Laboratoire possède des salles de congélation, des installations expérimentales conçues spécialement pour la recherche arctique, une chambre noire, une bibliothèque, des bureaux et une salle de conférence. Dans un bâtiment qui lui est relié, le Conseil national de recherche a installé un compteur de rayons cosmiques, important symbole de la participation canadienne au programme d'observation de l'Année Internationale du Soleil Calme (SIC).

Inuvik a été choisie comme site du laboratoire en raison

des nombreuses et vastes possibilités de recherche qu'elle offre. La ville, construite sur pilotis au-dessus du pergélisol, est arrosée par le delta du Mackenzie; elle se trouve à quelque 500 milles de l'océan Arctique. Située sur la limite de la végétation arborescente, elle donne facilement accès soit à la forêt soit aux étendues désertiques. Indiens et Esquimaux y vivent côte-à-côte. De l'autre côté du delta, on aperçoit à l'ouest les monts Richardson, tandis que la toundra du Bouclier précambrien ondule vers l'est. Au sud s'étend la grande vallée du Mackenzie.

Les hommes de science qui seront de passage seront invités à se mêler à l'activité de la localité; ils pourront donner des causeries portant sur leurs travaux. On s'emploiera à former des collections illustrant les phénomènes de sciences naturelles observés dans le delta du Mackenzie et l'on en fera des expositions.

Contrat de travail signé à Radio-Canada

OTTAWA (P.C.) — La Société Radio-Canada a annoncé la signature d'une convention de travail de trois années accordant des hausses de salaires d'environ neuf pour cent, à 2,100 employés de bureaux, annonceurs, personnel des ventes et de la programmation.

La convention, avec l'Association des employés de la radio et de la télévision du Canada — CTC — a été approuvée avec l'aide d'un conciliateur du ministère fédéral du Travail, M. C.-E. Poirier, de Montréal.

Assemblée des producteurs de lait

L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE LAIT SUR LE MARCHÉ DE QUÉBEC a tenu son assemblée annuelle à

Charlesbourg le 20 novembre 1963. Lors de ces assises les producteurs de lait nature pour le marché de Québec ont pris connaissance du rapport d'activités et de la situation financière de leur organisation.

Une nombreuse assistance a pris part à ces délibérations. M. Guy Hamel, gérant de l'Office, a démontré aux producteurs qu'ils sont sur le marché le mieux organisé de la province de Québec. Les services qu'ils se donnent par leur office ont grandement amélioré la qualité du lait mis à la dis-

position du public consommateur.

Les producteurs ont eu à choisir leurs officiers pour la prochaine année. M. Laurent Couture de Neufchâtel a été réélu président et les autres directeurs sont MM. René Lemieux de St-Vallier de Bellechasse, Paul Naud de Neuville, cet Portneuf, Paul-André Tardif à St-Nicolas, Jean-Marc Bégin de St-Louis de Pintendre, secrétaire de l'Association des producteurs de lait de Lévis, Georges-Alain Lamotte de St-Célestin Nicolet et Jacques Jutras de Pléssisville. MM. Guy Hamel et Armand Brasseur remplissent respectivement les fonctions de gérant et secrétaire de l'organisme.

Emission adjugée par Trois-Rivières

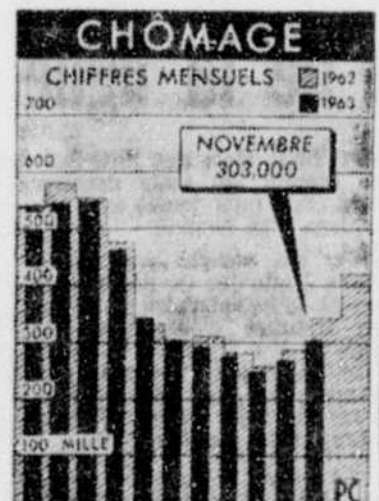
La cité des Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, a adjugé, lundi après-midi, le 2 décembre, au prix de \$9,522, une émission de \$4,400,000, d'obligations remboursables en série en vingt ans, à un syndicat composé de Gairdner & Co. Ltd., La Banque Provinciale du Canada, Bélanger Inc., Corporation de Prêts de Québec, Oscar Dubé & Co. Inc., J.-E. Laflamme, Lévesque & Co. Ltd., Nesbitt, Thomson & Co. Ltd., Florida Matteau Inc., Garneau, Boulanger Ltée. L'émission comprend \$1,958,000, de titres à 5 1/2% 1964-73 et \$2,502,000, à 5 1/2% 1964-73 et \$2,502,000, à 5 1/2% 1974-83. À ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.8777%. L'emprunt comporte un solde de \$258,000, à renouveler en 1983 pour un terme additionnel de huit ans.

C'est en octobre 1961 que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors \$3,861,000, de titres à 5 1/2% séries vingt ans, au prix de 98.504. Le coût moyen net de la finance avait été de 5.5840%.

Les soumissions pouvaient être présentées pour les \$3,480,000, d'obligations, selon l'un ou l'autre des deux alternatives suivantes: (1) \$4,400,000, en séries 1 à 20 ans; (2) \$542,000, en série 1 à 10 ans, \$800,000, à fonds d'amortissement 14 1/2 ans, \$1,334,000, à fonds d'amortissement 19 ans, \$1,184,000, à fonds d'amortissement 20 ans, \$600,000, à fonds d'amortissement 28 ans.

Datées du 1er novembre 1963, les nouvelles obligations échuent en séries du 1er novembre 1964 au 1er novembre 1983 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel (1er mai et 1er novembre) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec, et au bureau principal de la même banque à Toronto. Autorisé par les règlements nos: 167, 223, 247, 254, 254-A, 261, 262, 263, et par une résolution en date du 24 mai 1960 l'emprunt est contracté pour renouveler les soldes non amortis (de \$342,000, et \$458,000) sur des emprunts originaux de \$575,000, et \$675,000, autorisés par le règlement 167 pour un terme de 29 1/2 ans, mais émis en 1948, pour un terme de 15 ans seulement, relatifs aux séries "A" et "B" du dit règlement pour des travaux d'aqueduc, égouts, pavage, voirie, la construction d'une usine de filtration, pour une usine d'épuration des eaux, améliorations, l'achat d'équipement et pour travaux municipaux.

L'évaluation impossible de la cité, pour 1963, s'élève à \$167,428,328, y compris \$89,602,425, pour les compagnies. Le 31 décembre 1962, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$14,766,480.55 dont \$4,802,355.76 pour les services publics, et \$149,000, pour les fonds industriels. La population de la cité est d'environ 62,000 âmes.



● BAISSSE DU CHOMAGE

Le nombre des sans-emploi au Canada, à la mi-novembre, était évalué à 303,000, soit une baisse de 39,000 comparativement à la même période l'an dernier. Le total représentait une diminution de 38,000 sur le chiffre de la mi-octobre qui avait été qualifié de "moins élevé" par le ministre du Travail et le bureau de la Statistique. Le nombre des sans-emploi à la mi-novembre représentait 4.5 pour cent des effectifs ouvriers, soit le plus bas pour ce mois, depuis sept ans. Le graphique indique les totaux mensuels, y compris les sans-emploi ceux qui se cherchaient du travail et ceux qui sont en chômage temporaire. (Graphique PC).



LA CITE DE QUEBEC AVIS PUBLIC

LE 2 DÉCEMBRE 1963 ROLE REGULIER D'EVALUATION DES IMMEUBLES POUR 1964-65, 1965-66 et 1966-67

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation susmentionné, pour tous les quartiers de la cité de Québec, a été complété par les estimateurs de ladite cité et que le rôle sera ouvert à toutes les personnes intéressées tous les jours (hors dimanches et jours de fête exceptés), depuis dix heures à midi, jusqu'à cinq heures p.m., et le samedi jusqu'à midi, du lundi 2 décembre 1963 au samedi 21 décembre 1963 inclusivement.

Toute personne qui se croira lésée par quelque erreur audit rôle d'évaluation devra, dans la plus brève période, porter plainte devant le Bureau de Révision de la Cité, par écrit, et sous serment. Cette plainte devra être déposée durant la période susdite au Bureau de Révision et le secrétaire de ce bureau doit donner aux intéressés, à leur dernière adresse connue, un avis des jours et heures où ils seront entendus.

Après le 21 décembre 1963, aucune plainte ne sera reçue et le rôle ne sera, pour aucune considération, modifié.

Le trésorier de la cité, C.-B. FONTAINE, C.A.

M. Lesage aurait suggéré au Fédéral...

DE DOUBLER LES COTISATIONS DE SON PROGRAMME DE CAISSE DE RETRAITE

OTTAWA (P.C.) — placé à Ottawa a fait Un informateur haut savoir samedi que le

premier ministre Jean Lesage aurait suggéré que le gouvernement fédéral double les cotisations à son programme de caisse de retraite afin de les aligner sur celles du programme Québécois.

Le premier ministre Pearson a déclaré aux Communes samedi qu'aucune province n'a voulu exercer son veto contre le programme fédéral.

Mais il a ajouté que le premier ministre Lesage n'avait pas donné son accord à un amendement constitutionnel nécessaire si l'on veut faire bé-

néficier du de cujus et les invalides du programme fédéral.

Le gouvernement fédéral espère qu'en "temps opportun" son programme pourra être élargi: "la question est actuellement à l'étude".

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a soulevé la question aux Communes à la suite de la publication de rapports sur la récente conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité. Des informateurs fédéraux ont déclaré que le premier ministre Lesage a demandé que les cotisations soient portées à quatre pour cent des premiers quatre mille dollars de revenu au lieu de deux pour cent comme on l'a suggéré.

SANS INSISTANCE
Ils ont ajouté que si ce changement était apporté, il serait d'accord pour amender la constitution de façon à bénéficier les survivants et les

invalides du programme fédéral.

Le programme fédéral ne sera pas appliqué au Québec, on sait que le gouvernement Lesage a décidé de mettre sur pied un programme de retraite typiquement québécois.

Au cours du débat aux Communes, M. Pearson a souligné que M. Lesage "n'a pas insisté" au sujet des cotisations de quatre pour cent à la conférence fédérale-provinciale. Mais il a ajouté: "On a souligné qu'aux termes du programme québécois, les cotisations seraient de quatre pour cent qu'aux termes du programme d'Ottawa, les cotisations seraient moins importantes".

M. Pearson a dit que le programme canadien, tel qu'il a été proposé, n'inclut pas les survivants des pensionnés ou les pensionnés invalides de moins de 65 ans et ne requiert donc pas d'amendement constitutionnel.

L'affaire Coffin "est provinciale"

OTTAWA (P.C.) — Le ministre de la Justice a répété samedi que l'affaire Coffin relevait exclusivement de l'autorité provinciale et non de celle du gouvernement fédéral.

M. Lionel Chevrier répondait à M. Louis-Joseph Pigeon PC - Joliette - L'Assomption - Montcalm qui s'informait au ministre si des mesures disciplinaires allaient être prises contre Jacques Hébert si les accusations qu'il formule dans son volume, "J'accuse les assas-

L'opinion des Torontois

OTTAWA (P.C.) — "Êtes-vous en faveur de sweepstakes administrés par le gouvernement?" Dix personnes sur onze, toutes de la région de Toronto, ont répondu oui à cette question contenue dans une enquête menée par un député.

Cette question était l'une des neuf questions relatives aux principaux problèmes de l'heure. Elles se trouvaient dans

un questionnaire que le député NPD Reid Scott a fait envoyer dans 25,000 foyers de sa circonscription de Toronto-Danforth.

Un échantillon des réponses reçues indique que cinq commentants sur six estiment que le Canada français a été traité avec justice dans le cadre de la Confédération.

Trois sur quatre estiment que la pension de vieillesse de \$75 par mois devrait être versée à l'âge de 65 ans au lieu de 70.

MOTS CROISES

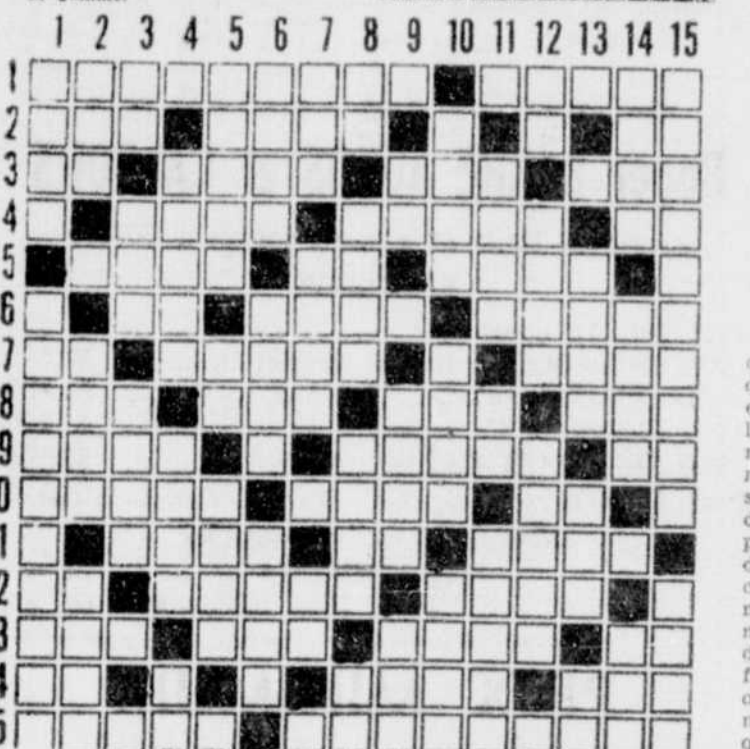
PROBLEME No 276

HORIZONTAL

- 1-Plante à feuilles dentées — Grand vase à boire du Moyen Age.
- 2-Adverbe — A une grande distance.
- 3-Ville de Chaldie.
- 4-Note de la gamme — Sommet, faîte.
- 5-Fraude, tromperie.
- 6-Préfixe.
- 7-Forêt d'épaves et paille.
- 8-Ville d'Italie — Symbole chalcidien.
- 9-Devilisme — Intersection — Couverture d'un bâtiment.
- 10-Adj. démonstratif — Emotion, saut.
- 11-Partie de phrase dans le plain-chant.
- 12-Note de la gamme — Ecrire à la machine.
- 13-Ville d'Espagne.
- 14-Rivière d'Alsace — Intersection.
- 15-Adj. possessif — Action de rir.
- 16-Gravité — Avarice, pitié.
- 17-Etat de métal.
- 18-Génie des eaux dans la mythologie scandinave — Jeune cerf — Conjugaison.
- 19-Enlever — Négation — Côté vers lequel descend la rivière.
- 20-Particule qui donne plus de force à l'affirmation — Cheville coquille de bois — Habitants.
- 21-Ville de Cadix — Epouse.
- 22-Ville de Hongrie — Adj. possessif.
- 23-Epave de temps — Plat et uni.
- 24-Fils de Jacob.
- 25-Conforme à la loi — Chef lieu de e. (Doute).

VERTICAL

- 1-Côté d'une pièce de monnaie — Fondement, capital.
- 2-Ville du Pérou — Mouvement subit avec effort — Pronom féminin.
- 3-Tellement — Oiseau grimpeur — Groupe d'êtres près de Venise.
- 4-Dévider — Payer — Note de la gamme.



LES ECHECS

Chaque jour, le jeu d'échecs gagne de nouveaux adeptes. Il faut bien s'en occuper un peu. Le piège d'aujourd'hui est élémentaire: c'est un des premiers que le débutant apprend à reconnaître. On peut y arriver après les coups suivants: 1 d4, e5; 2 dxe5, d6; 3 exd6, fxd6; 4 e4, Cf6; 5 Cc3, 0-0; 6 Cf3, Cc6; 7 Fb5, Dc7; 8 Fg5, Fg4; 9 0-0... Voilà un début bien normal et les pièces sont développées de façon logique. Mais les noirs ne l'ont pas fait sans astuce. En jouant maintenant 9... Td8, ou 9... Tfd8, ils menacent directement la Dame à d1, à cause de l'échec à h2. Ce piège peut être tendu à n'importe quel moment de la partie. Son effet est toujours désastreux.

No 151263 P. H. Nadeau



C. E. Pelletier GILLES Gingras

vous souhaitez un Joyeux Noël et une Heureuse Année



Vêtements pour Hommes

340 est, boul. Charest (coin Dorchester)

Epreuve pratique du plan d'emplois dès cet hiver

Par ROBERT RICE

OTTAWA (P.C.) — Le plan d'emplois de l'administration fédérale, exposé en juin, commencera à subir sa première épreuve cet hiver. La situation de l'emploi s'est améliorée ces derniers mois, et les planificateurs d'Ottawa croient fermement que les divers moyens mis en oeuvre pour favoriser les travaux d'hiver réduiront le nombre des sans-travail en cette saison.

Seule la situation mensuelle de l'emploi permettra de dire à quel point ces mesures seront efficaces. Il faut cependant souligner que, pendant les 10 premiers mois de cette année, le nombre des chômeurs a représenté 5,7 pour cent de la main-d'oeuvre, contre six pour cent pendant la période correspondante de 1962. Depuis juin, les chômeurs sont chaque mois moins nombreux que l'an dernier, poursuivant ainsi une tendance qui a commencé à se faire jour à la fin de 1961. En octobre, le nombre des personnes employées a augmenté de quatre pour cent par rapport au total de l'année précédente, atteignant 6,576,000 ouvriers. Le même mois, les effectifs ouvriers, 6,841,000, étaient en hausse de 3,5 pour cent par rapport aux 6,609,000 disponibles un an auparavant.

Si cette tendance se maintient, il se pourrait que l'année se termine avec la proportion la plus faible de chômeurs depuis 1957, année où le niveau du chômage a commencé à monter, atteignant 7,2 pour cent de la main-d'oeuvre en 1961, maximum enregistré.

L'HIVER

Pour combattre le chômage d'hiver, le gouvernement a mis au point quatre programmes:

1-Poursuite de l'encouragement aux travaux d'hiver. Le Trésor fédéral paye la moitié des salaires nécessaires par les travaux municipaux effectués du 1er novembre au 30 avril.

Depuis 1958, ce système a été montré judicieux et a assuré l'hiver dernier du travail à 160,000 ouvriers.

2-Nouvelles mesures pour encourager la construction d'hiver. On donne une prime de \$500 au premier propriétaire de chaque maison construite entre le 1er décembre et le 31 mars. Le 20 novembre, on avait reçu des demandes de permis intéressant 25,000 habitations, ce qui indique du travail pour 75,000 ouvriers de la construction, plus 90,000 autres dans les industries annexes.

3-Encouragement au recrutement des plus de 45 ans. Le gouvernement accorde des subventions d'un maximum de \$75 par mois aux employeurs qui recrutent des gens de cet âge et au-delà.

4-Constructions d'hiver pour

le compte du fédéral dans les régions de développement lent et où le chômage sévit à l'état endémique. Il y a 45 régions de ce genre dans le Canada.

En outre, Ottawa poursuit la réalisation de son plan visant à augmenter le nombre des écoles techniques dans les provinces et à encourager la formation des chômeurs et de ceux qui, tout en ayant un travail, sont appelés à devenir chômeurs en raison de la disparition de leurs métiers.

Un service consultatif de la main-d'oeuvre est mis sur pied au ministère du Travail; il s'occupera des déplacements de main-d'oeuvre suscités par les changements sur le plan technique.

REMISE DU GRAND PRIX, \$1,000.00

DU CONCOURS DE NOEL DES CAISSES POPULAIRES



Mardi dernier, au Restaurant "Chez Marino", avait lieu le tirage du grand prix de \$1,000.00 offert par les Caisses Populaires pour le concours des Caisses de Noël. Nous remarquons lors de ce tirage, Messieurs Marcel Tremblay, Roland Dion, Olivier Larue, René Bédard, Gérard Goulet et Jean-Ls. Gingras. Au cours de la remise du grand prix de \$1,000.00 en la Caisse St-Malo, (vignette du bas) nous remarquons Messieurs Ls. Ph. Lemieux, J.-M. Gagnon, François Fleury, René Bédard, représentant de l'Union Régionale de Québec, Gérard Goulet, M. Claude Ouellet, l'heureux gagnant, ainsi que Messieurs Marcel Tremblay et Jean-Louis Gingras.

Un district fédéral; garantie de binlinguisme

à Ottawa

OTTAWA (P.C.) — Selon le ministre de la Justice, la meilleure façon d'assurer le caractère bilingue d'Ottawa serait de créer un district fédéral.

"L'idée n'est pas neuve, a dit M. Lionel Chevrier, au réseau français de la télévision hier soir, alors qu'il était interviewé par M. Jean-Luc Pépin, libéral, Drummond-Arthabaska, et je ne crois pas qu'il y ait d'objections si les deux provinces concernées s'entendent sur la cession de terrain dont le gouvernement fédéral aurait besoin".

M. Chevrier, insistant surtout sur les gains qu'ont réalisés les Canadiens de langue française depuis l'avènement de M. Pearson au pouvoir, a précisé que 10 ministres du cabinet sont de langue française alors qu'on n'en avait jamais compté plus de six avant M. Pearson.

"Le climat a changé depuis l'arrivée de M. Pearson, tant sur le plan de politique intérieure qu'extérieure. La situation est moins tendue".

M. Chevrier a signalé également

ment que la production nationale brute avait augmenté, que le chômage diminuait, que la balance des paiements s'améliorait et que la politique économique du gouvernement libéral fera encore augmenter l'emploi.

Vis-à-vis des provinces, M. Chevrier a expliqué qu'il regne un nouveau climat de fédéralisme coopératif.

"Je ne blâme pas M. Jean Lesage de vouloir obtenir plus qu'il n'a obtenu à la dernière conférence fédérale-provinciale.

Il veut avoir ce dont il a besoin et Québec a besoin plus que jamais de nouveaux revenus. M. Lesage sait qu'il parle à des amis et il sait qu'il pourra obtenir davantage".

Au sujet des loteries, M. Chevrier s'est montré en faveur de leur établissement mais a souligné qu'il faudrait apporter une quinzaine d'amendements au code criminel afin de permettre à une province d'organiser une loterie sans nuire aux droits d'une autre province.

M. Pearson ne répond pas

OTTAWA (P.C.) — Le premier ministre a fait savoir samedi aux députés qu'il n'était pas sûr de la déclaration faite par le président d'Air-Canada M. Gordon McGregor, au sujet de l'inscription bilingue sur les appareils de la compagnie et qu'il attendait pour donner une réponse à M. Louis-Joseph Pigeon PC - Joliette - L'Assomption - Montcalm.

M. Pigeon avait demandé à M. Pearson ses observations sur la déclaration de M. McGregor voulant que la compagnie Air-Canada mette trois ans à doter ses appareils de l'inscription Air-Canada en plus de celle de Trans-Canada Air Lines qui existe actuellement.

LA FAMILLE TETEBECHE

par Chic Young



LE FANTOME

par Lee Falk et Ray Moore



VELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NO

Réduction des contributions volontaires aux Nations unies

Adlai Steveson n'est pas d'accord

WASHINGTON (P.A.-Reuter) — L'ambassadeur américain aux Nations unies, M. Adlai Stevenson, a violemment critiqué hier le comité des appropriations de la Chambre des Représentants pour avoir réduit de \$136,000,000 à \$100,000,000 les fonds destinés aux contributions volontaires dans le cadre des programmes spéciaux des Nations unies. Ces programmes visent à venir en aide aux enfants, aux réfugiés et aux jeunes pays en voie de développement.

Le délégué américain aux Nations unies a déclaré dans un communiqué de 250 mots que le comité dirigé par le représentant Otto Passman, démocrate de la Louisiane, "avait fait tomber le couperet sans aucun discernement" sur les contributions américaines.

Il a déclaré que les programmes d'aide des Nations-Unies ainsi que le prestige américain souffriraient considérablement "si ce projet choquant n'était pas contrecarré". Il a déclaré qu'il ne croyait pas que le Congrès puisse accepter les recom-

mandations du comité. Les fonds volontaires font partie d'un projet de loi d'aide financière à l'étranger. Le comité a réduit samedi le montant total du projet de loi à \$2,800,000,000, soit \$1,700,000,000 de moins que le président

Kennedy n'avait tout d'abord réclamé.

La déclaration de Johnson
Le président Johnson a déclaré hier que les réductions de l'aide américaine à l'étranger approuvées par le Sénat, "porteraient préjudice aux intérêts américains dans de nombreuses parties du monde".

Dans une déclaration publiée en son nom par la Maison Blanche, le président Johnson déclare: "Je ne peux croire que le Sénat ait l'intention de voir les États-Unis d'Amérique adopter une politique de faiblesse et de retrait".

"Je demande instamment au Sénat d'allouer les fonds essentiels au bon fonctionnement des programmes d'assistance à l'étranger, dans l'intérêt national des États-Unis".

Le président Johnson a souligné que les réductions envisagées en ce qui concerne "l'Alliance pour le progrès", programme d'aide à l'Amérique latine, rendraient l'aide américaine à l'ensemble de l'Amérique latine inférieure à l'aide que l'Union soviétique accorde à Cuba toute seule.

"Ce n'est pas là une façon de combattre le communisme en Amérique latine", a affirmé le président Johnson.

Aide insuffisante

Le président Johnson déclare que le montant proposé pour les contributions aux organisations internationales ne permettra pas aux États-Unis de satisfaire tous ses engagements.

Le montant proposé pour les prêts au développement "ne sera même pas suffisant, pour le président Johnson, pour répondre aux engagements des États-Unis envers les programmes de développement de cinq pays dont le progrès est essentiel au triomphe de la liberté en Asie et en Afrique: Inde, Pakistan, Turquie, Nigéria et Tunisie — sans parler d'autres pays asiatiques et africains que les États-Unis envisagent d'aider".

La Jordanie se prépare à recevoir Paul VI

AMMAN (Reuter) — Une commission préparatoire présidée par Sherif Hussein Ben Nasser, premier ministre jordanien, a étudié samedi les préparatifs à la visite en Terre Sainte du pape Paul VI, le mois prochain.

Près de 500 correspondants représentant des agences de presse, la télévision et la radio sont attendus en Jordanie à l'occasion de la visite.

La question des communications radio est particulièrement importante pour eux et le gouvernement jordanien a donné son accord de principe à l'utilisation par les agences de presse internationales de leurs émetteurs particuliers.

Une sous-commission spéciale définit en ce moment les longueurs d'ondes.

L'équipe de la radio-télévision italienne comprendra 130 membres, trois studios et 12 chambres noires mobiles.

Un porte-parole de la radio-télévision italienne présent à Amman a déclaré que les films tournés seraient transmis aux États-Unis par l'entremise du satellite Teletar et pourraient être vus à Rome trois heures seulement après leur tournage.



● MINEURS ARMES. — Le gouvernement bolivien annonce qu'il a conclu un accord avec les mineurs d'étain en grève de Catavi pour la libération des 19 otages que les grévistes retenaient depuis dix jours. Quatre Américains figurent parmi ces otages. La déclaration du président Paz Estenssoro, diffusée par la radio, indique qu'il reste des détails à régler, mais qu'on espère que les otages seront libérés sous peu. Les grévistes ont demandé en échange que les troupes quittent la région minière. Sur la photo, nous voyons le vice-président de la Bolivie entouré de grévistes dangereusement armés. (Téléphoto UPI)

L'évacuation de la base de Bizerte

Tournant décisif dans l'action nationale de la Tunisie (Bourguiba)

BIZERTE. — (Reuter). — Le président Habib Bourguiba a tenu hier matin à l'hôtel de la Corniche à Bizerte une conférence de presse à laquelle assistaient près de 200 journalistes.

Analysant et précisant la politique de la Tunisie à l'intérieur et à l'extérieur, le président Bourguiba a notamment déclaré que l'évacuation de la base de Bizerte par les forces françaises avait levé le dernier obstacle à une coopération fructueuse et durable entre la Tunisie et la France.

Le chef de l'Etat tunisien qui était entouré de M. Abdelhadi Boutaleb, représentant le roi Hassan II, de l'émir Jaber Sabah, prince du Koweït, ainsi que de ses principaux collaborateurs, a affirmé que l'évacuation de Bizerte représentait "un tournant décisif et historique dans l'action nationale de la Tunisie, restée mal connue, même des pays frères".

Le président Bourguiba a souligné que cette évacuation constituait également un tournant de l'histoire de la France à l'égard du monde arabe et du "Tiers monde".

La Tunisie, a poursuivi le chef d'Etat tunisien, a été mal comprise, tant pendant sa lutte de libération qu'après son accession à l'indépendance, non seulement par la France, mais aussi par les pays arabes.

Mais, a souligné le président Bourguiba, on commence à apprécier maintenant l'attitude de la Tunisie attitude de modération, de souci de l'efficacité, de dignité, et du sens humain des valeurs universelles.

Répondant aux questions des journalistes en arabe et en français, le président Bourguiba, a souligné que selon lui l'évacuation de la base de Bizerte contribuerait à l'évacuation d'autres bases militaires dans des pays étrangers.

Par exemple, a-t-il dit, l'évacuation de bases militaires à Suez a permis d'obtenir plus facilement l'évacuation de la base de Bizerte.

Le président Bourguiba affirme qu'il était sûr que les autres bases disparaîtraient "comme le colonialisme", d'autant plus qu'il fait que l'importance des bases fixes est désormais moins grande.

ENTRETIENS FRUCTUEUX

Parlant des entretiens qu'il a eus pendant les récentes cérémonies avec le président Gamal Abdel Nasser, qui a regagné Le Caire samedi, et avec le président Ahmed Ben Bella, le chef d'Etat tunisien a souligné que ceux-ci avaient été particulièrement fructueux.

Ces entretiens, a-t-il poursuivi, auront des conséquences heureuses pour les mois et les années à venir. Le président Bourguiba, interrogé à propos du règlement du conflit frontalier algéro-marocain, s'est félicité des efforts déjà accomplis en vue de résoudre ce problème.

Bien que le roi Hassan II ne se soit pas rendu à Tunis pour assister aux cérémonies qui ont marqué l'évacuation de la base de Bizerte, il s'y rendra certainement dans un avenir proche, a affirmé M. Bourguiba, car la Tunisie "demeure la charnière du Maghreb".

Comme on demandait au chef d'Etat tunisien s'il pensait que les affaires du Maghreb pourraient être réglées dans le seul contexte nord-africain, il a répondu que l'interven-

Tokyo: 10 morts dans une mine

TOKYO (Reuter) — Un coup de grisou a fait dix morts et un blessé grave dans une mine de Tagawa, dans l'île japonaise de Onkyushu, hier soir, annonce ce matin l'agence Kyodo.

Plus de soixante-dix mineurs travaillaient dans la mine au moment où s'est produit l'explosion.

Les corps des dix victimes ont été remontés à la surface.

Sud-Aviation répond à M. McGregor

PARIS. (Reuter) — Sud-Aviation, constructeurs de "Caravelle", ont publié un communiqué pour répondre à des déclarations de M. Gordon McGregor, président d'Air Canada.

Après des manifestations d'étudiants canadiens-français en faveur de la "Caravelle" jeudi dernier, M. McGregor avait reçu une délégation d'étudiants.

Il leur déclara que "Caravelle", appareil vieux de neuf ans, ne pouvait soutenir la comparaison avec un avion conçu l'an dernier (le DC-9 américain) que la compagnie a décidé d'acheter de préférence aux "Caravelles".

Sud-Aviation précise dans son communiqué que "le vcl du premier avion de série du modèle actuellement en service ne remonte qu'au 18 mai 1958 et la première livraison de Caravelle à la compagnie nationale Air France a été effectuée le 3 avril 1959, il y a un peu plus de quatre ans. Quant au premier appareil du modèle de Caravelle plus évolué et proposé à Air Canada, Caravelle super-B, il effectuera son premier vol au début de 1964".



● IL ÉCHAPPE À LA MORT. — Le colonel Charles F. "Chuck" Yager, âgé de 40 ans, a échappé de justesse à la mort, alors qu'il a sauté en parachute après que son avion expérimental NF 104A, eut plongé en vrille vers la terre. Yager fut le premier homme à traverser le "mur du son". (Téléphoto UPI)

M. Erich Ollenhauer, président des démocrates allemands, est mort, hier

Bonn (Reuter) — La mort de M. Erich Ollenhauer, président du parti social-démocrate allemand, prive le deuxième parti de l'Allemagne fédérale d'un leader modéré, qui avait appris à résoudre les conflits à l'intérieur de son parti.

Bien que M. Ollenhauer n'ait jamais eu l'envergure de son prédécesseur, Kurt Schumacher, ou de son rival politique, le Dr Konrad Adenauer,

sa mort est un coup sévère pour le parti social-démocrate. Le parti dans son ensemble respectueux de la discipline est resté fidèle à M. Ollenhauer, qui, pendant de nombreuses années lui a consacré tous ses efforts.

La mort de M. Ollenhauer laisse ouverte la question d'une succession, bien que trois importantes personnalités soient susceptibles de prendre la tête du parti: MM. Willy Brandt, maire de Berlin-Ouest, Herbert Wehner, cerveau organisateur du parti et Fritz Erler, expert du parti pour les questions de la défense.

Calendrier

LUNDI 16 DECEMBRE 1963
S. Eusebe, évêque et martyr
QUARANTE-HEURES
Souvent de St-Esprit d'Assise (Maison provinciale)

Demain:
S. Lazare, évêque
SOLIEL: Lever: 7:27
Coucher: 3:50
LUNE: Lever: 8:49
Coucher: 5:42

MAREES DE DEMAIN
Hautes: 7:21 a.m. — 7:30 p.m.
Basses: 2:21 a.m. — 2:17 p.m.

Phases de la lune en décembre
Dernier quartier le 7 à 4:54 p.m.
Nouvelle lune le 15 à 9:07 p.m.
Premier quartier le 23 à 2:55 p.m.
Pleine lune le 30 à 6:54 p.m.
N.B. — L'heure indiquée est d'après l'heure solaire de l'Est.

Dr A. Dion
Chirurgien-dentiste
24, Côte du Palais
en face Hôtel-Dieu
TEL.: 522-2153

**TUILES - TAPIS
PRELARTS**
VENTE ET POSAGE
ESTIMES GRATUITES
Pour toutes informations:
PLANCHERS MODELES ENR
Service de Téléphone 24 heures
526, St-Léon — Tél.: 523-3920

DROUIN, DROUIN & GARNEAU
AVOCATS
Le Bâtonnier Ross Drouin, C.R., Richard Drouin, L.L.L.
Roger Garneau, L.L.L.
Immeuble Québec Power, Tél.: 522-1581



Le Placement et le Fonds Mutuel

Un principe fondamental du placement est la répartition du risque. En investissant dans un fonds mutuel vous obtenez:

- la sécurité ● un revenu assuré
- de l'argent disponible
- une protection contre l'inflation

L'intérêt du public s'accroît de jour en jour à l'égard des Fonds Mutuels: la plupart des épargnants devaient en posséder. En 1948, les investissements en fonds mutuels des Canadiens s'élevaient à 20 millions; en 1963 ce montant a été porté à 900 millions.

Renseignez-vous comment un placement de \$1,000, ou \$10,000, a augmenté en 10 ans.

Ecrivez ou téléphonez sans obligation de votre part.

J.-T. GENDRON INC.
71 St-Pierre, Québec
Tél.: 529-2965

Membres: Bourde de Montréal — Association Canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières.

S.V.P. me faire parvenir plus de renseignements sur:

- Fonds mutuel de revenu ● Fonds de pension
- Valeurs en bourse ● Obligations ● Plan d'épargne

NOM _____

ADRESSE _____

TEL: _____

Chou En Lai en visite officielle au Caire

LE CAIRE (Reuter) — M. Chou En Lai, premier ministre chinois, qui effectue actuellement une visite officielle d'une semaine en République arabe unie, a visité hier l'Académie militaire de la RAU.

Pendant deux heures, M. Chou En Lai a pu assister à une séance d'entraînement d'un détachement d'élèves-officiers et a visité les salles de conférences de l'Académie.

Le premier ministre chinois a demandé de nombreuses questions par l'intermédiaire d'un interprète.

M. Chou En Lai et les membres de sa suite ont été accueillis à l'Académie militaire par le

général Aly Amer, chef d'état-major des forces armées de la République arabe unie.

Le premier ministre a ensuite visité pendant une heure et demie le musée national égyptien au Caire.

"La Chine et la RAU ont reçu toutes deux l'héritage d'une resplendissante culture ancienne. Nous sommes persuadés que des perspectives encore plus brillantes attendent nos deux pays ainsi que les autres pays d'Asie et d'Afrique, qui apporteront une contribution encore plus importante à l'humanité", a écrit M. Chou En Lai sur le livre d'or du musée.

On s'attend que M. Chou En

Lai reste au Caire pendant la plus grande partie de son séjour en RAU. Le président du conseil chinois se rendra cependant mardi et mercredi à Port-Saïd et Assouan.

M. Chou En Lai et le président de la RAU, le colonel Nasser ont commencé hier durant la journée leurs entretiens officiels au palais Koubbeh.

M. Chou En Lai était accompagné d'une délégation de six membres, parmi lesquels le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères. Six conseillers entouraient le président Nasser et, parmi eux, le maréchal Abdel Karim Amer, vice-président et commandant ad-

joint des forces armées.

TRES GRAND CHOIX BIJOUTERIE
RENÉ MARCOUX
BAGUES de FIANÇAILLES
UN LEGER ACOMPTÉ
RESERVERA POUR LES FETES VOTRE CADEAU.
VOUS BENEFICIEZ AINSI D'UN PLUS GRAND CHOIX.
— Ensembles de toilette — Boutons de manchettes
— Horloges — Montres — Bases de marbre — Trousses
de voyages — Valises — Pierres de naissance
— Perles — Cultivées — Chapelets — Bijoux
Briquets — Verre taillé — Verre
soufflé de couleurs,
etc. ...
365 de la COURONNE — Québec — Tél.: 524-8722

LE PLUS GRAND CHOIX DE CHAUSSURES POUR TOUTE LA FAMILLE
LES MAGASINS DE CHAUSSURES Talbot
3 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
897 EST, ST-JOSEPH COIN ST-ROCH
849 EST, ST-JOSEPH COIN ST-DOMINIQUE
795 EST, ST-JOSEPH COIN MGR GAUVREAU
STATIONNEMENT FACILE